

FACILITER
FINANCER
PROPULSER

Rapport annuel
2010-2011



FACILITER · FINANCER · PROPULSER

Table des matières

1	Déclaration du président et chef de la direction
2	Profil de la Société
4	Faits saillants 2010-2011
6	Message du président du conseil d'administration
8	Message du président et chef de la direction
11	REVUE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS
13	Plan stratégique
15	Produits et services
35	Clients et partenaires
41	Organisation
45	GESTION
47	Gouvernance
60	Principaux comités internes
62	Conseils d'administration des filiales d'Investissement Québec
64	Instruments de gestion
66	Gestion des risques
69	Ressources humaines
75	DÉVELOPPEMENT DURABLE
77	Engagement de la Société
83	Performance environnementale
86	Pertinence des enjeux de développement durable
88	Paramètres du rapport de développement durable
89	Index GRI
95	INFORMATION FINANCIÈRE
97	Revue de l'activité financière par la direction
100	États financiers
153	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
155	Retombées économiques
161	Solutions financières et mesures fiscales gérées par Investissement Québec
163	Information sur la tarification des services rendus
165	Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration
167	Déclaration relative à la Politique linguistique
168	Bureaux d'Investissement Québec

Déclaration du président et chef de la direction

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles y afférents.

Le rapport annuel 2010-2011 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- tient lieu de rapport de développement durable et intègre les éléments de reddition de comptes à cet égard, en respectant les principes de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le président et chef de la direction,



Jacques Daoust

Québec, le 24 mai 2011

Profil de la Société

Notre mission

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Notre rôle

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Faire auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Offrir aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournir, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique.
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.
- Assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Nos valeurs

- Le respect de notre clientèle, de notre personnel et de nos engagements
- L'intégrité, l'éthique et la rigueur
- L'esprit de collaboration et la diligence

Notre clientèle

- Entreprises locales, nationales et internationales

Notre vision

- Être le partenaire privilégié des entreprises pour favoriser et soutenir les projets de développement économique au Québec.

Nos partenaires

- Institutions financières
- Ministères, municipalités et organismes gouvernementaux
- Associations régionales et sectorielles
- Réseaux de coopératives et d'autres entreprises de l'économie sociale

Nos champs de compétence

- Nous offrons :
 - des produits financiers complémentaires à ceux des institutions financières;
 - des outils de développement économique et des mesures fiscales;
 - une expertise financière à nos partenaires gouvernementaux;
 - des services-conseils à nos clients.
- Nous concrétisons et facilitons l'investissement étranger au Québec.
- Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire québécois et à l'étranger.
- Nous agissons à l'échelle locale, nationale et internationale.

Faits
saillants
2010-2011

Financement autorisé de
884,3 millions
de dollars pour soutenir
des projets d'une valeur de
3,7 milliards
de dollars qui contribueront à la
création de **9 384** emplois
et à la sauvegarde
de **7 904** emplois.

Financement

- 1 899 interventions financières pour appuyer 1 516 entreprises québécoises et étrangères
- Financement autorisé de 884,3 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 3,7 milliards de dollars qui contribueront à la création de 9 384 emplois et à la sauvegarde de 7 904 emplois¹
- 87 % des interventions financières autorisées en région
- 1,2 milliard de dollars de recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec, attribuables aux interventions de la Société

Prospection d'investissements étrangers

- 81 projets d'investissements étrangers, dont 33 implantations et 48 réinvestissements, d'une valeur de 1,8 milliard de dollars

Mesures fiscales

- 189 attestations et certificats initiaux et 3 965 attestations annuelles délivrés pour que les entreprises aient droit à des crédits d'impôt

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- 207,6 millions de dollars investis dans des entreprises québécoises par l'entremise des FIER-Régions et des Fonds-Soutien au 31 décembre 2010
- Autorisation, par FIER Partenaires, s.e.c., d'investissements de 154,0 millions de dollars dans 13 fonds sectoriels au 31 mars 2011

Service à la clientèle

- 95 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement
- 95 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec
- 90 % de la clientèle des mesures fiscales satisfaite des services reçus

Performance financière

- Bénéfice net de 62,2 millions de dollars
- Avoir de 689,8 millions de dollars au 31 mars 2011
- Portefeuille sous gestion d'une valeur de 8,8 milliards de dollars au 31 mars 2011

Développement durable

- Implantation de la politique de financement socialement responsable et tournée de sensibilisation auprès de tous les employés sur le développement durable à Investissement Québec

¹ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nouvelle société Investissement Québec est lancée. Elle est déjà forte d'une riche histoire. Elle rassemble la plus grande équipe d'experts en développement économique jamais constituée au Québec.

En septembre 2010, le gouvernement du Québec a posé un geste stratégique de première importance en fusionnant les deux principaux leviers de développement économique qu'étaient Investissement Québec, telle que constituée depuis 13 ans, et la Société générale de financement du Québec (SGF), fondée en 1962, au cœur de la Révolution tranquille.

Cette réunion vise à accroître l'impact de l'intervention d'État dans le développement économique du Québec avec un instrument contemporain, adapté aux défis du Québec, à ses ambitions et à un contexte économique en profonde évolution.

UNE FUSION QUI ARRIVE À POINT NOMMÉ

Le Québec a résisté à une crise économique qui a fait des ravages à l'échelle mondiale. Cette solidité résulte d'investissements massifs dans les infrastructures et le développement énergétique, qui ont soutenu l'activité économique en créant et en protégeant des dizaines de milliers d'emplois dans toutes les régions. Elle est aussi le fait de la détermination des entrepreneurs québécois et du travail mené par Investissement Québec et la SGF, qui avaient reçu le mandat spécial d'aider des entreprises aux bonnes perspectives de croissance à traverser la tempête.

Le succès remporté par Investissement Québec et la SGF dans ce contexte particulier est au nombre des éléments qui ont milité pour réunir leur expertise de façon permanente sous une même enseigne dans un monde qui change. Les pays émergents sont maintenant la locomotive de l'économie mondiale; la Chine a surclassé le Japon comme deuxième économie du monde; la reprise américaine est fragile; le dollar canadien dépasse la devise américaine; le Québec et le Canada resserrant leurs liens avec l'Europe; et des enjeux fondamentaux comme le développement durable, la révolution technologique et le vieillissement de la population transforment les défis et les promesses du développement économique. Autant de raisons pour que le Québec se donne un levier de développement économique solide pour mieux aider les entrepreneurs et les créateurs de richesse à faire leur place et à bâtir le succès du Québec.

Depuis 2007, j'ai eu le privilège d'assumer la présidence du conseil d'administration de la SGF. Le 1^{er} janvier 2011, au lendemain de la sanction de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, le gouvernement du Québec m'a honoré de sa confiance en me nommant président du conseil d'administration de la nouvelle société Investissement Québec.

DEUX HISTOIRES, UN AVENIR

Aujourd'hui, la nouvelle société Investissement Québec rassemble des spécialistes en financement et en investissement, en prospection d'investissements étrangers et en administration de mesures fiscales. Les histoires sont différentes, mais notre avenir est commun. Nous avons toujours défendu la même cause : le succès économique du Québec. Nous le faisons maintenant dans la même équipe. À tous ceux qui ont fait le passé d'Investissement Québec et de la SGF, je dis bravo. À tous ceux qui feront l'avenir de la nouvelle société Investissement Québec, je dis merci et bienvenue chez vous.

UN CONSEIL INSPIRÉ PAR L'EXEMPLE

Dans les prochains mois, je superviserai l'adoption et la mise en vigueur du premier plan stratégique de la nouvelle société Investissement Québec aux côtés des membres du nouveau conseil d'administration qui ont été nommés par le gouvernement. Je remercie à l'avance de leur appui Diane Lanctôt, Hélène Lévesque, Monette Malewski, Geneviève Morin, Claudine Roy, Gisèle Desrochers, Christyne Tremblay, Pierre Barnès, Michel Brûlé, José P. Dorais, Jacques Rochefort, René Roy, Michel Tremblay et, enfin, Jacques Daoust, membre d'office du Conseil à titre de président et chef de la direction de la Société.

Dans mes fonctions, je m'inspirerai de mon prédécesseur, Robert Cloutier, qui aura présidé au cours de l'exercice les travaux d'un conseil d'administration compétent et consciencieux. Sous sa direction, le conseil d'administration précédent aura ainsi suivi une formation sur les nouvelles normes internationales d'information financière; il aura revu les indicateurs de performance; il aura avalisé le nouveau volet Financement écologique dans les solutions d'affaires de la Société. Les trois comités de ce conseil d'administration, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines, ont tenu leurs séances régulières et piloté le plan d'action de la Société, adopté une politique-cadre de la gestion des risques et mis en œuvre des dispositions légales relatives à l'objectif gouvernemental de réalisation de l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

La table a ainsi été dressée pour que le nouveau conseil d'administration prenne le relai. Conformément à la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, le Conseil s'est doté en plus d'un Comité exécutif et d'un Comité de gestion des risques afin d'assurer une gouvernance dynamique et performante.

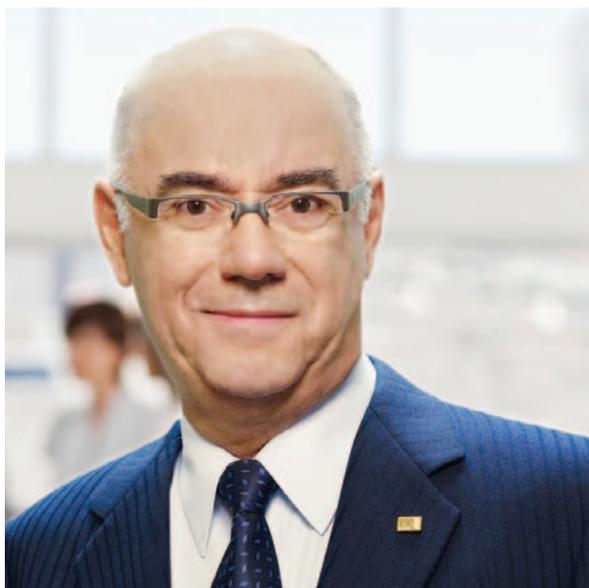
La nouvelle société Investissement Québec est lancée. Elle est déjà forte d'une riche histoire. Elle rassemble la plus grande équipe d'experts en développement économique jamais constituée au Québec. Et elle est entièrement vouée au succès du Québec.

Merci au gouvernement pour son audace et sa confiance, à tous les employés d'Investissement Québec pour leur compétence et leur talent, aux membres du conseil d'administration pour leur sagesse, à l'équipe de direction pour son expérience et aux entrepreneurs du Québec : ils étaient la raison d'être de la Société; ils le demeurent.

Le président du conseil d'administration,



L'Hon. Jean Bazin, c.r.



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

À ce moment où nous jetons un regard sur l'année 2010-2011, nous entamons un nouveau chapitre de l'histoire à succès que constitue l'aide d'État au développement économique au Québec.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé la réunion d'Investissement Québec et de la Société générale de financement du Québec (SGF) au sein d'une même entité, une nouvelle Investissement Québec. Par cette mise en commun d'expertises complémentaires, les solutions d'affaires traditionnelles d'Investissement Québec, soit la garantie de prêt, le prêt, le financement de dettes et l'administration de mesures fiscales, s'enrichiront de la longue expérience de la SGF dans le capital de développement et la prise de participation dans le capital-actions d'entreprises actives au Québec.

UNE NOUVELLE INVESTISSEMENT QUÉBEC

Pour nos partenaires, qu'ils soient entrepreneurs, gens d'affaires, investisseurs, ce regroupement se traduira par un plus large éventail de solutions et de savoir-faire à une même adresse, pour accompagner des entreprises de toute taille, dans toutes les régions, à toutes les étapes de leur évolution, depuis le démarrage jusqu'à l'exportation.

Pour l'équipe d'Investissement Québec, il s'agit d'un défi nouveau pour un temps nouveau. Le Québec est sorti de la crise économique en bonne posture. Mais, partout dans le monde, les sociétés fourbissent leurs armes pour tirer le meilleur de la reprise. Le Québec est dans la course, et le renforcement de son premier levier de développement économique témoigne de sa détermination à rivaliser avec les économies les plus dynamiques.

LE QUÉBEC EN PLEINE REPRISE

L'année 2010-2011 aura d'ailleurs mis en lumière, une nouvelle fois, le ressort de l'économie québécoise et le rôle structurant d'Investissement Québec. Ainsi, l'économie québécoise a continué de se renforcer au cours de l'exercice. Les emplois perdus durant la récession ont tous été regagnés en 2010 et des milliers d'autres ont été créés, tant et si bien qu'avec presque 4 millions de personnes en emploi, il n'y a jamais eu autant de Québécois au travail. Le raffermissement de l'économie a aussi accéléré les investissements des entreprises. Après un recul en 2009 et une croissance de 4 % en 2010, les projections pour 2011 établissent à 8,3 % le taux de croissance de l'investissement des entreprises. Dans un contexte où la devise canadienne est forte et où la reprise américaine reste timide, cette croissance augure de la volonté des entrepreneurs québécois à améliorer leur productivité et à renforcer leur position concurrentielle.

Investissement Québec a contribué à la bonne tenue de notre économie, grâce à 1 899 interventions financières – 18 % de plus que prévu en début d'exercice – dans 1 516 entreprises. Ces interventions ont représenté des engagements de 884,3 millions de dollars et facilité la réalisation de projets d'une valeur de 3,7 milliards de dollars. L'effet combiné de ces projets a permis de créer 9 384 emplois et d'en sauvegarder 7 904.

Au nombre des interventions, 413 relevaient du programme Renfort, mis sur pied en 2008 pour que les entreprises secouées par la crise puissent maintenir et financer leurs activités. Il s'agit d'une diminution importante de 24 % du nombre de demandes par rapport à l'exercice 2009-2010, autre signe que l'économie est sur la bonne voie. Dans le cadre de son mandat d'administrateur de mesures fiscales, Investissement Québec a délivré 4 154 certifications ou attestations en cours d'exercice pour encourager, par exemple, la création d'emplois, la production de titres québécois de multimédia ou des investissements stratégiques.

DE NOUVEAUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Encore cette année, Investissement Québec a été active sur l'ensemble du territoire, la moitié de ses interventions ayant été effectuées dans les régions ressources (17,7 %) ou centrales (32,1 %). Partenaire de prédilection des petites et moyennes entreprises, Investissement Québec a réalisé 95 % de ses interventions avec des entreprises comptant moins de 200 employés. Reconnaisant une nouvelle fois l'expertise d'Investissement Québec auprès des petites entreprises, le gouvernement lui a confié la mise sur pied de trois fonds d'investissement spécialisés dans le démarrage d'entreprises technologiques. C'est ainsi que les fonds Cycle-C3E (nouvelles technologies vertes), Réal (technologies de l'information) et AmorChem (technologies associées aux sciences de la vie) ont été créés, en partenariat avec des investisseurs privés et institutionnels; ils sont dotés d'un capital initial total de plus de 115,0 millions de dollars.

Pour ce qui est des fonds de capital de risque FIER-Régions, Investissement Québec a complété, en cours d'exercice, un plan d'action assurant la saine gouvernance de ces fonds administrés localement et tournés vers le soutien à l'entrepreneuriat régional. Ainsi, les recommandations formulées par le vérificateur général du Québec et les ajustements proposés par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Clément Gignac, ont tous été mis en œuvre.

La Société a par ailleurs poursuivi ses efforts de prospection d'investissements à l'étranger afin d'attirer au Québec de nouveaux partenaires d'affaires ou de favoriser le développement des filiales d'entreprises étrangères déjà installées au Québec. Ces efforts ont été couronnés, en 2010-2011, par 81 investissements étrangers totalisant 1,8 milliard de dollars. Il s'agit de 33 nouvelles implantations et de 48 initiatives de croissance de filiales.

Investissement Québec a en outre continué à relayer des initiatives gouvernementales en matière de développement durable. C'est ainsi que Financement écologique a vu le jour afin de faciliter la réalisation de projets entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'acquisition de crédits carbone ou la conformité avec une norme environnementale.

ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE DU QUÉBEC ET DE SES ENTREPRENEURS

L'exercice 2010-2011 a été fertile en investissements et en réalisations. Il se solde par un bénéfice net de 62,2 millions de dollars, l'un des plus élevés de la dernière décennie. Le portefeuille sous gestion de la Société s'établit à 8,8 milliards de dollars au 31 mars 2011.

C'est donc avec cet exercice satisfaisant sous tous les aspects de sa mission qu'Investissement Québec clôt 13 ans d'action au service des entrepreneurs québécois. Mais sitôt jeté ce regard sur le passé, nous tournons vers l'avenir, et les employés d'Investissement Québec, maintenant réunis avec ceux de la SGF, travaillent désormais ensemble pour la réussite du Québec et de ses entrepreneurs.

Merci à tous ceux qui ont fait le passé, à la SGF comme à Investissement Québec. Merci à tous ceux qui s'engagent avec nous dans l'avenir. Merci au conseil d'administration pour sa confiance, et merci au gouvernement pour l'honneur qu'il m'a fait en me confiant les rênes de la nouvelle société.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Daoust', written in a cursive style.

Jacques Daoust



Revue
des activités
et des résultats

PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2010-2011 marque une année de transition entre le plan stratégique triennal 2007-2010 de la Société et le nouveau plan stratégique 2011-2013, et ce, dans le contexte du regroupement des activités d'Investissement Québec avec celles de la Société générale de financement du Québec le 1^{er} avril 2011. Les résultats obtenus au cours de la dernière année mettent en évidence, plus que jamais, la pertinence de la mission d'Investissement Québec et l'importance de son rôle auprès des entreprises, particulièrement en temps de reprise économique.

Pour le dernier exercice, le plan stratégique 2007-2010 de la Société a continué de s'appliquer, en l'absence d'un nouveau plan approuvé par le gouvernement.

Depuis 2007, le plan stratégique 2007-2010 a constitué un outil de gouvernance indispensable et a permis de mobiliser le personnel autour des grandes orientations stratégiques suivantes :

- Soutenir les entreprises québécoises et les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec afin qu'elles assurent leur place dans les chaînes de valeur mondiales;
- Augmenter le potentiel d'attraction du Québec dans les domaines où il est déjà bien positionné à l'échelle mondiale;
- Élaborer et implanter une approche de services intégrée pour les entreprises québécoises et étrangères et pour ses partenaires;
- Appuyer les régions dans le développement de leurs créneaux d'excellence et favoriser la diversification de leurs secteurs d'activité économique;
- Assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

Ces orientations stratégiques suivent trois grands axes :

- les produits et les services;
- les clients et les partenaires;
- l'organisation.

La section Revue des activités et des résultats de ce rapport présente les résultats de l'exercice 2010-2011 en fonction de ces trois axes d'intervention.

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2013

Le plan stratégique 2011-2013 de la nouvelle société a été adopté par le conseil d'administration le 28 mars 2011. Ce nouveau plan a été transmis au gouvernement du Québec pour approbation. Il est basé sur trois enjeux :

- la prospérité économique du Québec;
- une complémentarité et une collaboration renforcées avec les partenaires;
- une société d'État performante et unifiée.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ

L'indice de performance consolidé (IPC) permet d'évaluer dans quelle mesure la Société a atteint ses objectifs. Cet outil facilite l'analyse de sa performance globale à l'égard des objectifs de son plan stratégique et de ses plans d'action annuels. L'IPC regroupe en trois enjeux stratégiques les indicateurs les plus pertinents pondérés en fonction du degré d'influence que la Société exerce sur ceux-ci.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ, 2010-2011

INFLUENCE ⁽¹⁾						
Importante		Globale		Limitée		
70%				30%		
ENJEU 1 ⁽²⁾ 40%	Nombre d'investissements étrangers 30%	1,43		Nombre d'attestations et de certificats délivrés relativement aux mesures fiscales 25%	1,38	
	Nombre d'interventions financières autorisées relativement au financement complémentaire 70%	1,12		Nombre d'interventions financières autorisées relativement aux outils de développement économique 25%	1,27	
				Valeur du financement autorisé 50%	1,28	
		51,5%		48,5%		
ENJEU 2 ⁽³⁾ 20%		Satisfaction des partenaires financiers 100%	1,02	Indicateur de développement économique 100%	1,71	
ENJEU 3 ⁽⁴⁾ 40%	Taux de réalisation du plan d'action de développement durable 100%	0,90	Satisfaction de la clientèle du financement 28,5%	1,02	Arrrages du portefeuille 100%	0,43
			Satisfaction de la clientèle des mesures fiscales 28,5%	0,95		
			Indice de rendement de l'investissement en capital humain 8%	1,46		
			Taux de roulement du personnel 8%	0,72		
			Ratio des frais d'administration sur la valeur du portefeuille sous gestion 13,5%	1,05		
			Frais d'administration 13,5%	0,97		
Indicateur de performance consolidé : 1,16						

(1) Les degrés d'influence servent à regrouper les objectifs et à les pondérer en fonction du pouvoir de décision d'Investissement Québec sur les activités évaluées.

(2) Enjeu 1 : Une valeur ajoutée pour nos clients.

(3) Enjeu 2 : Une collaboration renforcée avec nos partenaires.

(4) Enjeu 3 : Une organisation à l'avant-garde.

La Société atteint ou dépasse globalement ses objectifs lorsque l'IPC est égal ou supérieur à 1. En 2010-2011, l'IPC s'est élevé à 1,16. Dans l'ensemble, la Société a donc dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés en début d'exercice.

PRODUITS ET SERVICES

POLITIQUE DE FINANCEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La politique de financement socialement responsable de la Société a été adoptée par le conseil d'administration le 9 septembre 2008. Elle vise à sensibiliser les entreprises clientes aux principes du développement durable que la Société applique dans ses activités de financement et définit son engagement à cet égard. De plus, elle énonce les principes auxquels la Société adhère et qu'elle compte respecter en matière de responsabilité sociale. Des documents de référence² ont été analysés afin de valider les pratiques courantes du financement responsable dans le secteur financier, ce qui a permis à la Société d'élaborer une politique adaptée à sa mission, à son rôle et à ses valeurs.

La politique de financement socialement responsable tient compte des impacts sociaux et environnementaux négatifs reliés aux projets présentés par les entreprises et encourage ces dernières à adopter un comportement socialement responsable et une gestion écoresponsable. De plus, toute entreprise qui bénéficie d'une intervention financière de la Société doit respecter les lois et les règlements applicables à ses activités, y compris les activités à caractère social et environnemental.

Les objectifs fixés par la Société aux termes de cette politique sont les suivants : sensibiliser les entreprises à l'existence de la politique au sein de la Société lors des activités de démarchage à l'extérieur du Québec et évaluer les impacts sociaux et environnementaux négatifs des projets et des entreprises financés par la Société lors de l'analyse des interventions financières, et ce, au-delà des paramètres légaux et financiers applicables. Cette évaluation des impacts environnementaux et sociaux permettra à la Société d'interagir avec les entreprises sur ces sujets, mais elle ne constituera pas un critère de sélection.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de cette politique dans le cadre de ses activités de financement, la Société a élaboré une grille de cadrage. Cette grille, qui regroupe des questions basées sur sept des seize principes de la Loi sur le développement durable sélectionnés en tenant compte de la nature des activités de la Société, permet d'analyser les impacts sociaux et environnementaux négatifs des projets financés par la Société. Elle permet également de souligner les projets ou les pratiques qui se démarquent avantageusement à cet égard.

Un projet pilote a été mené de janvier à juin 2010 auprès d'un groupe de 22 professionnels en financement de la Société afin de valider la mise en œuvre de la politique à l'aide de la grille de cadrage. Au cours de l'automne 2010, des séances de formation ont été données à tous les professionnels du financement. La politique a également été communiquée à l'ensemble des employés de la Société lors d'une tournée d'information à ce sujet. Par la suite, la Société a mis en pratique sa politique de financement socialement responsable, et toute la documentation relative à cette politique est maintenant diffusée sur l'intranet. Cette politique contribue également à favoriser un nouveau dialogue avec les entreprises sur des sujets directement liés au développement durable.

Depuis la mise en vigueur de cette politique, la Société a abordé la question du développement durable avec 409 entreprises à l'aide de sa grille de cadrage, ce qui représente 27 % des entreprises qui ont obtenu du financement en 2010-2011. À la fin de l'année, la Société a effectué les vérifications nécessaires sur l'application de sa politique de financement socialement responsable et a constaté que cette dernière était appliquée adéquatement.

² Les documents suivants ont été consultés pour élaborer la politique de financement socialement responsable : les Principes de l'Équateur, le « Carbon Disclosure Project », les « Principles for Responsible Investment » et les politiques environnementales des différentes institutions de financement similaires à Investissement Québec.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

En 2010-2011, Investissement Québec a dépassé de 18 % ses objectifs quant au nombre de financements autorisés; ces résultats s'inscrivent dans un contexte de lente reprise économique. Elle a autorisé 1 899 interventions financières, une diminution par rapport à l'an dernier qui s'explique par la fin des programmes de financement conjoncturel Renfort et Soutien à l'industrie forestière et qui coïncide avec l'assouplissement des conditions de crédit des partenaires financiers de la Société. Le montant de ces interventions, qui s'élève à 884,3 millions de dollars, permettra d'appuyer des projets d'une valeur totale de 3,7 milliards de dollars, principalement réalisés dans le secteur de la fabrication par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, contribueront à la création de 9 384 emplois, selon la planification des entreprises, en plus d'en sauvegarder 7 904.

Les interventions de la Société, en majorité des garanties de prêt, permettront notamment aux entreprises de bien se positionner pour la reprise économique, d'augmenter leur productivité, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Objectifs 2010-2011	2010-2011	2009-2010
Nombre d'interventions financières	1 604	1 899	2 032
Financement autorisé (M\$)	688,9	884,3	1 566,1
Valeur déclarée des projets (M\$) ⁽¹⁾	2 601,5	3 664,9	6 097,0
Nombre de nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	s.o.	9 384	14 967
Nombre d'emplois sauvegardés ⁽²⁾	s.o.	7 904	24 802
Nombre d'emplois existants ⁽³⁾	s.o.	69 589	113 457

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Au Québec, Investissement Québec compte 16 bureaux répartis dans l'ensemble du territoire, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions du Québec. La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines³, dont le poids économique représente 63 % du PIB québécois⁴, ont recueilli 50 % des interventions financières autorisées. Les régions centrales⁵ et ressources⁶, qui représentent respectivement 24 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 32 % et de 18 % des interventions de la Société. Au total, 37 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise⁷.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2010-2011

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (M\$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	95	46,5	176,2	286	491
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	117	40,5	116,4	461	429
03 – Capitale-Nationale	128	38,3	173,4	711	524
04 – Mauricie	46	51,2	118,0	664	370
05 – Estrie	78	30,3	104,1	359	311
06 – Montréal	409	218,9	1 013,9	2 234	1 752
07 – Outaouais	65	27,1	91,9	204	25
08 – Abitibi-Témiscamingue	21	7,1	46,5	174	0
09 – Côte-Nord	18	16,0	30,4	12	10
10 – Nord-du-Québec	6	5,5	21,6	6	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	33	23,3	214,4	73	185
12 – Chaudière-Appalaches	158	64,5	231,2	536	681
13 – Laval	84	39,3	128,5	431	852
14 – Lanaudière	78	18,3	82,1	249	35
15 – Laurentides	135	51,0	205,7	540	410
16 – Montérégie	332	175,1	788,1	2 269	1 465
17 – Centre-du-Québec	96	31,4	122,5	175	364
TOTAL	1 899	884,3	3 664,9	9 384	7 904
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	336	190,1	723,5	1 676	1 485

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

3 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

4 Source : « Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, 2007-2009 », Institut de la statistique du Québec (ISQ) – Comptes économiques.

5 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

6 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

7 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Source : Données des fiches synthèses régionales de mars 2011 de l'ISQ.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. Au cours du dernier exercice financier, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés. Ces interventions, qui représentent 72 % du financement autorisé et 71 % de la valeur des projets appuyés par la Société, contribueront à la création de 66 % des nouveaux emplois déclarés par les entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2010-2011

Taille d'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (M\$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
Moins de 5 employés	134	48,8	130,6	70	24
De 5 à 19 employés	642	152,9	623,4	1 071	383
De 20 à 199 employés	1 036	437,7	1 847,0	5 026	3 806
200 employés ou plus	87	244,9	1 063,9	3 217	3 691
TOTAL	1 899	884,3	3 664,9	9 384	7 904

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2010-2011, 61 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, 36 % dans le secteur tertiaire et 3 % dans le secteur primaire. En ce qui a trait à la valeur de financement, 68 % des montants autorisés l'ont été dans le secteur secondaire, 30 % dans le secteur tertiaire et 2 % dans le secteur primaire.

Les principaux secteurs financés au cours du dernier exercice sont ceux des produits du bois, du matériel de transport et des services divers, notamment le commerce de gros ainsi que le transport et l'entreposage.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2010-2011

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M\$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
PRIMAIRE					
Agriculture et pêche	12	2,7	14,0	12	0
Foresterie	32	12,2	18,9	50	541
Mines	4	7,0	34,8	0	0
TOTAL PARTIEL	48	21,9	67,7	62	541
SECONDAIRE					
Alimentation et boissons	111	53,6	267,3	785	949
Caoutchouc et plastique	62	16,6	86,9	278	166
Vêtements, textile et cuir	55	20,2	79,2	219	298
Produits du bois	162	119,9	280,2	588	552
Meubles	83	25,5	70,1	490	315
Papier	11	8,0	41,5	36	241
Imprimerie	44	11,2	52,6	144	534
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	205	54,0	232,8	952	414
Machinerie	115	33,6	117,9	443	187
Matériel de transport	49	89,8	363,6	914	168
Produits électriques et électroniques	96	70,2	366,9	885	436
Produits minéraux non métalliques	37	19,8	128,0	153	585
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	71	57,1	342,0	424	331
Industries manufacturières diverses	62	20,9	66,5	155	166
TOTAL PARTIEL	1 163	600,4	2 495,5	6 466	5 342
TERTIAIRE					
Services professionnels, scientifiques et techniques	120	46,5	152,5	185	340
Conception de systèmes informatiques et services connexes	141	38,6	130,2	403	267
Édition de logiciels	50	12,2	52,2	343	39
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	44	19,6	61,3	127	0
Soins de santé et services sociaux	36	10,1	39,6	155	156
Hébergement et services de restauration	41	17,3	98,1	194	152
Services divers	256	117,7	567,8	1 449	1 067
TOTAL PARTIEL	688	262,0	1 101,7	2 856	2 021
TOTAL GLOBAL	1 899	884,3	3 664,9	9 384	7 904

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à ses produits de financement complémentaire et à ses outils de développement économique.

Financement complémentaire

La Société offre aux PME un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transmission d'entreprise.

Cette année encore, la Société a dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés en début d'exercice. Elle a autorisé 982 interventions totalisant 311,6 millions de dollars. Ce financement soutiendra des projets d'une valeur de 1,0 milliard de dollars et devrait créer 2 292 emplois, selon la planification des entreprises. Chaque intervention, d'une valeur moyenne de 317 000 \$, a donc permis d'appuyer des projets d'une valeur moyenne de 1,0 million de dollars, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Outils de développement économique

Les outils de développement économique, dont la gestion est confiée à la Société par le gouvernement, sont d'abord constitués d'incitatifs financiers qui visent à accroître l'investissement au Québec, à consolider certaines industries ou à répondre aux besoins des entreprises qui font face à des difficultés liées au contexte économique. Ces incitatifs sont destinés aux entreprises québécoises ainsi qu'aux entreprises étrangères qui désirent se développer au Québec.

À ce chapitre, Investissement Québec a également dépassé son objectif. En effet, 917 interventions financières ont été autorisées, dépassant de 27 % l'objectif fixé en début d'exercice. Le financement autorisé s'élève à 572,7 millions de dollars et permettra à des entreprises d'investir 2,6 milliards de dollars dans des projets qui devraient créer 7 092 emplois, selon la planification des entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2010-2011

Produit financier	Nombre d'interventions financières		Valeur (M\$)		Emplois déclarés	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽¹⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance	140	160	61,4	170,1	633	228
Recherche et développement	374	356	88,4	361,9	1 007	217
Exportation	183	209	66,8	143,4	256	233
Fonds de roulement	22	60	14,5	40,4	98	185
Relève	31	55	32,2	145,6	61	95
Financement écologique	s.o.	6	4,9	10,3	22	0
Mesures d'expérimentation	6	8	9,6	26,2	7	0
TOTAL PARTIEL	756	854	277,8	897,9	2 084	958
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Entrepreneuriat collectif	79	88	30,8	102,7	167	285
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	45	40	3,0	16,8	41	203
TOTAL PARTIEL	124	128	33,8	119,5	208	488
TOTAL – FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	880	982	311,6	1 017,4	2 292	1 446
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Immigrants investisseurs	366	473	64,5	750,3	2 864	1 408
PASI ⁽³⁾	20	30	148,1	937,3	1 836	1 117
Mandats gouvernementaux	s.o.	1	8,5	93,5	130	0
Renfort ⁽⁴⁾	338	413	351,6	866,4	2 262	3 933
TOTAL – OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	724	917	572,7	2 647,5	7 092	6 458
TOTAL GLOBAL	1 604	1 899	884,3	3 664,9	9 384	7 904

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Programme d'appui stratégique à l'investissement.

(4) Ce programme a pris fin le 1^{er} décembre 2010.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Investissement Québec dispose de diverses solutions financières pour soutenir le développement des entreprises. La garantie est l'outil le plus utilisé et permet aux entreprises de contracter des prêts ou d'autres engagements financiers plus facilement auprès des institutions financières privées.

Le Programme des immigrants investisseurs représente 97 % des contributions financières non remboursables autorisées par la Société. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La garantie de prêt et la garantie d'engagement financier demeurent les interventions privilégiées, celles-ci représentant plus de 50 % des interventions de la Société. Enfin, les prêts ont constitué plus du tiers de la valeur de financement accordé par la Société au cours de l'année.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE SELON LE NOMBRE ET LA VALEUR AUTORISÉE, 2010-2011

Type d'intervention financière	Nombre	(%)	Valeur (M\$)	(%)
Garantie de prêt	773	40,7	282,4	31,9
Garantie d'engagement financier	227	11,9	87,3	9,9
Prêt	389	20,5	295,1	33,4
Prêt participatif	6	0,3	8,1	0,9
Prêt sans intérêt	11	0,6	30,9	3,5
Débeture	2	0,1	3,5	0,4
Contribution remboursable par redevances	2	0,1	57,0	6,4
Contribution financière non remboursable	489	25,8	120,0	13,6
TOTAL	1 899	100,0	884,3	100,0

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec.

Depuis quelques années, on assiste à deux tendances qui se manifestent aux quatre coins du monde et qui influent considérablement sur les décisions de réinvestissement dans les filiales. Premièrement, les filiales des grands groupes internationaux sont de plus en plus en compétition les unes avec les autres. Parfois, même des filiales très productives peuvent être amenées à fermer leurs portes parce que leur société mère décide d'optimiser la capacité de production d'une autre unité du groupe. Deuxièmement, la plupart des pays, États ou régions du monde ont compris, tout comme le Québec, l'importance des investissements directs étrangers qui passent par les filiales : ils se livrent une concurrence féroce, notamment en matière d'incitatifs financiers et fiscaux, pour convaincre des grands groupes industriels de délocaliser des entreprises.

Ces tendances font en sorte qu'on ne peut plus tenir pour acquise aucune filiale – même parmi les plus anciennes et les plus importantes. Pour favoriser la création de richesse dans les régions et dans les centres économiques majeurs du Québec, il importe de soutenir les filiales de sociétés étrangères et d'aider à convaincre leurs sociétés mères de croître au Québec.

Ainsi, Investissement Québec a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu'elles y prennent de l'expansion pour garantir leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, la Société a mis au point un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité de chaque filiale en activité au Québec.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection d'Investissement Québec s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage. Ces activités sont menées depuis Montréal de concert avec onze bureaux situés dans huit pays. Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2010-2011.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2010-2011

	AMÉRIQUES			EUROPE				ASIE		
	OUEST	CENTRE	EST	ALLEMAGNE	FRANCE	ROYAUME-UNI	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON
Aérospatiale										
Centres financiers										
Agroalimentaire										
Énergie										
Logiciels										
Mines										
Multimédia										
Sciences de la vie										

Légende: Les zones colorées représentent les secteurs clés.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Investissement Québec a organisé plusieurs événements afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec. Une dizaine de séminaires ont eu lieu en Asie, aux États-Unis et en Europe, notamment dans le cadre de la mission économique ministérielle en Inde, au cours de laquelle la Société a fait valoir les atouts du Québec dans le secteur des technologies de l'information.

La Société a poursuivi ses activités de communication auprès des filiales des sociétés étrangères implantées au Québec en contribuant à l'organisation de trois événements dans le cadre de la tournée du réseau des filiales visant les échanges au sein de cette clientèle prioritaire. Elle a également maintenu la diffusion du bulletin *Invest-Québec express*, destiné à cette même clientèle, à raison de dix parutions au cours de l'exercice.

La Société a maintenu sa collaboration à la tenue d'événements sectoriels majeurs tels que la Conférence internationale Bio 2010, à Chicago, et le Salon aéronautique de Farnborough. Elle a également mis en place une stratégie de promotion afin de souligner l'ouverture de son nouveau bureau à Stockholm, en Suède. En marge des activités visant les clientèles cibles, des journalistes étrangers, notamment du Japon, de l'Inde et de la Chine, ont été accueillis au Québec, et des articles positifs sur le Québec ont été publiés dans des médias internationaux.

Au Québec, la Société a participé à des événements internationaux d'envergure. Elle a présenté, à la Conférence de Montréal, un atelier sous le thème « L'innovation et l'entrepreneuriat à l'aube de la reprise », qui a réuni plusieurs dirigeants de filiales de sociétés étrangères et des représentants d'organismes de développement économique. En outre, elle a élaboré une stratégie à l'occasion du Sommet international du jeu de Montréal, comprenant des activités de marketing direct, des partenariats, l'accueil de journalistes étrangers et des activités d'affaires publiques.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Les activités de démarchage permettent de cibler des entreprises et d'établir un contact avec elles dans le but de les inciter à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Les effets de toutes ces activités se font sentir à moyen et à long terme, et non seulement au cours de l'exercice pendant lequel elles ont lieu.

La Société a poursuivi son plan d'action cette année de sorte qu'elle a rencontré les dirigeants de plus de 419 filiales partout au Québec, soit 105 % de l'objectif fixé. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 158 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi réalisé plus de 330 rencontres de prospection auprès d'entreprises ciblées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 180 entreprises au Québec et à la production de 186 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection actuelles et antérieures de la Société ont contribué à concrétiser, en 2010-2011, un nombre record de 81 projets de sociétés étrangères d'une valeur de près de 1,8 milliard de dollars⁸. Ces projets devraient créer, à terme, près de 3 200 emplois, selon la planification des entreprises.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

	Objectifs 2010-2011	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets	50	81	80
Valeur déclarée des projets (M\$) ⁽¹⁾	1 000,0	1 773,2	964,0
Nombre de nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	3 000	3 184	2 712

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

Ainsi, 33 entreprises étrangères⁹ implanteront de nouvelles activités au Québec et 48 filiales étrangères déjà présentes y prendront de l'expansion. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule près de 1 milliard de dollars.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2010-2011

	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
Réinvestissements	48	985,3	1 749
Implantations	33	787,9	1 435
TOTAL	81	1 773,2	3 184

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

En réponse à des recommandations formulées par le vérificateur général, la Société a mis au point un nouvel indicateur de performance permettant de tenir compte de l'impact de la concurrence internationale dans un dossier. Sur les 48 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2010-2011, 46 % étaient considérés en concurrence avec d'autres filiales de leurs groupes internationaux situées à l'extérieur du Québec. Et sur les 33 projets de nouvelles implantations, 42 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Plusieurs projets de grande envergure ont vu leur aboutissement en 2010-2011. Notamment dans le secteur des mines, des investissements de près de 570 millions de dollars sont destinés à la région Nord-du-Québec, reflétant les fruits de plusieurs années d'efforts consacrés à la prospection de ce secteur en Asie. Avec des investissements annoncés de 380 millions de dollars dans le matériel de transport et de 232 millions de dollars dans le secteur des produits électriques et électroniques, plusieurs projets importants pour le Québec se distinguent également.

8 La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations ainsi que les frais de R-D, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

9 Il faut noter que deux des 33 projets d'implantations sont réalisés en partenariat avec des sociétés québécoises.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2010-2011

Secteur d'activité économique	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
PRIMAIRE			
Mines	3	568,4	310
SECONDAIRE			
Alimentation et boissons	9	112,2	232
Caoutchouc et plastique	4	17,5	26
Vêtements, textile et cuir	2	9,9	20
Produits du bois	1	10,0	0
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	4	28,4	117
Machinerie	5	11,1	155
Matériel de transport	7	380,3	397
Produits électriques et électroniques	6	231,8	513
Produits minéraux non métalliques	1	43,9	0
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	7	124,1	77
Industries manufacturières diverses	2	3,0	26
TERTIAIRE			
Services professionnels, scientifiques et techniques	8	47,1	317
Conception de systèmes informatiques et services connexes	10	76,6	599
Édition de logiciels	3	1,3	85
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	3	47,0	30
Services divers	6	60,6	280
TOTAL	81	1 773,2	3 184

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

Les investissements annoncés en 2010-2011 proviennent de 19 pays, dont principalement la France et les États-Unis, qui ont généré respectivement 30 % et 22 % des projets d'investissements déclarés, ainsi que 18 % et 14 % de la valeur des investissements. Par ailleurs, un investissement chinois représente 26 % de la valeur totale déclarée pour l'exercice financier.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2010-2011

	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
Amériques	28	367,2	937
Europe	45	808,0	1 685
Asie	8	598,0	562
TOTAL	81	1 773,2	3 184

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

L'accent mis sur le développement de chacune des régions du Québec s'est traduit par une grande répartition géographique des investissements.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2010-2011

Région administrative	Nombre	Valeur (M\$)	Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	1,2	10
03 – Capitale-Nationale	4	10,5	345
05 – Estrie	3	76,3	80
06 – Montréal	34	590,4	1 457
08 – Abitibi-Témiscamingue	1	0,8	12
10 – Nord-du-Québec	3	568,4	310
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0,5	15
12 – Chaudière-Appalaches	1	1,5	8
13 – Laval	3	16,2	78
15 – Laurentides	7	48,4	99
16 – Montérégie	21	451,4	755
17 – Centre-du-Québec	2	7,6	15
TOTAL	81	1 773,2	3 184

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2009-2010, dont le chapitre 3 du tome 1 porte sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers, est paru en mai 2009. Dans ce document, le vérificateur général recommandait à Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) d'évaluer l'efficacité et l'efficacé du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

Dès la parution de ce rapport, Investissement Québec a organisé des rencontres avec les représentants du MDEIE afin de mieux définir les rôles et les responsabilités de l'ensemble des intervenants québécois qui participent au processus de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. En septembre 2009, les deux organismes se sont entendus sur le partage des rôles et des responsabilités au regard de leurs actions respectives. Dans une entente conclue en avril 2010, le MDEIE et la Société ont d'ailleurs réitéré leur accord quant à ce partage.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique a fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE, leur demandant notamment d'être plus proactifs en région avec les organismes du milieu pour le développement et la réalisation de projets. Au cours de l'exercice 2010-2011, des protocoles d'entente ont été signés avec les centres locaux de développement de Brome-Missisquoi et de Drummondville; la Société a également entamé des discussions avec Montréal International, Québec International et Sherbrooke Innopole. Ces ententes portent essentiellement sur l'établissement d'objectifs conjoints de réinvestissements et de nouveaux investissements étrangers pour la région du Québec visée et sur la répartition des efforts entre les deux organismes pour y arriver.

La Commission de l'administration publique a aussi recommandé de favoriser une plus grande utilisation de la base de données commune Horace+. Investissement Québec y a versé, en début d'exercice, la liste des filiales de sociétés étrangères pour lesquelles des intentions de visite ont été indiquées. Les confirmations de visites réalisées ont été transmises mensuellement aux administrateurs de la base de données commune et, au 31 mars, la Société avait fait plus de 60 % des visites totales effectuées par les partenaires de cette base de données.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont d'accroître les projets de recherche et de développement, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à délivrer des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures d'aide fiscale. Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activité, notamment les affaires électroniques, les biotechnologies, les activités de fabrication et de transformation de certaines ressources naturelles et le multimédia.

En 2010-2011, la Société a délivré 189 nouveaux certificats et attestations¹⁰, principalement pour les titres multimédias et les mesures offertes dans les régions du Québec, dépassant ainsi son objectif de 89 %. Ces résultats sont notamment attribuables à une demande importante à l'égard du crédit pour la production de titres multimédias.

De plus, la Société a délivré 3 965 attestations annuelles¹¹, toutes mesures confondues, soit 37 % de plus que l'objectif fixé en début d'exercice. Par ailleurs, bien que certains crédits soient abolis depuis le 12 juin 2003, la Société a tout de même délivré 499 attestations annuelles relatives à ces crédits, puisque les entreprises qui en bénéficient doivent démontrer chaque année qu'elles respectent les différents critères d'admissibilité.

Grâce aux mesures administrées par la Société, les entreprises admissibles pourraient bénéficier de crédits d'impôt de 554 millions de dollars au 31 décembre 2010¹².

MESURES FISCALES

	Objectifs 2010-2011	2010-2011	2009-2010
Nombre de nouveaux certificats et attestations	100	189	207
Nombre d'attestations annuelles	2 900	3 965	4 087
Emplois déclarés relativement aux nouveaux certificats et attestations ⁽¹⁾	s.o.	1 020	2 258

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, les emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

10 Les nouveaux certificats et attestations sont délivrés une seule fois à la société et certifient notamment que celle-ci exerce des activités dans le secteur d'activité visé par la mesure fiscale.

11 Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux sociétés d'obtenir une aide fiscale auprès de Revenu Québec.

12 Projections pour l'année 2010. Source : Dépenses fiscales. Édition 2010, ministère des Finances du Québec, Tableau A.8, pages 54 à 60, projection 2010.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR MESURE FISCALE, 2010-2011

Mesure fiscale	Nouveaux certificats et attestations		Attestations annuelles
	Nombre	Emplois déclarés ⁽¹⁾	Nombre
Nouvelle économie			
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) ⁽²⁾			11
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	1		13
Carrefours de la nouvelle économie (CNE) ⁽²⁾	2		308
Cité du commerce électronique (CCE) ⁽²⁾	1		6
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (ZCIMM) ⁽²⁾			10
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois (GPCE)			8
Cité Multimédia de Montréal (CMM) ⁽²⁾	1	3	76
Centre national des nouvelles technologies du Québec (CNNTQ) ⁽²⁾			88
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)			579
TOTAL PARTIEL	5	3	1 099
Mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale			
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (ALU)	5	10	128
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR) ⁽³⁾	23	559	1 278
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes (GAS)	11	448	137
TOTAL PARTIEL	39	1 017	1 543
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias ⁽⁴⁾			
Volet spécialisé	s.o.	s.o.	28
Volet général	145	s.o.	295
TOTAL PARTIEL	145	s.o.	323
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)			1 000
TOTAL GLOBAL	189	1 020	3 965

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

(2) Crédits abolis lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

(3) Lorsque la Société délivre un certificat à la suite de la réorganisation d'une entreprise bénéficiant d'une mesure dans une région ressource, elle ne tient pas compte des emplois puisqu'ils ont déjà été comptabilisés antérieurement.

(4) Les mesures liées à la production de titres multimédias ne sont pas basées sur la création d'emplois. Aucune donnée ne figure donc dans la colonne des emplois déclarés.

Les attestations annuelles remises aux sociétés exerçant des activités dans les régions ressources représentent 65,4 % de l'ensemble des attestations annuelles délivrées. Les nouveaux certificats sont délivrés principalement pour la mesure liée à la production de titres multimédias, dont la clientèle se situe majoritairement dans la région de Montréal.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2010-2011

Région administrative	Nouveaux certificats et attestations		Attestations annuelles
	Nombre	Emplois déclarés ⁽¹⁾	Nombre
01 – Bas-Saint-Laurent	7	433	571
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	31	107	1 010
03 – Capitale-Nationale	10		214
04 – Mauricie	6	231	330
05 – Estrie	1		54
06 – Montréal	105	3	668
07 – Outaouais	2	23	49
08 – Abitibi-Témiscamingue	1	20	292
09 – Côte-Nord	4	88	161
10 – Nord-du-Québec	0		16
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	115	212
12 – Chaudière-Appalaches	0		53
13 – Laval	1		69
14 – Lanaudière	1		20
15 – Laurentides	1		88
16 – Montérégie	12		131
17 – Centre-du-Québec	0		27
TOTAL	189	1 020	3 965
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES⁽²⁾	56	994	2 592

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

(2) Les régions ressources sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds sectoriels, des fonds de démarrage et des fonds d'amorçage.

FIER-RÉGIONS ET FONDS-SOUTIEN

Les FIER-Régions visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

On dénombre 30 FIER-Régions constitués, dont 29 en activité¹³. De l'enveloppe de 192 millions de dollars qui constitue l'apport de capital d'IQ FIER inc. dans les FIER-Régions, 181,9 millions de dollars sont maintenant engagés dans les différents fonds en activité. Pour ce qui est des 14 Fonds-Soutien constitués et en activité, 28 millions de dollars ont été engagés par IQ FIER inc., sur une enveloppe totale de 36 millions de dollars. Toutes les régions administratives du Québec ont accès à un fonds du FIER.

Selon les déclarations obtenues des différents fonds au 30 juin 2010, les FIER-Régions ont permis de créer 1 909 emplois et d'en sauvegarder 4 317 depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer 377 emplois et d'en sauvegarder 1 129. Les données sur la réalisation des projets, ainsi que sur la création et la sauvegarde des emplois, sont transmises dans les rapports d'activités des FIER-Régions et des Fonds-Soutien. Elles s'étalent sur une période maximale de trois ans et sont révisées annuellement.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités s'échelonne sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période laisse aux investisseurs le temps de planifier leurs investissements.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	Au 31 mars 2011			Investissements réalisés par les fonds ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	272,8	242,5	320	189,1	273	162,6
Fonds-Soutien	14	42,0	42,0	105	18,5	76	13,5

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 181,9 millions de dollars dans les FIER-Régions et à 28 millions de dollars dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés; le décaissement s'effectue sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

¹³ Un des 30 FIER-Régions procède actuellement à un déploiement ordonné d'événements de liquidité relatifs à ses actifs, à la suite d'une entente à l'amiable entre l'ensemble des investisseurs de ce fonds.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En décembre 2009, le vérificateur général a déposé à l'Assemblée nationale un rapport sur les fonds régionaux d'investissement des FIER. L'objectif de sa vérification était de s'assurer que les sommes allouées aux FIER-Régions étaient gérées conformément aux règles établies et aux pratiques de saine gestion. Dans son rapport, le vérificateur général, qui a fait un examen détaillé de tous les placements réalisés par les FIER-Régions, indique que, de façon générale, la conformité aux conventions et aux politiques établies a été respectée par les FIER-Régions et souligne l'évolution positive en matière de gestion d'IQ FIER inc. En outre, le vérificateur général recommande à Investissement Québec de poursuivre ses démarches et de préciser certains critères des politiques de façon à garantir le respect des règles applicables.

Investissement Québec a adhéré au contenu du rapport du vérificateur général et a accepté la totalité des recommandations de celui-ci. En outre, elle a adopté un plan d'action pour mettre en œuvre ces recommandations, plan qui a été accueilli favorablement par la Commission de l'administration publique le 1^{er} avril 2010. Au cours du présent exercice, toutes les actions prévues dans ce plan ont été réalisées.

FIER PARTENAIRES, S.E.C.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 154,0 millions de dollars dans treize fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 85,6 % dans divers fonds.

FONDS D'AMORÇAGE

Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement a annoncé la création de trois fonds d'amorçage totalisant 125 millions de dollars pour la création d'entreprises technologiques à forte valeur ajoutée. Investissement Québec y versera 50 millions de dollars, qui s'ajouteront aux 50 millions de dollars provenant de FIER Partenaires, s.e.c. et du Fonds de solidarité FTQ, le reliquat de 25 millions de dollars ayant été recueilli auprès du secteur privé.

Les trois fonds d'amorçage sélectionnés par un comité indépendant à la suite d'un appel d'offres ont été constitués et sont maintenant en activité. Les fonds d'investissement Réal, AmorChem et Cycle-C3E visent à favoriser l'émergence de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres. Outre la souscription minimale de 8,25 millions de dollars du secteur privé, la clôture de chacun de ces fonds a été assortie, pour les promoteurs, de conditions spécifiques, dont la vérification diligente et la signature d'une convention de société en commandite par l'ensemble des investisseurs.

EXPERTISE-CONSEIL

Reconnue pour son expertise financière, Investissement Québec agit parfois à titre de conseiller et d'analyste auprès de plusieurs ministères et organismes. De plus, elle fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion de la portion restante des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

Enfin, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a sollicité l'expertise d'Investissement Québec en mai 2009, dans le cadre du Programme d'aide aux propriétaires de machinerie forestière et aux transporteurs de bois rond. Pour le compte du MRNF, la Société a effectué l'analyse financière des demandes d'aide et assure maintenant la gestion des interventions financières autorisées.

MODIFICATIONS SURVENUES EN COURS D'EXERCICE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRODUITS FINANCIERS

Certaines dispositions du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ont été modifiées par le décret 983-2010 le 17 novembre 2010. Notamment, depuis le 1^{er} décembre 2010, le montant du placement que les immigrants investisseurs doivent effectuer est passé de 400 000 \$ à 800 000 \$. En outre, les fonds disponibles pour les PME passent de 46 % à 53 % des revenus de placement, alors que les honoraires versés aux intermédiaires financiers sont ramenés de 44 % à 32 % de ces revenus de placement. Quant à la part consacrée au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, elle passera de 4 % à 5 %.

Création de trois nouveaux fonds

Dans le discours sur le budget du 17 mars 2011, le gouvernement a annoncé qu'Investissement Québec se verra confier la gestion de trois nouveaux fonds. D'abord, le Fonds du Plan Nord pourra, au cours des cinq prochaines années, investir jusqu'à 500 millions de dollars en participations dans des projets privés. Ensuite, le Fonds Capital Anges Québec disposera de 30 millions de dollars, dont 20 millions proviendront du gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec et 10 millions d'investisseurs providentiels. Ce fonds est destiné à des entreprises en phase d'amorçage ou de démarrage dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles. Enfin, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ, FondAction et Capital régional et coopératif Desjardins, qui mettront en commun 30 millions de dollars, le gouvernement entend, quant à lui, consacrer 20 millions de dollars au Fonds Relève Québec, qui vise à faciliter les transferts d'entreprise à de nouvelles générations d'entrepreneurs.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MESURES FISCALES

Le 29 octobre 2010, le ministre des Finances a annoncé, dans le bulletin d'information 2010-7, des modifications au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques. Ces modifications ont trait aux critères relatifs aux proportions d'activités réalisées par une société, à la notion d'activités admissibles et à la définition d'employé admissible, et elles s'appliquent aux années d'imposition qui commencent après le 29 octobre 2010. Toutefois, elles peuvent également s'appliquer à une société dont l'année d'imposition débute en 2010 (au plus tard le 29 octobre 2010) ou se termine en 2010 si la société en fait le choix auprès d'Investissement Québec.

CLIENTS ET PARTENAIRES

L'un des trois axes du plan stratégique 2007-2010 d'Investissement Québec vise les clients et les partenaires de celle-ci. De fait, ces derniers sont des parties prenantes de la Société, lesquelles sont décrites à la section suivante.

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Depuis deux ans, la Société procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Ses principales parties prenantes sont ses employés, les entreprises, les partenaires financiers, les partenaires sectoriels, les partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale, l'Assemblée nationale et le vérificateur général du Québec, les ministères et organismes, ses fournisseurs, les médias et les syndicats.

La Société a répertorié différents mécanismes de communication avec ses diverses parties prenantes. Ces liens lui permettent de connaître les préoccupations de celles-ci à son égard.

La Société peut aussi compter sur son Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la demande.

EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la direction, dont le site intranet. Au moyen de ce site, le président et chef de la direction ainsi que les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. Les employés peuvent également s'adresser au Comité de direction. C'est la Direction des communications et du marketing qui est chargée d'assurer le suivi des commentaires et des questions des employés.

La Société organise à l'occasion des réunions pour l'ensemble de ses employés afin de présenter les grands champs de travail et les orientations qu'elle entend poursuivre. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les employés de poser des questions au président et chef de la direction. La Société sonde également ses employés pour évaluer la qualité des services internes. En 2010-2011, le président et chef de la direction a parlé à tous les employés lors de quatre réunions téléphoniques afin de les tenir informés sur l'avancement des travaux du regroupement des deux sociétés.

Enfin, la Société se sert du Comité d'orientation en développement durable pour permettre aux employés de participer à l'instauration d'une culture de développement durable. Des professionnels de la Société ont d'ailleurs organisé la campagne Défi-Climat 2010 à Investissement Québec en avril dernier. Les employés peuvent faire des commentaires au sujet du développement durable sur le site intranet de la Société. Une employée de la Société est chargée de faire le suivi. De plus, en mars dernier, un deuxième sondage sur le développement durable a été envoyé à tous les employés de la Société afin d'en apprendre davantage sur leurs connaissances et leurs préoccupations à ce sujet.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose d'entreprises québécoises, canadiennes et internationales, de PME et de grandes entreprises. Les directeurs de portefeuille, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. La Société a 16 bureaux au Québec et 11 à l'étranger afin de se rapprocher de ses clients.

La Société sonde ses nouveaux clients du financement et des mesures fiscales afin de mesurer leur taux de satisfaction en fonction de différents critères. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle des filiales étrangères implantées au Québec est réalisé tous les deux ans. Tous les commentaires sont analysés et présentés aux gestionnaires visés. Lorsqu'une plainte est formulée, la politique de traitement des plaintes est appliquée.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires financiers de la Société sont les institutions financières, les organismes de l'économie sociale et les coopératives. Les partenaires financiers pour lesquels la Société garantit des prêts doivent être homologués par cette dernière.

La Société établit des relations privilégiées avec ses partenaires en communiquant avec ces derniers et en participant avec eux à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue lui permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins financiers des partenaires de la Société. Par ailleurs, tout comme les clients, les partenaires financiers sont sondés dès qu'ils entrent en relation avec Investissement Québec. Tous les commentaires sont analysés et présentés aux gestionnaires visés.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année à ses clients et à ses partenaires financiers¹⁴ d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre avril 2010 et mars 2011, la Société a mené un sondage auprès de 1 005 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 390 partenaires financiers. À la fin de mars, le taux de réponse s'établissait à 45,2 % pour les clients et à 47,4 % pour les partenaires financiers.

Cette année, le taux de satisfaction générale de la clientèle est de 95 %, ce qui est identique à celui obtenu en 2009-2010. Les partenaires financiers ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 95 %. Ce dernier est le même taux obtenu au cours de l'exercice financier 2009-2010.

TAUX DE SATISFACTION ⁽¹⁾

	2010-2011		2009-2010	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	97 %	93 %	96 %	96 %
Professionnalisme et compétence	97 %	96 %	97 %	96 %
Adaptabilité et souplesse	96 %	95 %	95 %	97 %
Délai de traitement	93 %	92 %	91 %	90 %
Accessibilité et visibilité	93 %	96 %	92 %	95 %
Satisfaction générale ⁽²⁾	95 %	95 %	95 %	95 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » à « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

Investissement Québec a également sondé 978 entreprises clientes qui bénéficient de mesures fiscales; 27,6 % d'entre elles ont répondu. L'évaluation de la qualité du service a porté sur l'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement, de même que l'accessibilité et la visibilité. Le taux de satisfaction générale de ces entreprises s'est établi à 90 %, ce qui est comparable au taux de 91 % obtenu au cours de l'exercice précédent.

¹⁴ Directeurs de compte des institutions financières.

PARTENAIRES SECTORIELS

La Société rejoint ses partenaires sectoriels, notamment les regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et les associations à caractère sectoriel, lors d'événements, de rencontres, de tournées régionales ou de séminaires. Combinées à des rencontres de groupe plus restreintes, comme des visites d'entreprises, ces activités sont autant d'occasions d'échanger avec les gens d'affaires sur les enjeux de ces derniers.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les partenaires associatifs regroupent les associations régionales et autres associations. Quant aux partenaires du secteur de l'économie sociale, ils englobent principalement les réseaux sectoriels, régionaux ou nationaux d'entreprises coopératives et sans but lucratif. La Société maintient ses liens de communication avec ces partenaires lors de rencontres et de groupes de travail ou à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur.

Pendant l'exercice, des activités de formation et des colloques¹⁵ ont également eu lieu avec ces partenaires ou des groupes touchés par l'évolution de ce secteur. Les aspects économiques et financiers de l'économie sociale, ainsi que les façons de faire et les produits de la Société susceptibles de combler les besoins des entreprises de l'économie sociale, ont été abordés. Par ailleurs, Investissement Québec a publié un document sur la capitalisation des entreprises de l'économie sociale qui aidera ces dernières à mieux planifier la construction de leur assise financière.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. C'est également lui qui dépose le rapport annuel de la Société à l'Assemblée nationale et qui, par le fait même, fait rapport sur la réalisation de ses objectifs et l'avancement de son plan d'action de développement durable.

Comme il est stipulé dans la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec, les livres et les comptes de la Société sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général du Québec et un vérificateur externe nommé par le gouvernement. De plus, le vérificateur général du Québec réalise des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La vérificatrice interne d'Investissement Québec assure le lien entre le vérificateur général et la Société.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les travaux entrepris afin de respecter les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société est assujettie, en sont de bons exemples. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des cabinets politiques, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

¹⁵ Colloque régional des entreprises d'économie sociale, par exemple.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs accrédités par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels. Elle privilégie d'abord les fournisseurs locaux. C'est pourquoi elle s'approvisionne principalement chez des fournisseurs québécois, qui représentent 89 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs de la Société est assujettie à la réglementation gouvernementale applicable en matière d'adjudication de contrats, conformément au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de neutralité, d'équité et d'objectivité dans l'adjudication des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental. Par exemple, tous les contrats de services professionnels et techniques de 100 000 \$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres public diffusé dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). De plus, deux fois l'an, la Société doit publier dans le SEAO tous les contrats de 25 000 \$ ou plus qu'elle a accordés.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Elle accueille également des journalistes étrangers. Une porte-parole médias gère de façon personnalisée les demandes et le programme d'accueil de journalistes étrangers.

SYNDICATS

La Société collabore étroitement avec les trois syndicats qui représentent ses employés, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État, afin d'entretenir des relations de travail saines et enrichissantes lors des réunions avec les divers comités de relations professionnelles et à l'occasion des négociations de conventions collectives. La majorité des demandes formulées par les syndicats sont traitées par les comités correspondants et font l'objet d'un suivi rigoureux consigné dans les procès-verbaux.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX MÉCANISMES DE COMMUNICATION					EXEMPLES DE MÉCANISMES DE COMMUNICATION	PRISE EN COMPTE DES ATTENTES
	Rencontres, congrès, événements	Communications externes	Communications internes	Sondages	Autres mécanismes de consultation		
Employés	•		•	•		<ul style="list-style-type: none"> • Messages du président et chef de la direction dans l'intranet et lors de réunions téléphoniques • Tournée d'information sur le développement durable auprès de tous les employés • Sondage sur le développement durable auprès des employés • Sondage sur la satisfaction à l'égard d'un service interne 	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction des communications et du marketing est chargée de faire le suivi des commentaires ou des questions des employés. • Les commentaires obtenus dans le sondage sur le développement durable seront analysés en 2011-2012.
Entreprises	•	•		•	•	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres lors de projets • Sondage sur la satisfaction • Demandes d'information adressées au Service d'accueil et d'information (SAI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les commentaires obtenus dans les sondages sont analysés et répertoriés dans un rapport d'évaluation de la satisfaction de la clientèle qui est remis au Comité de direction. • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI. • Toutes les plaintes formulées sont traitées selon le processus de traitement des plaintes de la Société.
Partenaires financiers	•	•		•	•	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage sur la satisfaction • Rencontres régulières avec les différents partenaires financiers de la Société • Présentations sur l'offre de service de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les commentaires obtenus dans les sondages menés auprès de partenaires financiers sont analysés et répertoriés dans un rapport d'évaluation de la satisfaction de la clientèle qui est remis au Comité de direction. • Des recommandations sont adressées aux ministères visés. • Des ententes de partenariat et de confidentialité ont été conclues.
Partenaires sectoriels	•	•				<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres fréquentes avec les différentes associations sectorielles • Participation à des événements ou des congrès • Échanges d'informations stratégiques 	
Partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale	•	•			•	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail • Rencontres régulières • Membres de conseils d'administration ou observateurs 	
Assemblée nationale et vérificateur général du Québec		•			•	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de documents à des fins de reddition de comptes • Commissions parlementaires 	
Ministères et organismes	•	•			•	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières • Dépôt de documents • Consultations pour le plan stratégique de la Société • Présentations sur l'offre de service de la Société • Demandes d'information adressées au SAI 	<ul style="list-style-type: none"> • Une porte-parole agit comme interlocutrice principale auprès des cabinets politiques, des ministères et des organismes gouvernementaux. • Des ententes de partenariat ont été conclues. • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI.
Fournisseurs	•	•			•	<ul style="list-style-type: none"> • Soumissions dans le cadre d'appels d'offres • Contrats d'approvisionnement • Participation à la journée des acquisitions du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune attente n'a été formulée par les fournisseurs de la Société.
Médias	•	•			•	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse • Communiqués de presse • Accueil de journalistes selon le programme d'accueil de journalistes étrangers • Demandes d'information adressées au SAI 	<ul style="list-style-type: none"> • Une porte-parole gère de façon personnalisée toutes les demandes des journalistes. • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI.
Syndicats	•					<ul style="list-style-type: none"> • Comités de relations professionnelles • Discussions pour le renouvellement des trois conventions collectives qui sont échues depuis le 30 juin 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes adressées par les syndicats à l'employeur sont traitées lors des réunions des comités de relations professionnelles et des rencontres de négociation et sont suivies dans les procès-verbaux.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle d'Investissement Québec repose sur trois valeurs fondamentales, soit le respect, l'intégrité et la rigueur. Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires : le Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et la Déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées. Le code d'éthique, pour sa part, définit les règles de conduite à respecter pour protéger les intérêts de la Société et ceux de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Il contient notamment des dispositions relatives à la protection de l'information sur les clients.

Investissement Québec a également adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système permettant de traiter celles-ci de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, trois plaintes ont été reçues et traitées dans les délais prescrits. Ces plaintes n'avaient pas trait à la protection de l'information ni à la perte de données sur les clients.

La Société utilise les services d'une agence accréditée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité. En 2010, aucune plainte n'a été reçue par les conseils national et régional des Normes canadiennes de la publicité comme contrevenant au code.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de services, les clients de la Société peuvent, depuis 2007, consulter en ligne leurs dossiers financiers et fiscaux, voir leurs factures, avoir accès à leurs relevés de transactions et remplir certaines demandes de financement, grâce au service Mon compte. Au 31 mars 2011, 745 entreprises y étaient abonnées, une augmentation de 14 % par rapport au dernier exercice. La Société continue de promouvoir le service Mon compte auprès de sa clientèle.

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Après avoir recensé les besoins de ses partenaires, Investissement Québec a mis l'accent, au cours de l'exercice, sur le développement des affaires avec les partenaires relayeurs, les associations sectorielles et les institutions financières. À cet égard, un système informatique de suivi des échanges d'information entre Investissement Québec et ses partenaires est en voie de réalisation et sera en mis place au cours du prochain exercice.

ORGANISATION

RENTABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Dans son plan stratégique 2007-2010, la Société s'est donné comme objectif d'assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement, objectif qu'elle a poursuivi en 2010-2011.

Sa mission, l'institution du Fonds du développement économique et les autres dispositions sur son offre de produits lui permettront notamment d'atteindre l'équilibre entre la rentabilité financière et le développement économique. Il est convenu que la Société utilise comme point d'équilibre le rendement de ses capitaux propres par rapport au coût des fonds du gouvernement. Cette année, le rendement est supérieur au coût des fonds. De plus, la Société a commencé à améliorer le processus de traitement des dossiers d'interventions financières, la reddition de comptes ainsi que la gestion financière dans le cadre de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.

PERFORMANCE ET RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Investissement Québec joue un rôle économique important dans le développement durable. À la fois institution de financement et agence de développement économique, elle favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui et propose aux entreprises, notamment aux sociétés étrangères, des incitatifs encourageant la concrétisation d'importants projets d'investissements ou la consolidation de secteurs industriels ciblés.

De plus, comme la Société a pour mission de stimuler l'investissement partout au Québec, elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises québécoises. À cette fin, elle participe à l'élaboration de nouveaux produits financiers, modifie au besoin ses produits financiers et fiscaux ou se voit confier, par le gouvernement du Québec, de nouveaux mandats qui visent à soutenir des industries ou des entreprises particulières. Son action a donc une incidence importante et favorable sur l'emploi et l'investissement.

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. C'est en comparant les retombées économiques attribuables à ses activités avec les coûts qu'elle représente pour le gouvernement du Québec que la Société obtient son ratio avantages-coûts. Un ratio supérieur à 1 confirme sa rentabilité économique.

Des renseignements détaillés sur la méthodologie d'évaluation, sur les données utilisées pour procéder aux simulations des retombées économiques et sur leurs résultats sont présentés dans la section portant sur les renseignements supplémentaires.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE EN 2010-2011

Cette année, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 3,5 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 43,7 milliards de dollars, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,6 milliards de dollars. De cette somme, Investissement Québec établit à 1,2 milliard de dollars la part attribuable à ses interventions, dont 138,6 millions de dollars pour les projets financés et 1,1 milliard de dollars pour les entreprises de son portefeuille. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'exercice précédent, qui est en partie attribuable à la fin des programmes de financement conjoncturel Renfort et Soutien à l'industrie forestière.

De même, les coûts nets pour le gouvernement du Québec ont diminué cette année, passant de 238,9 millions de dollars à 127,6 millions de dollars, en raison de la baisse de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec.

L'évaluation annuelle de la rentabilité économique d'Investissement Québec se solde par un ratio avantages-coûts de 9,76/1 par rapport à 5,24/1 en 2009-2010. La hausse du ratio s'explique principalement par la diminution des coûts nets que la Société représente pour le gouvernement du Québec. Ainsi, à la fin de cet exercice, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 9,76 \$ en recettes fiscales et parafiscales.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2010-2011	2009-2010
Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société :		
Reliées à la réalisation des projets financés (M\$)	138,6	166,3
Reliées aux ventes des entreprises du portefeuille (M\$) ⁽¹⁾	1 107,0	1 085,2
Total des recettes attribuables à la Société (M\$)	1 245,6	1 251,5
Coûts nets pour le gouvernement (M\$)	127,6	238,9
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	9,76/1	5,24/1

(1) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 pour l'exercice 2010-2011, et entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 pour l'exercice 2009-2010.

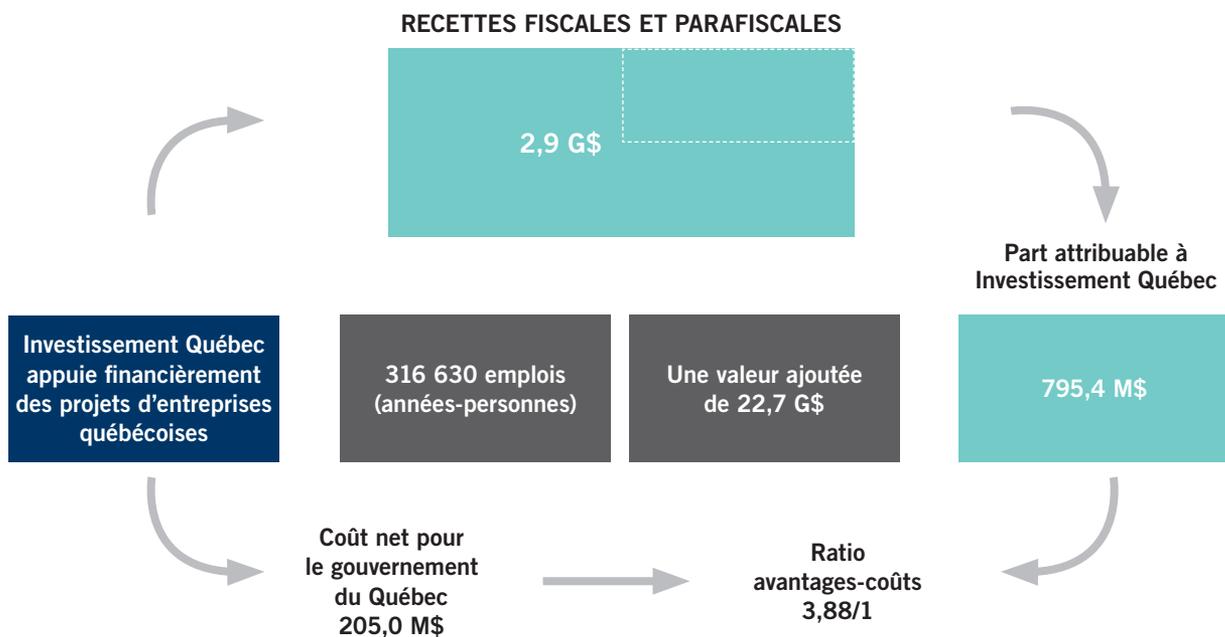
RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION

Depuis 1998, et selon une moyenne annuelle, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 3,8 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 32,6 milliards de dollars. La réalisation de ces projets et de ces activités correspond en moyenne annuellement à une charge de travail de 316 630 emplois (années-personnes) et à une valeur ajoutée de 22,7 milliards de dollars. De plus, elle procure en moyenne au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 2,9 milliards de dollars annuellement. De cette somme, Investissement Québec établit à 795,4 millions de dollars la part attribuable à ses interventions.

Le coût net moyen par an pour le gouvernement du Québec est de 205,0 millions de dollars.

En somme, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne chaque année au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit en moyenne 3,88 \$ en recettes fiscales et parafiscales.

RETOMBÉES ANNUELLES MOYENNES⁽¹⁾ ATTRIBUABLES AUX CLIENTS DU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT QUÉBEC DEPUIS 1998



(1) Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2011), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

AFFAIRES PUBLIQUES ET STRATÉGIE MÉDIA

Dans le cadre de ses activités régulières, la Société a maintenu ses partenariats et ses activités d'affaires publiques avec des associations sectorielles et professionnelles, des institutions financières, des chambres de commerce et d'autres organisations afin d'assurer son développement d'affaires. Elle a poursuivi l'application de sa stratégie média prévoyant des entrevues données à la presse québécoise et internationale par le président et chef de la direction et la préparation de dossiers de presse. Au cours de l'exercice financier, la Société a répondu à plus de 130 demandes d'information des médias écrits et électroniques.

PROMOTION DU VOLET FINANCEMENT ÉCOLOGIQUE

Le gouvernement du Québec ayant présenté un plan d'action sur les changements climatiques et annoncé une série d'orientations visant la réduction des gaz à effet de serre, la Société a adopté une stratégie selon laquelle elle s'engage à appuyer les entreprises dans leur démarche de développement durable. C'est ainsi qu'une campagne de promotion a été lancée en juin afin de faire connaître une nouvelle solution financière : Financement écologique.

La stratégie adoptée a permis de couvrir tous les volets de la communication auprès des clientèles externes et internes : Internet, publicité nationale et régionale, relations de presse, affaires publiques, conférences régionales, documentation écrite, communication interne et marketing.

CAMPAGNES D'INFORMATION

Une réflexion a eu lieu afin de déployer de façon plus marquée la fonction marketing au sein d'Investissement Québec. La Société a réalisé des activités pilotes en lien avec la campagne d'information dans quatre régions du Québec, ce qui a permis de retrouver, sur une base hebdomadaire, de la publicité ainsi qu'une chronique d'information ciblée pour la clientèle locale.

TOURNÉES RÉGIONALES

La Société a également poursuivi son travail de coordination afin de soutenir les tournées régionales du président et chef de la direction. Ce dernier a visité les régions de Gatineau et de Lanaudière dans le cadre de journées « Investissement Québec » qui, grâce à des tribunes publiques, à des entrevues avec les médias régionaux, à des visites d'entreprises et à des rencontres avec des partenaires et clients locaux, ont permis de faire connaître la Société.



Gestion

GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (Loi sur la gouvernance), entrée en vigueur le 14 décembre 2006, prescrit des règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec.

Elle prévoit notamment des règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport annuel intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activités présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des membres de ce dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, de l'économie sociale, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par règlement interne, il autorise ou recommande des interventions financières en fonction des programmes administrés par la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique triennal, le plan d'action annuel, les résultats prévisionnels, les tableaux de bord périodiques et les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que le rapport annuel.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte quinze membres, dont le président et chef de la direction de la Société. Il comprend sept femmes et huit hommes, et plus des deux tiers des membres sont indépendants. Parmi les sept femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et cinq au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu onze séances ordinaires et neuf séances extraordinaires.

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration d'Investissement Québec était composé des membres suivants :

L'HON. JEAN BAZIN, c.r.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Statut : administrateur indépendant

L'honorable Jean Bazin a été nommé au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011. Il a présidé le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec de septembre 2007 à décembre 2010. Il y a siégé à titre d'administrateur de février 2004 à septembre 2007.

Membre du Barreau du Québec depuis 1965, M. Bazin a rejoint les rangs du cabinet Fraser Milner Casgrain la même année et est devenu associé en 1971. Il est avocat-conseil depuis 2006. Il a présidé l'Association du Barreau canadien en 1987 et en 1988.

M. Bazin a été nommé conseiller de la Reine (c.r.) en 1984 et a été membre du Sénat canadien de 1986 à 1989. Il a siégé à plusieurs comités permanents, dont le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles. Il a également été vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. En 1999, il a présidé le Forum des gens d'affaires Québec-Japon.

M. Bazin est membre d'importantes associations nationales et étrangères. Il est titulaire d'une licence en droit, d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval.

M. Bazin est également membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne, de Miranda Technologies, de Lambert Somec, du groupe UNIPEX, de l'Association canadienne des ex-parlementaires et du Club de tennis de Montréal.

JACQUES DAoust

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Jacques Daoust est président et chef de la direction de la nouvelle société Investissement Québec issue de la fusion entre la Société générale de financement du Québec et Investissement Québec. Il a été président et chef de la direction d'Investissement Québec de juin 2006 à mars 2011.

Avant de rejoindre les rangs d'Investissement Québec, M. Daoust a occupé plusieurs postes de haut niveau dans le milieu financier. À la Banque Laurentienne, il a été président et chef de la direction de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs (2001-2005), vice-président exécutif – gestion du patrimoine et du courtage (2001-2003) et vice-président exécutif – services financiers aux particuliers (1998-2001). De 1998 à 2001, il a également occupé le poste de président et chef de la direction de Trust La Laurentienne.

À la Banque Nationale du Canada (1986-1998), il a occupé successivement les postes de premier vice-président aux ressources humaines et à l'administration, de vice-président exécutif de Trust Général du Canada, de président et chef de la direction de Gestion de portefeuille Natcan et de président et chef de la direction de Placements Banque Nationale.

M. Daoust s'intéresse également à l'enseignement et a été professeur invité à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) en 2006. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Au cours de sa carrière, M. Daoust a agi comme membre ou président d'une vingtaine de conseils d'administration. Il a également reçu plusieurs prix, dont le Mercure de l'année 1994, catégorie Développement de la main-d'œuvre – Grandes entreprises, décerné par la Fédération des chambres de commerce du Québec, et, en juin 1995, le Mérite annuel, remis par l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec. Il s'est vu décerner le prix Hermès 2008 de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, qui « vise à honorer des personnalités du monde des affaires, diplômées de la FSA, qui par leur cheminement de carrière exceptionnel servent d'exemples à la relève en gestion ». Enfin, il a été proclamé MBA de l'année 2009 par l'Association des MBA du Québec, qui honore chaque année « un MBA remarquable qui fait une différence dans la communauté des affaires ».

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC). Il est titulaire du Brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

PIERRE BARNÈS

Date de nomination au Conseil : 9 février 2011

Date de fin du mandat : 8 février 2013

Statut : administrateur indépendant

Pierre Barnès a été nommé au conseil d'administration d'Investissement Québec en février 2011.

M. Barnès a fait une brillante carrière en finance dans divers établissements. Il a commencé sa carrière en 1958 à la Banque provinciale du Canada. Il a rapidement gravi les échelons pour devenir directeur de succursale, puis vice-président et directeur général des Services financiers.

En 1978, il est entré au service de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Neuf ans plus tard, il devient successivement président-directeur général de Crédit industriel Desjardins, puis de la Société d'investissement Desjardins. De retour à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, il agit à titre de vice-président exécutif et chef de l'exploitation. En 1997, il est nommé président et chef de la direction de Place Desjardins inc.

M. Barnès a été président de l'Ordre des CGA du Québec en 1994 et président de l'Association interaméricaine de comptabilité (IAA) de 2005 à 2007. L'Association des comptables généraux accrédités du Canada lui a décerné en 2010 sa plus haute distinction honorifique, le prix John-Leslie.

M. Barnès est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, du Brevet de l'Institut des banquiers canadiens et du titre de *Fellow* de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Canada.

M. Barnès est également membre du Comité d'Investissement Desjardins Capital de Risque, du conseil d'administration de l'IAA, de l'Association des comptables sans frontières et du Comité international de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

MICHEL BRÛLÉ

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Statut : administrateur indépendant

Depuis 2000, Michel Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Auparavant, il a fondé et cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont InnoMediaLogic en 1996 et OvalSys International en 1991. Ces deux entreprises ont été vendues en 2000. La vente d'InnoMediaLogic a reçu le titre de « Best VC deal in Canada for 2000 ».

D'ex-entrepreneur, M. Brûlé est devenu un investisseur providentiel pendant plus de dix ans et a investi dans un grand nombre d'entreprises. L'organisation canadienne des investisseurs providentiels, la *National Angel Capital Organization*, l'a nommé investisseur de l'année en 2010.

Ingénieur de formation, il a été l'un des premiers professeurs de l'École de technologie supérieure. Il y a enseigné diverses matières, coordonné la recherche institutionnelle et dirigé un laboratoire de recherche de 1979 à 1992.

M. Brûlé est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa.

Il est également membre du conseil d'administration de FIER Longueuil, s.e.c. du Réseau Anges Québec, de Cogiscan inc., de MetaFoam inc., d'Octasic inc. et de GSMPrjct Technologie inc.

GISÈLE DESROCHERS

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Statut : administratrice indépendante

Gisèle Desrochers a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011.

Elle est administratrice de société et consultante en gestion du capital humain. De 2002 à 2010, elle a été membre du Bureau de la présidence et première vice-présidente aux Ressources humaines, Affaires corporatives et Initiatives stratégiques à la Banque Nationale du Canada. Elle a rejoint les rangs de Banque Nationale Groupe Financier en 1994 à titre de première vice-présidente, Ressources humaines et Administration.

De 1975 à 1994, M^{me} Desrochers a occupé divers postes de haut fonctionnaire au sein de l'administration publique du Québec, notamment à titre de secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, de sous-ministre du Revenu et de sous-ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Reconnue en 2003, 2004 et 2006 comme l'une des cent femmes les plus influentes au Canada, elle fait partie depuis 2007 du *Hall of Fame* de l'association canadienne *Women's Executive Network*. En 2005, elle a reçu le prix « Professionnel émérite » de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

M^{me} Desrochers est membre des conseils d'administration de l'Université de Montréal, de la Corporation Trevi, de la Fondation Jeunesses musicales du Canada et du Festival de musique de chambre du Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique et d'un baccalauréat en éducation de l'Université du Québec à Montréal.

JOSÉ P. DORAIS

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2012

Statut : administrateur indépendant

José P. Dorais a été nommé au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011. Il a été membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec d'août 2005 à décembre 2010. Il y exerçait notamment les fonctions de président du Comité de gouvernance et d'éthique et de membre du Comité de vérification.

M. Dorais est membre du Barreau du Québec depuis 1974. En 1972, il a obtenu sa licence en droit de l'Université d'Ottawa. Il est associé du cabinet d'avocats Miller Thomson Pouliot depuis 2001 et se spécialise dans le domaine du droit des affaires. Il a auparavant été avocat associé au cabinet Leduc Leblanc de 1981 à 2001, et avocat au cabinet Geoffrion et Prud'homme de 1978 à 1981.

M. Dorais est également président du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage, et membre du conseil d'administration d'Æterna Zentaris, de la Société d'énergie Foster Wheeler et d'Alliance Films inc.

DIANE LANCTÔT

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2012

Statut : administratrice indépendante

Diane Lanctôt a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011 et a été membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec de février 2004 à décembre 2010. Elle y était notamment membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité de vérification.

M^{me} Lanctôt est présidente de Lanctôt Itée, chef de file dans le domaine du design et de la distribution d'articles de sport et de produits optiques au Canada. Au cours des 25 dernières années, elle a acquis une grande réputation à l'échelle internationale dans le domaine du sport et de la mise en marché.

M^{me} Lanctôt est également membre du conseil d'administration du Groupe Le Massif. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences de la santé de l'Université de Montréal.

HÉLÈNE LÉVESQUE

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administratrice indépendante

Hélène Lévesque a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011 et a été membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec de mai 2009 à décembre 2010. Elle a notamment siégé au Comité des ressources humaines.

M^{me} Lévesque est présidente de la société de services juridiques Corporation Experlead depuis 2006. Membre du Barreau du Québec depuis 1979, elle est reconnue pour offrir aux équipes de direction une vision d'affaires des questions juridiques. Elle possède également une expertise dans la réalisation de dossiers d'investissement. Avant de se joindre à Corporation Experlead, elle a occupé plusieurs postes de direction de services juridiques, notamment au sein des sociétés suivantes : Transcontinental inc., Harlequin Enterprises Limited, Quebecor Printing Canada et le Fonds de solidarité FTQ.

M^{me} Lévesque est également présidente du conseil d'administration de Gestion Simulateur de vol – Capital et membre du comité de sélection de la bourse Alma-Lepage de HEC Montréal. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en droit de l'Université de Sherbrooke.

MONETTE MALEWSKI

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2012

Statut : administratrice indépendante

Monette Malewski est membre du conseil d'administration d'Investissement Québec depuis octobre 2007.

Elle préside le Groupe M. Bacal, société de courtage d'assurance qui offre à ses clients des solutions pour assurer leur sécurité financière.

Femme d'affaires reconnue, M^{me} Malewski a été honorée en 1998 par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. En 2001, le magazine d'affaires *Entreprendre* l'a décrite comme l'une des cent femmes d'action les plus éminentes du Québec. En 2003, elle a reçu le prix Implications sociales de L'Alliance des femmes d'affaires et professionnelles haïtiennes de Montréal. En 2005, elle a été nommée Femme de mérite, Affaires et professions par le Y des femmes de Montréal, pour son engagement soutenu dans l'amélioration du rôle économique et social de la femme dans la société.

Elle a été directrice générale adjointe des Centres communautaires juifs de Montréal, directrice générale de l'Association des écoles juives de Montréal et présidente du syndicat de la Fédération des enseignants des écoles juives.

M^{me} Malewski est membre du conseil d'administration des Fonds Universitas du Canada et de la Fondation du Grand Montréal, de CALU et de l'Université Hébraïque, chapitre Montréal, du Fonds Ville-Marie et de l'École supérieure de ballet contemporain de Montréal. Elle est titulaire d'un certificat en assurance de personnes de l'Autorité des marchés financiers et d'un diplôme en enseignement de l'Université McGill.

GENEVIÈVE MORIN

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administratrice indépendante

Geneviève Morin a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011.

Depuis 2000, elle agit à titre de chef de la direction financière et du développement corporatif de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, où elle exerce également les fonctions d'adjointe au secrétariat et à la trésorerie du conseil d'administration, de secrétaire du comité exécutif et de membre des comités d'investissement et de placement. Elle y a auparavant occupé le poste de coordonnatrice à l'administration et aux finances.

Avant de rejoindre les rangs de Fondation en 1996, elle a occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins, notamment celui de conseillère principale en crédit, de conseillère principale en développement corporatif et d'agente de formation des dirigeants.

M^{me} Morin est titulaire d'un MBA en finances de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également suivi la formation de courtier en valeurs mobilières.

Elle est membre du conseil d'administration de Filaction, de la Corporation de développement Angus, de Gestion Biotech, de FIER Partenaires, s.e.c., de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et de Réseau Capital.

JACQUES ROCHEFORT

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administrateur indépendant

Jacques Rochefort est membre du conseil d'administration d'Investissement Québec et du Comité des ressources humaines depuis mai 2009.

Il est président et directeur général de Chenelière Éducation (Transcontinental inc.) depuis 2003, et membre du comité de direction de Médias Transcontinental depuis 2009.

Il a été président et directeur général des Éditions CEC (Quebecor/Hachette Livres Paris) de 1995 à 2003. Il a été consultant en planification stratégique et en marketing de l'AG2R (France) de 1988 à 1994 et à la STCUM en 1990.

Il a aussi été député de Gouin de 1981 à 1989 et ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur de 1984 à 1985.

Il est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de SSQ Assurances générales depuis 1997 et membre

du conseil d'administration de l'Association nationale des éditeurs de livres.

M. Rochefort a étudié en sciences politiques à l'Université de Montréal.

CLAUDINE ROY

Date de nomination au Conseil : 9 février 2011

Date de fin du mandat : 8 février 2015

Statut : administratrice indépendante

Claudine Roy a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec en février 2011.

Elle est propriétaire et présidente-directrice générale de Brise-Marine depuis 1987.

Présidente du fonds de financement de la Fondation Cornélius-Brotherton du Cégep de la Gaspésie et des Îles en 2005, M^{me} Roy reçoit, la même année, le titre de personnalité de l'année de la Chambre de commerce du Grand Gaspé. Le bistro Brise-Bise, dont elle est la fondatrice, a remporté les grands prix nationaux du tourisme en 2006. L'année suivante, elle a reçu le titre de Citoyenne émérite décerné par Célébrations Canada. En 2009, elle a été nommée au conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins. M^{me} Roy a notamment été présidente de la Corporation de développement des Fêtes de Gaspé et maître d'œuvre dans l'évolution de la renommée internationale de la grande Traversée de la Gaspésie. Personnalité d'affaires reconnue pour sa contribution à la société québécoise, elle a été nommée Chevalière de l'Ordre national du Québec en 2010 et est considérée, par ses pairs, comme l'une des cent femmes les plus influentes du Québec.

M^{me} Roy est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski.

M^{me} Roy est également administratrice de Capital régional et coopératif Desjardins, du quotidien *Le Devoir*, de la Fondation SEDNA et d'Hébergement Ski TDL.

RENÉ ROY

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administrateur indépendant

René Roy est membre du conseil d'administration d'Investissement Québec depuis mars 2001 et membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Nommé vice-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec en 1987, il a occupé le poste de secrétaire général de 1998 à 2010.

Auparavant, il a été vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, et conseiller syndical pour le Syndicat des travailleurs en communication du Canada.

M. Roy est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.

Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 1989; en 1998, il a été nommé secrétaire et membre du conseil exécutif du Fonds jusqu'en 2010. Il est président du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ depuis 2009, et du comité sectoriel de la nouvelle économie du Fonds de solidarité depuis 2004.

Il est également membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, de l'Office québécois de la langue française, d'AIM CROIT et de JAMOR.

CHRISTYNE TREMBLAY

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Christyne Tremblay est membre du conseil d'administration d'Investissement Québec depuis janvier 2010 et a été membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec de janvier à décembre 2010.

Sous-ministre au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation depuis 2009, elle a été sous-ministre adjointe à ce même ministère pendant deux ans. Elle a également occupé divers postes de direction dans d'autres ministères depuis 1999, notamment à titre

de secrétaire générale et de directrice de la coordination et de la planification au ministère des Finances. Elle compte plus de 20 ans d'expérience dans la fonction publique, ayant occupé des postes clés au ministère du Conseil exécutif, au ministère des Relations internationales et au ministère de l'Industrie et du Commerce.

M^{me} Tremblay est vice-présidente du conseil d'administration d'Immobilière SHQ et membre du conseil d'administration du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Elle est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en administration internationale de l'École nationale d'administration publique. Elle est en outre diplômée de l'Université d'Ottawa, où elle a obtenu deux baccalauréats, l'un en sciences économiques et l'autre en sciences politiques.

MICHEL TREMBLAY

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2012

Statut : administrateur indépendant

Michel Tremblay a été nommé au conseil d'administration d'Investissement Québec en janvier 2011.

Depuis 2008, il est vice-président exécutif, Placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers. Il était auparavant chef de l'exploitation, Particuliers, entreprises et gestion de patrimoine à la Banque Nationale du Canada.

Il possède une longue expérience des marchés financiers, ayant successivement travaillé à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, au Groupe Optimum et à ING, avant de se joindre à la Banque Nationale du Canada. En outre, il a occupé divers postes de direction dans le domaine des placements et de la gestion de patrimoine.

M. Tremblay est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il est devenu *Fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la *Society of Actuaries* de Chicago en 1980 et a obtenu le titre d'analyste financier agréé (CFA) en 1988.

Il est également membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration a revu les mesures de performance de la Société ainsi que les résultats de balisage. De plus, cinq présentations ont été faites à l'intention des membres du conseil d'administration sur les programmes, les stratégies et les moyens d'intervention de la Société.

Conformément à la Loi sur la gouvernance, le président a procédé à l'évaluation des membres du conseil d'administration et a rendu compte de cette évaluation lors de la séance du 13 avril 2010.

Les membres du conseil d'administration ont autorisé le nouveau volet Financement écologique du Programme d'aide au financement des entreprises. En outre, sur la recommandation du Comité de vérification, ils ont adopté, le 26 mai 2010, la politique-cadre de gestion du risque de crédit.

Le Conseil a de plus adopté les états financiers consolidés d'Investissement Québec au 31 mars 2010, sur la recommandation du Comité de vérification. Lorsqu'il a reçu les états financiers, il a revu les commentaires du vérificateur général et du vérificateur externe et a demandé au Comité de vérification de continuer ses travaux en matière de gouvernance financière, de vérification interne et de gestion des risques. Le 7 septembre 2010, il a approuvé la politique de gestion du risque de liquidité.

Le 15 septembre 2010, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la présidente du Conseil du trésor ont annoncé le regroupement de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. En conséquence, le gouvernement a mis sur pied un comité de transition présidé par Jean Houde. Le 24 septembre 2010, ce comité a formé sept chantiers de travail pour faciliter l'intégration des principales activités des deux sociétés d'État. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2010, le Conseil a adopté la politique de réduction des dépenses, conséquence de l'adoption du projet de loi n° 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.

Le 28 octobre 2010, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. La loi a été sanctionnée le 10 décembre 2010, et le nouveau conseil d'administration a été dévoilé le 16 décembre 2010. Ainsi, la composition du Conseil ayant été modifiée, les membres suivants ont quitté leur poste : Léopold Beaulieu, Mathilde Carrière, Robert Cloutier, Louise Houle, Rita Lc de Santis, Patricia Occhiuto et Michael Ross.

En février 2011, le nouveau Conseil a procédé à la nomination des membres de ses cinq comités, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines, le Comité exécutif et le Comité de gestion des risques. Le 28 mars 2011, les membres du Conseil ont adopté le premier plan stratégique de la nouvelle société issue de la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, ainsi que le règlement interne, la politique sur les contrats et la politique sur les frais de déplacement et de représentation. En outre, ils ont adopté les chartes du Comité de vérification, du Comité des ressources humaines et du Comité de gestion des risques.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le conseil d'administration a été assisté de trois comités, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Un nouveau comité a été formé en février 2011, soit le Comité de gestion des risques. Par ailleurs, les membres du nouveau conseil d'administration ont décidé de créer le Comité exécutif. Tous les comités sont constitués uniquement de membres indépendants.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique était composé de Mathilde Carrière, de Louise Houle, de René Roy et de Robert Cloutier, qui en était le président.

Depuis février 2011, ce comité est composé de Michel Brûlé, de Claudine Roy et de José P. Dorais, qui en est le président. Il a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il détermine également les profils de compétences et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2010-2011, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni trois fois. Ces réunions ont principalement porté sur le suivi du plan d'action 2010-2011 du comité ainsi que sur la stratégie à adopter lors du départ d'un administrateur.

En mars 2011, les membres ont revu le projet du nouveau règlement intérieur d'Investissement Québec et ont recommandé son adoption au Conseil. Enfin, ils ont élaboré la charte du comité, laquelle sera adoptée par le Conseil au début du prochain exercice.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification était constitué de Monette Malewski, de Patricia Occhiuto, et de Michael Ross, qui en était le président.

Depuis février 2011, ce comité est composé de Monette Malewski, de Geneviève Morin et de Pierre Barnès, qui en est le président. Il doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel de vérification interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice. En mai 2010, il a notamment recommandé au Conseil l'adoption des états financiers consolidés d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. De plus, il a assuré, au cours de l'exercice, le suivi des recommandations formulées par le vérificateur général et le vérificateur externe relativement à leur vérification financière. Le comité a effectué les suivis du plan annuel de la Direction de la vérification interne et a recommandé la reconduction du mandat du vérificateur externe.

Il a également recommandé au conseil d'administration l'adoption de la politique-cadre de gestion des risques et la politique de gestion du risque de liquidité. Les suivis relatifs aux travaux en matière de gouvernance financière et l'implantation des nouvelles normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*) ont été effectués.

Enfin, le Comité de vérification a approuvé sa charte pour adoption par le Conseil.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines était formé de Rita Lc de Santis, de Jacques Rochefort et de Léopold Beaulieu, qui en était le président.

Depuis février 2011, ce comité est composé de Gisèle Desrochers, de René Roy et d'Hélène Lévesque, qui en est la présidente. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu neuf réunions qui ont principalement porté sur le suivi du plan d'action 2010-2011 du comité ainsi que sur l'étude du projet de loi n° 100. À cet égard, il a émis les recommandations nécessaires pour le respect du volet ressources humaines de cette loi.

Le comité a examiné le programme de planification pour la relève des dirigeants. Il a recommandé au Conseil d'approuver les objectifs annuels que le président et chef de la direction devait atteindre en 2011-2012. Il a également déterminé la rémunération incitative de ce dernier ainsi que son profil de compétences et les critères de son évaluation.

Enfin, le Comité des ressources humaines a approuvé sa charte pour adoption par le Conseil.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Formé depuis février 2011, le Comité de gestion des risques est composé de Diane Lanctôt, de Jacques Rochefort, de Pierre Barnès et de Michel Tremblay, qui en est le président. Il doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques et recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ses politiques.

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice, lesquelles avaient principalement pour objectif la revue du projet d'un nouveau règlement intérieur intégrant les délégations d'autorité de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.

Enfin, le Comité de gestion des risques a approuvé sa charte pour adoption par le Conseil.

COMITÉ EXÉCUTIF

Formé depuis février 2011, le Comité exécutif est composé de Pierre Barnès, de José P. Dorais, d'Hélène Lévesque, de Michel Tremblay et de Jean Bazin, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même.

Le Comité exécutif a tenu une réunion au cours de laquelle il a apporté des précisions et des modifications mineures au plan stratégique et nommé le secrétaire et le secrétaire adjoint de la nouvelle société.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération¹⁶ des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 659 \$;
- une rémunération annuelle de 3 184 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 541 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 270 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 16 979 \$ ainsi qu'un montant forfaitaire de 796 \$ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 398 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

¹⁶ Cette rémunération a été appliquée du 1^{er} avril au 31 décembre 2010. Elle a été ajustée par la suite conformément à la réglementation.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ⁽¹⁾ DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2009-2010

Administrateurs	Conseil d'administration							Rémunération totale (\$)	
	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification ⁽³⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁴⁾	Comité exécutif	Comité de gestion des risques		Comités ad hoc ⁽⁵⁾
Pierre Barnès	4/4			2/2		1	3		6 935
Jean Bazin	5/5	2/4		2/2	3/3	1	3	10	27 510
Michel Brûlé	5/5	1 /1	1/1					7/7	9 599
Jacques Daoust	11	6/8							-
Gisèle Desrochers	5/5	1 /1			3/3				6 932
José. P. Dorais	5/5	1 /1	1/1			1		7/7	10 536
Diane Lanctôt	4/5	1 /1					3		6 399
Hélène Lévesque	5/5	1 /1			3/3	1		8/8	12 136
Monette Malewski	11	5/8		6				7/7	22 580
Geneviève Morin	4/5	0/1		1/1				6/8	7 999
Jacques Rochefort	11	7/8			5/6		3		21 004
Claudine Roy	4/4		1/1						3 865
René Roy	11	6/8	2/2		3/3			7/8	23 113
Christyne Tremblay	9	6/8							-
Michel Tremblay	5/5	1 /1				1	3	8/8	12 136
Nombre de séances	11	9	3	6	9	1	3	15	s.o.
Administrateurs sortants ⁽⁶⁾									
Léopold Beaulieu ⁽⁷⁾	4/6	8/8			6/6				-
Mathilde Carrière	5/6	5/8	2/2						11 636
Robert Cloutier	6/6	7/8	2/2	4/4	6/6				31 438
Rita Lc de Santis	6/6	4/8			5/6				13 530
Louise Houle	6/6	6/8	2/2						12 448
Patricia Occhiuto	6/6	7/8		4/4					13 530
Michael Ross	5/6	6/8		4/4					15 106

(1) En raison de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, des membres du conseil d'administration n'ont pu assister à certaines séances extraordinaires même s'ils étaient disponibles.

(2) Y compris une séance ordinaire et deux séances extraordinaires.

(3) Y compris cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire.

(4) Y compris six séances ordinaires et trois séances extraordinaires.

(5) Comprend le Comité de fusion, le Comité de planification stratégique et le Comité de suivi.

(6) Ont quitté le Conseil le 31 décembre 2010.

(7) M. Beaulieu a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.

GESTION

La rémunération des membres des conseils d'administration des filiales IQ Immigrants Investisseurs inc. et IQ FIER inc., à l'exception des employés du secteur public et d'Investissement Québec, comprend :

- un jeton de présence de 500 \$ par réunion du conseil d'administration;
- un jeton de présence de 250 \$ par réunion extraordinaire du conseil d'administration.

Seuls les membres indépendants du conseil d'administration ont droit à cette rémunération.

La politique de rémunération des administrateurs d'IQ Immigrants Investisseurs inc. est entrée en vigueur le 29 mai 2007, et celle d'IQ FIER inc., le 15 mars 2007.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2010-2011

	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Rémunération totale (\$)
IQ Immigrants Investisseurs inc.			
Jacques Daoust	2	—	—
Florent Gagné	2	1	1 250
Jean Larivée	1	1	750
Gilles Montplaisir	2	1	—
Pierre-André Paré	2	1	1 250
Nombre de séances	2	1	s.o.
IQ FIER inc.			
Céline Blanchet	4		500
Luc Chabot	6		—
Pierre Malo	5		500
Jocelyne Marquis	6		3 000
Sylvie Pinsonnault	6		—
Nombre de séances	6		s.o.

Comme les dirigeants des filiales d'Investissement Québec sont des employés de la Société, aucune rémunération supplémentaire ne leur est versée pour exercer leurs fonctions.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2010-2011

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Autres formes de rémunération ⁽¹⁾ (\$)
Investissement Québec			
Jacques Daoust	299 261	18 750	6 950
André Côté	244 644	45 871	16 940
Pierre B. Lafrenière	219 555	41 167	17 534
Michel Guitard	196 451	24 556	14 387
Yves Lafrance	193 800	24 225	11 433

(1) Allocation, frais d'utilisation d'une automobile, frais de stationnement et assurances collectives.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires du vérificateur externe prévus dans le plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élèvent à 275 000 \$.

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les politiques et les directives de la Société ou de les recommander au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte trois femmes et huit hommes. Parmi les trois femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et une au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Le comité est constitué ainsi : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Robert Teasdale, vice-président principal aux opérations commerciales, Louise Morin, vice-présidente principale aux affaires internationales, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Claude Carbonneau, vice-président aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale, Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Michel Guitard, vice-président aux communications et au marketing, et Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales d'Investissement Québec. Le comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le Comité de crédit a notamment pour mandat de recommander, d'autoriser ou de modifier les dossiers de financement, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement interne d'Investissement Québec.

Le comité est composé de six membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Robert Teasdale, vice-président principal aux opérations commerciales, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, et Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque. Il est présidé par Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, qui agit également comme secrétaire du comité. Johanne Proulx, directrice associée aux affaires juridiques à Investissement Québec, agit comme secrétaire adjointe. Le comité a tenu 65 séances en 2010-2011, soit 49 séances ordinaires et 16 séances extraordinaires. Au cours de cette période, le comité a autorisé 197 interventions financières s'élevant à près de 293 millions de dollars et en a recommandé 29 d'une valeur de 195 millions de dollars.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec a formé, en novembre 2008, un comité dont le mandat consiste à soutenir le président et chef de la direction d'Investissement Québec dans la mise en œuvre des responsabilités et obligations attribuées par ce règlement. Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, en est le président, et Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques, en est le secrétaire. Font également partie du comité Lynn Ladouceur, directrice des systèmes d'information, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Maxime Fillion, directeur des communications et du marketing, et Renaud Gilbert, directeur des finances et de la trésorerie et chef de la direction financière. Ce comité a tenu une rencontre en 2010-2011.

Depuis sa création, le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'est assuré du respect des obligations prévues au règlement, notamment la diffusion sur le site Internet d'Investissement Québec de tous les documents et renseignements indiqués à l'article 4 du règlement. Par ailleurs, la Société a diffusé de l'information à l'intention de tous ses employés et créé une rubrique spéciale dans son site intranet au mois de mars 2011 pour expliquer divers aspects de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels enjoint la Société de communiquer un bilan des demandes reçues en 2010-2011. Au cours de cette période, 25 demandes d'accès ont été reçues, mais l'une d'elles a par la suite été annulée par son auteur.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2010-2011

Nombre de demandes d'accès	
Traitées dans un délai de 20 jours	6
Traitées dans un délai de 30 jours	18
Annulée par son auteur	1
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	25
Nombre de demandes d'accès	
Refusées ⁽¹⁾	5
Acceptées	16
Référée	1
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	3
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	25
Renseignements complémentaires	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	2 ⁽²⁾

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les demandes d'accès refusées : 15, 21, 22, 23, 24, 37, 42, 48, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 137.1.

(2) Les deux demandes de révision présentées à la Commission d'accès à l'information ont été retirées ultérieurement.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur le Fonds d'intervention économique régional; la Politique de rémunération variable approuvée par le conseil d'administration; les contrats accordés au Cabinet de relations publiques NATIONAL du 1^{er} janvier 2007 à juin 2010; l'inscription d'une radiation totalisant 90,6 millions de dollars aux états financiers 2009-2010; les contributions non remboursables pour l'année 2009 et celles de janvier 2003 à novembre 2010; les contrats conclus par la Société pour les mois de janvier à juin 2010; la liste des contributions non remboursables (noms, montants et dates) émises par la Société de janvier à septembre 2010; la masse salariale annuelle et le nombre d'heures supplémentaires payées aux employés syndiqués et non syndiqués de 2000 à 2010; le Plan de relance de l'industrie forestière; le nom des entreprises bénéficiaires du Programme des immigrants investisseurs et des intermédiaires financiers ayant recommandé ces entreprises; Bowater; AbitibiBowater; Davie Québec inc.; 4370422 Canada inc.; Davie Industries inc.; Dominion Bridge Group; Mil-Davie; Versatile Davie inc.; Dome Pétroleum (collectivement appelées les « compagnies »); le montant des dépenses pour l'organisation et la tenue des soirées de Noël et du Nouvel an 2011; l'abattoir Lévinoff-Colbex; les sommes accordées à des cabinets d'avocats en 2010, leur identité ainsi que les dossiers confiés; les états financiers des trois dernières années d'une entreprise; les primes des employés et des cadres en 2010; de l'information sur la téléphonie cellulaire et les études sectorielles sur le marché de la biomasse.

Au cours de l'exercice, la Société a transmis à tout le personnel de l'information sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui voit à l'efficacité des affaires de cette filiale, est présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec. Il comprend également Florent Gagné, Jean Larivée, Pierre-André Paré, Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec et secrétaire du conseil. Le conseil d'administration a tenu deux séances ordinaires et une séance extraordinaire au cours de l'exercice.

La Vice-présidence aux filiales d'Investissement Québec est responsable de la gestion d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ FIER INC.

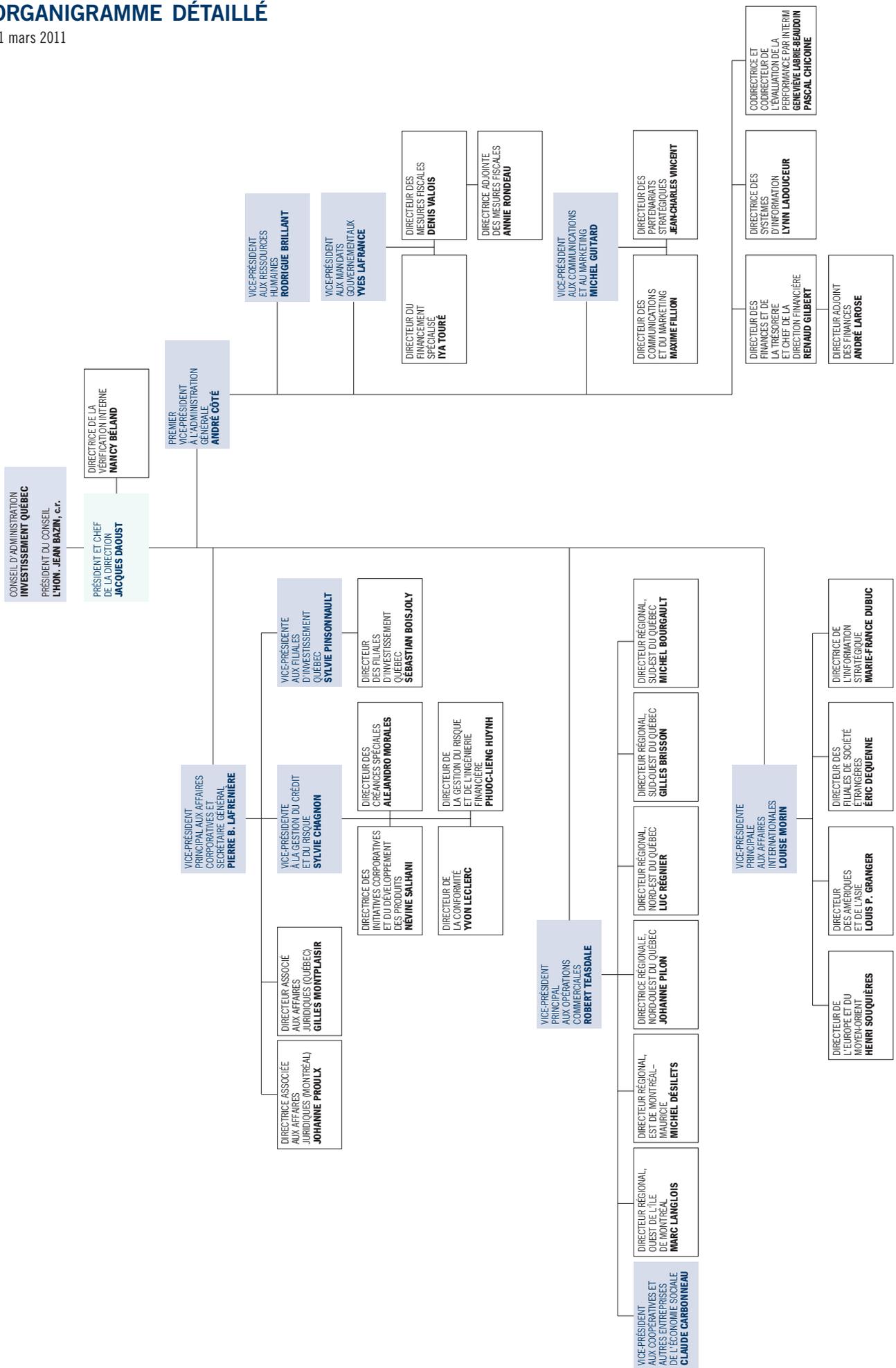
IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, a pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. La filiale doit également coordonner l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assurer la reddition de comptes de chacun des fonds. À titre de commanditaire, elle participe de plus à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration d'IQ FIER inc., présidé par Luc Chabot, expert-conseil en capital de risque, est composé de Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales d'Investissement Québec, de Céline Blanchet, de Jocelyne Marquis et de Pierre Malo. Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, agit comme secrétaire, et Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec, comme secrétaire adjoint. Le conseil d'administration a tenu six séances au cours de l'exercice.

La Vice-présidence aux filiales d'Investissement Québec est responsable de la gestion d'IQ FIER inc.

ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ

31 mars 2011



INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

Pour le dernier exercice, le plan stratégique 2007-2010 de la Société a continué de s'appliquer, en l'absence d'un nouveau plan approuvé par le gouvernement. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action ainsi que les objectifs économiques et financiers.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique triennal, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Le plan d'action est transmis à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour dicter ses actions en matière de développement durable, la Société dispose d'un plan d'action quinquennal de développement durable valide jusqu'en 2013. Ce plan répond aux exigences de la Loi sur le développement durable, à laquelle la Société est assujettie. Il définit les sept objectifs organisationnels que la Société compte atteindre et les gestes qu'elle entend accomplir au cours des prochaines années. Le plan d'action est mis à la disposition de tous les membres du personnel sur le site intranet. On peut également le consulter sur le site Internet de la Société.

SUIVI DES ACTIVITÉS

Afin de suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers et de soutenir ses décisions, la Société dispose de plusieurs outils.

Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société. Il contient des données détaillées sur l'ensemble des programmes administrés et des activités menées par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, la gestion du crédit et les résultats financiers sommaires.

Un rapport financier mensuel comprenant l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction.

Un tableau de bord trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au conseil d'administration, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans le plan d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. L'information est communiquée à l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société.

Un rapport financier trimestriel est produit à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du conseil d'administration.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Conformément à la Loi sur la gouvernance, le conseil d'administration de la Société a adopté des mesures d'évaluation de son efficacité et de sa performance. Une entente à cet égard a été conclue entre le conseil d'administration et le vérificateur général en avril 2009.

Pour mener à bien cet exercice, le conseil d'administration a adopté, le 17 mars 2009, un indicateur de performance consolidé, qui a été intégré aux plans d'action de la Société. Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure la Société a réalisé sa mission et atteint ses objectifs.

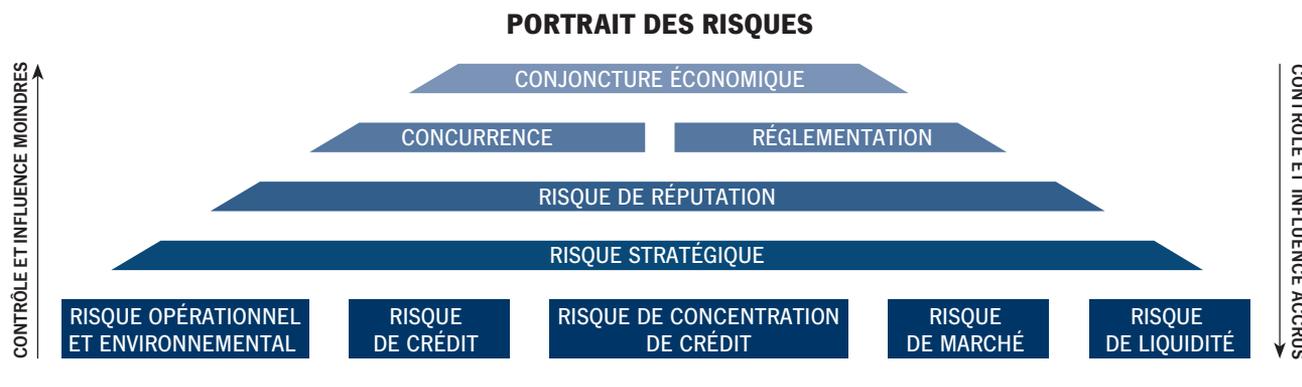
Au cours du dernier exercice, la Société a terminé les travaux visant à faire l'étalonnage de sa performance par rapport à des organisations ayant des activités similaires. Comme les mandats de la Société sont variés, il avait été convenu avec le vérificateur général de retenir deux champs d'activités dans un premier temps : le financement et la prospection internationale.

L'exercice de balisage pour ces champs d'activités, réalisé à l'aide des indicateurs appropriés, démontre que la Société fait bonne figure en général, mais que la valeur comparative de l'exercice est limitée en raison de la grande asymétrie observable quant à la taille et aux activités des organisations comparables et ainsi qu'au contexte dans lequel elles évoluent.

Les résultats de ces travaux ont été présentés au conseil d'administration de la Société et au vérificateur général au début de l'exercice financier.

GESTION DES RISQUES

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée en raison de la nature de ses activités. La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.



La conjoncture économique, la concurrence et la réglementation constituent des sources de risques inhérentes aux activités de la Société sur lesquelles cette dernière exerce peu de contrôle et d'influence.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques sur lesquels elle exerce un contrôle, à savoir les risques stratégique, de réputation, opérationnel et environnemental, de crédit, de concentration de crédit, de marché et de liquidité. La Société rend compte chaque année de la gestion de ces risques au Comité de vérification, conformément à son plan d'action.

Dans une perspective d'amélioration continue, Investissement Québec révisera ses pratiques de gestion des risques. À cet effet, elle reverra les grandes catégories de risques, notamment les risques liés aux enjeux de développement durable, en prenant en compte les lignes directrices de la GRI.

Par ailleurs, conformément à son engagement d'adopter des pratiques de gestion à l'avant-garde, la Société s'assurera de prendre en compte les attentes de ses parties prenantes dans ses pratiques de gestion des risques.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, sa vision, ses enjeux, ses valeurs, ses ressources humaines et ses compétences.

Investissement Québec gère ce risque en menant un processus de planification stratégique structuré qui fait appel à toutes les directions de la Société. Les orientations stratégiques sont proposées par le Comité de direction, approuvées par le conseil d'administration et communiquées à tous les employés.

Le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement. Les principes de saine gestion et de régie d'entreprise sont étayés par les instruments de gestion de la Société, par l'analyse systématique des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

La Société dispose de plusieurs moyens pour gérer ce risque, dont un plan de communication, une stratégie de relations avec les médias et d'affaires publiques ainsi que les outils avec lesquels elle gère déjà son risque stratégique et son risque opérationnel et environnemental.

La Société veille à maintenir d'excellentes relations avec ses clients et ses partenaires. Elle dispose aussi d'une déclaration d'engagement envers la clientèle, d'une politique de traitement des plaintes et d'un code d'éthique à l'intention de ses employés.

RISQUE OPÉRATIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de pertes en raison d'erreurs humaines ainsi que d'insuffisances ou de défaillances des systèmes et des processus. Pour gérer ce risque, la Société utilise plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'intervention financière et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- les paliers d'autorisation de crédits;
- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques;
- la mise en place d'un réseau informatique redondant et fiable avec des outils de gestion et d'alerte;
- la tenue d'une vérification externe de la sécurité de l'information;
- le processus de planification de la reprise des activités;
- la compétence et la formation du personnel;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriée des biens matériels et des locaux.

Le conseil d'administration a adopté, en juillet 2009, la politique de divulgation financière d'Investissement Québec et de ses filiales. Cette politique permet non seulement de se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et aux meilleures pratiques sur le marché, mais également de s'assurer que l'information financière est factuelle, exacte et diffusée au moment opportun, conformément aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration a adopté, en février 2010, des modifications au Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales portant sur la déclaration de situations non conformes à la Société et sur la création d'une ligne éthique. Au cours de l'exercice, aucune direction n'a été analysée au regard des risques de corruption et aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés.

Les activités d'Investissement Québec ont peu d'incidences directes sur l'environnement. Le risque environnemental auquel elle est exposée est associé principalement aux projets et aux activités qu'elle appuie dans le cadre de ses interventions. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a déposé son premier plan d'action de développement durable au cours de l'exercice 2008-2009. De plus, le conseil d'administration a adopté, en septembre 2008, une politique de financement socialement responsable. La Société présente à la section Développement durable du présent rapport annuel l'état des activités réalisées au cours de l'exercice 2010-2011 pour les actions inscrites à son plan d'action de développement durable ainsi qu'une reddition de comptes respectant les lignes directrices de la GRI.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit¹⁷ est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

Le conseil d'administration oriente les politiques et les stratégies de crédit. La direction implante ces stratégies, élabore les politiques et s'assure que la Société :

- dispose de systèmes d'évaluation de ses risques de crédit et de leur évolution;
- possède des processus de gestion adéquats, à savoir des critères d'intervention bien connus et des processus d'autorisation et de modification de contrats bien définis;
- surveille l'application du système de gestion du portefeuille, de suivi et de révision des transactions;
- dispose des contrôles nécessaires pour intervenir lorsqu'il y a une détérioration du crédit.

La politique-cadre de gestion du risque a pour but de permettre à la Société de servir efficacement ses clients dans le cadre de sa mission. Elle sert notamment à baliser l'évaluation de crédit, à établir une tarification appropriée et à atténuer les risques liés aux interventions financières de la Société.

La Société utilise un système de notation des entreprises qui est fonction du risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. Il facilite en outre le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

RISQUE DE CONCENTRATION DE CRÉDIT

Le risque de concentration de crédit¹⁷ correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des engagements financiers de la Société soit attribuable à une seule entreprise, à un seul produit financier ou à un seul secteur économique ou géographique, ce qui pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés de cette entreprise, de ce produit ou de ce secteur. La Société a mis en place un système de reddition de comptes pour suivre le profil général de son portefeuille d'interventions financières et évaluer la répartition par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché¹⁷ correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les devises et les cours boursiers fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Le risque lié aux taux d'intérêt provient des activités de prêts et des titres de placements en revenus fixes de la Société. Le risque lié aux devises provient des garanties de prêts ou des engagements financiers que la Société accorde, de même que des placements en devises étrangères que la Société détient. Finalement, le risque lié aux cours boursiers est attribuable aux actions publiques que la Société possède dans son portefeuille de placement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité¹⁷ est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Par ailleurs, la Société a mis en place un Comité de gestion intégrée des risques financiers, pour favoriser la gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité d'une manière intégrée en vue de cerner globalement leurs impacts sur la situation financière de la Société.

¹⁷ La note 28 aux états financiers fournit de plus amples renseignements sur la façon dont la Société gère ces risques.

RESSOURCES HUMAINES

PERFORMANCE SOCIALE

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission. Tout d'abord, Investissement Québec entretient des relations de travail cordiales et encadrées avec les membres de son personnel. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. De même, comme la culture organisationnelle de la Société est fondée sur les résultats, ses outils financiers et ses mesures fiscales sont conformes à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de l'homme en vigueur et répondent aux besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.

Règles de conduite

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Le conseil d'administration de la Société a adopté, le 29 octobre 2002, le Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales, qui a été modifié le 9 février 2010. Ce code établit un ensemble de règles de conduite et de comportement dont le respect protège les intérêts de la Société, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses partenaires et du gouvernement. Il constitue un complément aux lois régissant la société québécoise, aux conventions collectives et aux codes de pratique professionnelle qui encadrent le travail des employés de la Société. Il peut être consulté sur le site Internet de la Société.

Le code d'éthique présente les grands principes de la Société et les procédures instituées par celle-ci pour garantir le respect des droits de l'homme et se prémunir contre d'éventuelles pratiques de corruption.

Ainsi, à l'égard des droits de l'homme, le code d'éthique prévoit notamment que l'employé doit faire preuve d'esprit de collaboration, de courtoisie et d'équité en traitant avec respect et impartialité les clients, les fournisseurs, les partenaires et les autres employés de la Société, et qu'il doit s'engager à éviter toute préférence ou tout parti pris qui ne saurait être justifié et qui pourrait provenir de préjugés fondés, notamment, sur le sexe, la couleur, la religion ou les convictions politiques.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que l'employé ne doit pas se prévaloir de son statut d'employé de la Société pour essayer d'obtenir ou accepter, de qui que ce soit, un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il a des liens.

Tous les employés de la Société ont reçu une formation sur le code d'éthique. La Société donne également à ses employés, de façon ponctuelle, des informations pour préciser certains articles du code. De plus, tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à cet égard dans le cadre de leur programme d'accueil. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du code et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés en 2010-2011. Si un tel incident devait survenir, des mesures administratives et disciplinaires seraient prises.

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

Le Conseil a adopté le 26 septembre 2000, et mis à jour le 29 mai 2007, le Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration* du présent rapport annuel. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2010-2011.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats

Tous les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent des clauses standards portant notamment sur le respect des droits de l'homme. De plus, les contrats que les bureaux situés au Québec concluent avec les fournisseurs, en majorité d'origine québécoise, sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur dans la province. La Société n'effectue pas de vérification quant au respect des droits de l'homme. En cas de violation de ces droits, l'affaire relèverait des tribunaux compétents. Dans ses bureaux à l'étranger, la Société s'approvisionne auprès du ministère des Relations internationales du Québec ou des ambassades et consulats canadiens. Elle n'effectue donc aucune vérification auprès des fournisseurs de ses bureaux à l'étranger.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une directive. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette directive établit des règles de conduite visant l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, lequel contient des obligations favorisant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité conformes à la Charte des droits et libertés.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive. À cet égard, les employés doivent déclarer avoir lu le code d'éthique une fois par année.

La Société recense les titres et les intérêts ne pouvant faire l'objet de transactions dans le Registre des titres et intérêts sous embargo. À cet égard, tous les employés doivent remplir une fois par année la « Déclaration annuelle relativement à l'acquisition ou l'aliénation de titres et intérêts sous embargo ». Un rappel à ce sujet est effectué de façon périodique.

La politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail vise à appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail, adoptée le 1^{er} juin 2004.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Tous les bureaux de la Société au Québec sont accessibles aux personnes handicapées, et des améliorations à cet égard sont effectuées régulièrement.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2009, qui visait à collecter des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 21 067 \$.

En 2008, la Société s'est engagée à verser 100 000 \$ en cinq ans à la nouvelle Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, laquelle se penche notamment sur les défis que pose la conciliation entre le financement responsable et les objectifs de rentabilité en matière de financement d'entreprises. Dans le cadre d'un partenariat signé en 2007, la Société s'est également engagée à verser 25 000 \$ en trois ans à la Fondation Saint-Roch, organisme à but non lucratif qui soutient notamment le financement de groupes communautaires dans la réalisation de projets sociaux.

EFFECTIF

Investissement Québec compte 441 postes autorisés, dont 33 n'étaient pas dotés au 31 mars 2011. L'effectif est composé de 240 femmes et de 168 hommes répartis dans 16 bureaux au Québec et 11 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie¹⁸. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 26 remplaçants, 16 étudiants et 6 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 7 personnes recrutées à l'étranger.

Le taux de roulement¹⁹ du personnel s'est établi à 8 %, soit 34 départs²⁰, dont 24 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme²¹ se situe à 2,2 % pour les absences de courte durée. À ceci, il faut ajouter 3,6 % pour les absences de longue durée. À cet égard, 10 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée. Aucun accident relié au travail ni aucune maladie professionnelle n'ont été signalés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF⁽¹⁾

Catégorie d'emplois	Au 31 mars 2011			Au 31 mars 2010
	Femmes	Hommes	Total	Total
Gestionnaires	13	27	40	39
Professionnels et professionnelles	94	124	218	222
Juristes	8	1	9	9
Techniciens et techniciennes	61	14	75	84
Personnel de bureau	64	2	66	67
TOTAL	240	168	408	421

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher un employé au Québec et le détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger un employé qui relève de la Société, mais qui travaille au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, ce qui détermine l'embauche d'un Québécois ou d'un recruté local sont, entre autres, les raisons liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays. Il est possible que les recrutés locaux aient aussi une bonne connaissance du Québec.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales du Québec dans les pays où le Québec est présent, ou par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et exercent au Québec.

¹⁸ Y compris deux employés à temps partiel.

¹⁹ Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

²⁰ 21 femmes et 13 hommes.

²¹ Le taux d'absentéisme est calculé en additionnant le nombre de jours d'absence de court terme et de long terme et en divisant le résultat par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF, 2010-2011 ⁽¹⁾

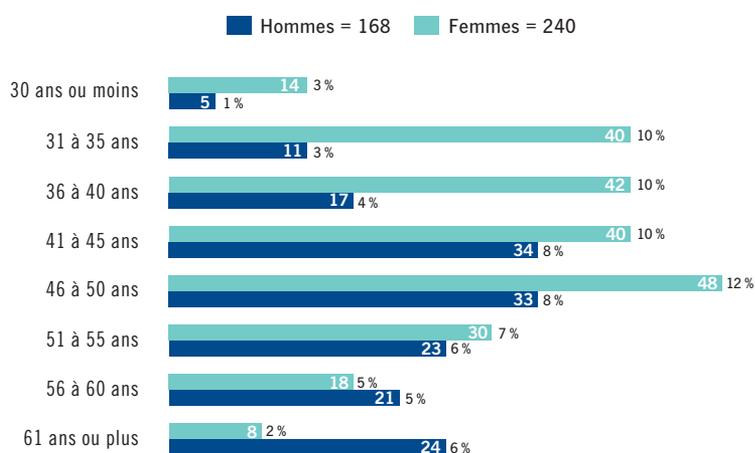
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	111
Mauricie	3
Estrie	5
Montréal ⁽²⁾	215
Outaouais	3
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	4
Laval	15
Montréal	18
Centre-du-Québec	6
Hors Québec ⁽³⁾	8
TOTAL	408

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les bureaux du centre-ville de Montréal et des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

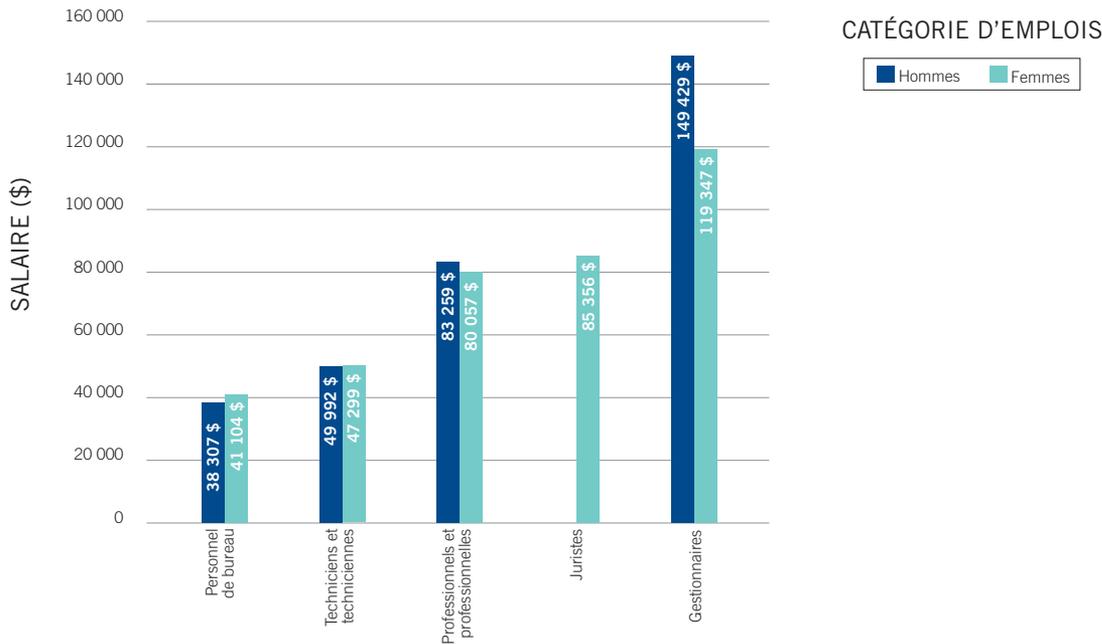
(3) Exclut les 7 employés recrutés localement.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, 2010-2011



La Société est assujettie à la politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. En 2010-2011, 6,6 % des employés de la Société étaient membres d'une minorité visible et 1,4 % étaient des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2010⁽¹⁾



(1) Données basées sur l'année civile 2009. Par souci de confidentialité, le salaire moyen des hommes pour la catégorie d'emploi des juristes n'est pas présenté.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle créera de nouveaux emplois ou qu'elle modifiera l'organisation du travail. À cet effet, la Société a procédé au cours de l'automne 2010 à une réévaluation des postes, laquelle a révélé qu'aucun écart salarial n'a été recréé depuis la réalisation du programme initial d'équité salariale en 2001.

À l'exception des étudiants stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État. Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société. Certains délais, tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions collectives de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements. Pour plus d'informations à cet égard, il est possible de consulter les conventions sur le site Internet du ministère du Travail du Québec. Les trois conventions collectives ont échu le 30 juin 2009. Des travaux sont en cours afin de les renouveler.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Association des cadres du gouvernement du Québec.

Trois comités de relations professionnelles, dont fait partie un gestionnaire de la Société, se réunissent régulièrement afin de s'assurer de l'application et de l'interprétation équitables des conventions et de traiter d'autres questions, telles que la santé et la sécurité au travail. Le premier comité est composé de représentants du personnel professionnel, le deuxième, de représentants du personnel de bureau et des techniciens, et le troisième, de représentants des juristes. Ensemble, ces comités représentent 87 % des employés de la Société.

Au total, 87 % des employés sont régis par une convention collective. Les employés non régis occupent des emplois non syndiqués en raison de la nature de leurs mandats; il s'agit notamment des gestionnaires et des employés de la Vice-présidence aux ressources humaines. Aucune opération n'a été identifiée comme pouvant être une menace à la liberté d'association et de négociation collective.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investissement Québec fait du développement des compétences de ses employés une priorité. Cette année encore, elle a offert à son personnel des formations qui tenaient compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois. Pour ce faire, la Société établit annuellement un plan de développement des compétences, en collaboration avec les vice-présidences. Les principaux besoins en formation sont alors comblés en tenant compte des enjeux, des projets et des défis à relever dans la prochaine année. Le calendrier de formation est par la suite publié dans l'intranet, et les employés sont invités à s'inscrire aux activités offertes. Selon la nature des formations, celles-ci peuvent être données par des employés de la Société ou par des fournisseurs.

En 2010-2011, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,59 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 25,5 heures de formation, soit environ trois jours et demi. Notamment, la Société a effectué des formations auprès de tous ses employés afin de les sensibiliser au développement durable dans le cadre de la mise en place de la politique de financement socialement responsable.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2010⁽¹⁾

	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	1 505	37,6
Professionnels, professionnelles et juristes	5 886	25,9
Techniciens, techniciennes et personnel de bureau	3 017	21,4

(1) Données basées sur l'année civile 2009.

De plus, la Société offre aux futurs retraités un cours de préparation à la retraite auquel les conjoints sont également invités à participer et qui aborde les aspects financiers et sociaux de la retraite. Au cours de la dernière année, deux employés ont suivi ce cours.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Une rencontre d'évaluation semestrielle entre employés et gestionnaires permet de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs fixés. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.



Développement
durable

ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nos décisions d'aujourd'hui ont des répercussions dans l'avenir. C'est pourquoi nous devons prendre des décisions responsables en veillant à combler nos besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce principe fondamental du développement durable implique une manière différente de penser et d'agir.

La prise de décisions responsables revêt une grande importance pour tous les employés de la Société, à telle enseigne qu'ils souhaitent voir Investissement Québec exercer un leadership en développement durable. De fait, la Société actualise constamment son rôle de chef de file, d'abord en poursuivant son plan d'action de développement durable, mais également en posant de nouveau des gestes concrets, souvent de concert avec différentes parties prenantes, dont les entreprises.

C'est bien là une preuve de l'engagement d'Investissement Québec à l'égard du développement durable, lequel s'intègre à sa mission de développement économique. Ses initiatives créent un effet d'entraînement et viennent en appui aux grandes orientations du gouvernement en cette matière.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a toujours été une priorité pour la Société, et ce, avant même qu'elle soit tenue de se conformer à la Loi sur le développement durable. Sanctionnée le 19 avril 2006, cette loi énonce les neuf orientations stratégiques que le gouvernement du Québec entend suivre afin d'implanter un cadre de gouvernance axé sur le développement durable. Parmi ces orientations, trois ont été jugées prioritaires pour assurer la cohérence de l'intervention gouvernementale et accélérer la démarche au sein de la société québécoise.

Investissement Québec a déposé son premier plan d'action quinquennal de développement durable en 2008, lequel sera valide jusqu'en 2013. Ce plan, qui est fondé sur les orientations établies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable et qui définit sept objectifs organisationnels, a été élaboré par le Comité d'orientation en développement durable, formé de gestionnaires de la Société. Il prend en compte deux des trois orientations prioritaires du gouvernement, la troisième s'apparentant moins à la mission de la Société. À cet égard, compte tenu de la nature de ses activités, la Société a décidé d'exclure l'orientation *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*, puisque son niveau de contrôle est limité.

En 2010-2011, la Société a réalisé plusieurs activités définies dans son plan d'action, notamment pour la mise en œuvre de sa politique de financement socialement responsable, l'entrée en vigueur de son nouveau volet Financement écologique ainsi que l'adoption de sa directive d'acquisitions écoresponsables et de son cadre de gestion environnementale. Conformément à la loi, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel. Elle a cependant fait le choix de ne publier que les objectifs organisationnels et les actions pour lesquels des gestes étaient attendus ou en continu au cours de la troisième année d'application de son plan d'action. La Société fait également un suivi de ses actions en matière de développement durable dans le suivi trimestriel qu'elle soumet au Comité de direction. La Société démontre ainsi qu'elle a posé la plupart des gestes qu'elle s'était engagée à accomplir avant le 31 mars 2011.

SUIVI DE L'AN TROIS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

ACTION	GESTE	SUIVI
<p>Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.</p>		
<p>Objectif organisationnel : Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.</p>		
<p>Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.</p>	<p>Élaborer un plan et une campagne de sensibilisation et de formation.</p>	<p>En continu. Une séance d'information concernant le développement durable, la reddition de comptes selon la GRI et la politique de financement socialement responsable a été donnée à tous les employés à l'automne 2010.</p>
	<p>Élaborer un plan de communication continu.</p>	<p>En continu. Une mise à jour de la section sur le développement durable du site intranet est effectuée régulièrement. De plus, une chronique sur le développement durable est produite dans chaque numéro du journal interne.</p>
	<p>Intégrer une attente signifiée au personnel d'encadrement afin qu'il appuie le plan d'action en matière de développement durable.</p>	<p>En continu. Une exigence liée au développement durable est intégrée aux attentes signifiées à tout le personnel d'encadrement depuis le 1^{er} avril 2009.</p>
	<p>Cible : En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. Résultat : Au 31 mars 2011, près de 90 % des employés de la Société ont participé à au moins une séance de sensibilisation sur le développement durable depuis le 1^{er} avril 2008, et 85 % tiennent compte de cette démarche dans leurs activités régulières.</p>	
<p>Objectif organisationnel : Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.</p>		
<p>Appliquer les principes de la GRI à la reddition de comptes de la Société.</p>	<p>Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI.</p>	<p>En continu. Un quatrième rapport de développement durable a été produit pour 2010-2011, conformément aux exigences de la GRI.</p>
	<p>Cible : Faire une reddition de comptes annuelle et publique du rapport de la GRI de la Société et, au 31 mars 2010, avoir atteint une cote de niveau A. Résultat : Cet objectif est atteint. Au 31 mars 2009, le rapport de développement durable de la Société était conforme au niveau A; au 31 mars 2010, il répondait aux exigences du niveau d'application A+ de la GRI; au 31 mars 2011, le rapport de développement durable de la Société était conforme au niveau A de la GRI.</p>	

ACTION	GESTE	SUIVI
<p align="center">Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.</p>		
<p align="center">Objectif organisationnel : Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.</p>		
<p>Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à la réalisation des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.</p>	<p>Dresser la liste des principaux fournisseurs de la Société, les sensibiliser aux impératifs de la Loi sur le développement durable et répertorier les principes guidant nos acquisitions en matière de biens et services.</p>	<p>En continu. Tous les fournisseurs de la Société ont été répertoriés. Les fournisseurs principaux sont également assujettis à la Loi sur le développement durable. La Société a dressé l'inventaire des fournisseurs à assujettir et commencé à préparer un questionnaire afin de les évaluer.</p>
	<p>Élaborer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.</p>	<p>Terminé. La directive d'acquisitions écoresponsables est terminée et a été approuvée par le Comité de direction en mai 2010. Le cadre de gestion environnementale est terminé et a été approuvé par le Comité d'orientation en développement durable en décembre 2010.</p>
<p>Cible : Au 31 mars 2013, réalisation de 100 % de la démarche. Résultat : Au 31 mars 2011, la Société a réalisé 75 % des étapes nécessaires pour atteindre cette cible.</p>		

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif organisationnel : Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à consommer de façon écoresponsable.		
Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier, des fournitures de bureau, d'électricité, d'eau et de carburant.	Instaurer des pratiques pour éliminer les principales sources de gaspillage, notamment d'électricité et d'eau, à la Société.	En continu. Tous les distributeurs d'eau embouteillée ont été remplacés par des distributeurs alimentés par le service d'eau public.
	Revoir les processus internes afin de diminuer les échanges de copies papier de certains documents officiels et offrir aux employés une formation sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de classification des documents électroniques (courriels et fichiers).	En cours. Plusieurs mesures ont été mises en place pour diminuer l'échange de documents imprimés. Au cours du prochain exercice financier, la Société évaluera les besoins en formation sur la gestion et la classification des documents électroniques.
	Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ).	En continu. La Société échange régulièrement de l'information avec la SIQ. De plus, elle transmet des demandes officielles à la SIQ au sujet des données environnementales reliées aux indicateurs de la GRI.
	<p>Cible : S'assurer que 50 % des employés ont adopté, d'ici le 31 mars 2013, de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, que 5 % à 10 % des employés ont changé leurs habitudes de covoiturage et que 25 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Réduire de 15 % le nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement.</p> <p>Résultat : L'objectif en matière de réduction de la consommation de papier est atteint. En effet, la consommation de papier a diminué de près de 6,9 tonnes depuis trois ans, soit une diminution de 28,3 %. Quant aux autres objectifs, au 31 mars 2011, 52 % des employés disent avoir adopté de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, 26 % ont changé leurs habitudes de covoiturage et 84 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau.</p>	

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif organisationnel : Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.		
Réviser les programmes, politiques et procédures de la Société de manière à ce qu'ils prennent en compte les principes de développement durable ⁽¹⁾ .	Réviser les programmes de la Société.	À venir. La prise en compte des principes sera réalisée après le regroupement d'Investissement Québec et de la Société générale de financement du Québec.
	Réviser les politiques et les procédures de la Société.	
	Réviser la documentation juridique de la Société.	
	<p>Cible : Au 31 mars 2013, 100 % des programmes, politiques et procédures auront été révisés et correspondront aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.</p> <p>Résultat : Étant donné le regroupement d'Investissement Québec et de la Société générale de financement du Québec, la prise en compte des principes dans les programmes, les politiques et les procédures de la nouvelle Société sera faite après le 1^{er} avril 2011.</p>	
Objectif organisationnel : Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.		
Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable.	Donner au personnel l'information et la formation requises sur la politique de financement socialement responsable.	Terminé. Une séance d'information sur la politique de financement socialement responsable a été donnée à 84 % des employés. Une formation a été donnée sur l'outil, soit la grille de cadrage, à tout le personnel visé.
	Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société, les partenaires financiers et les entreprises clientes.	En cours. La reddition de comptes relative aux grilles de cadrage pour les dossiers autorisés depuis la mise en application de la politique de financement socialement responsable sera réalisée au deuxième trimestre de 2011.
	<p>Cible : D'ici le 31 mars 2013, donner une formation sur la politique à 100 % des professionnels du financement et veiller à ce que 100 % des interventions financières soient examinées en fonction des critères de la politique.</p> <p>Résultat : Au 31 mars 2011, tous les professionnels de financement ont reçu la formation sur l'application de la politique de financement socialement responsable, et 480 grilles de cadrage ont été remplies.</p>	

(1) Selon la terminologie du gouvernement, la prise en compte des principes est un exercice méthodologique d'analyse des activités selon les 16 principes de la loi, sans toutefois être une obligation de modification de ces programmes, politiques et procédures.

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif gouvernemental : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.		
Objectif organisationnel : Appuyer les entreprises dans leur démarche de développement durable.		
Mettre en place les outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail.	<p>En continu. À ce sujet, la Société a entrepris des démarches avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), notamment lors de la présentation de mémoires prébudgétaires passés. Toutefois, aucun budget n'a été accordé pour mettre en place un nouveau programme. La Société a travaillé plutôt à l'élaboration de recommandations dans le but d'augmenter les marges de manœuvre quant aux produits existants pour autoriser plus de financements liés à l'environnement. En conséquence, le nouveau volet Financement écologique du Programme d'aide au financement des entreprises (PAFE) a été approuvé le 9 mars 2010 par le Comité de crédit afin de soutenir les projets liés notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ce nouveau volet, la Société a organisé deux séminaires afin de sensibiliser les entreprises à l'importance de contribuer à l'essor du développement durable.</p>
	Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.	
	<p>Cible : D'ici le 31 mars 2013, maintenir le nombre d'interventions financières autorisées (Financement de crédits d'impôt remboursables : 348; Innovation technologique : 22) et faciliter la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée.</p> <p>Résultat : La Société a autorisé 329 interventions financières dans le cadre du volet Financement de crédits d'impôt remboursables et 26 interventions financières dans le cadre du volet Innovation technologique. De plus, 6 interventions financières ont été autorisées sous le nouveau volet Financement écologique.</p>	

Au cours de l'exercice 2011-2012, les principaux gestes que la nouvelle société posera dans le cadre de son plan d'action seront d'intégrer ses nouvelles activités à la politique de financement socialement responsable et de donner aux employés la formation nécessaire afin d'atteindre les cibles du plan d'action de développement durable.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Depuis quelques années, la réflexion sur les changements climatiques n'est plus réservée aux seuls cercles écologistes. La population en général, les gouvernements et les entreprises, y compris les institutions de financement comme Investissement Québec, se doivent de trouver des solutions à ces problèmes. Pour la Société, les changements climatiques sont une grande source de préoccupation dans la mesure où ils peuvent avoir des effets marquants sur l'économie et sur ses clients.

Bien qu'Investissement Québec fasse partie du secteur des services et que ses activités génèrent peu d'émissions de gaz à effet de serre, elle appuie financièrement des entreprises qui peuvent avoir un fort impact sur l'environnement, notamment lorsqu'il s'agit de projets dans les secteurs manufacturier et forestier. La responsabilité de la Société ne se limite donc pas à sa propre entité, mais aussi à celles de ses clients. Cette nouvelle réalité se reflète dans sa politique de financement socialement responsable, qui a été mise en place au cours de l'exercice.

De plus, Investissement Québec a entrepris des actions prévues dans son cadre de gestion environnementale, adopté en décembre 2010, afin d'améliorer ses pratiques de gestion et de tenir compte des impacts environnementaux de ses activités. Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles et à réduire les incidences environnementales et les coûts de ses activités.

Sur le plan environnemental, la Société s'efforce aussi de sensibiliser ses employés et de les encourager à adopter des comportements écoresponsables au travail et ailleurs. À cet effet, elle a élaboré une directive d'acquisitions écoresponsables, qui a été approuvée en mai 2010.

Matières consommées, fournitures de bureau et fournitures électroniques

Étant donné la nature de ses activités, la Société consomme principalement du papier. En 2010-2011, elle en a consommé 17,6 tonnes. Le papier utilisé est fait entièrement de matières recyclées. Pour diminuer sa consommation de papier, elle a poursuivi plusieurs initiatives, notamment en offrant un service de demande d'emploi en ligne, en favorisant l'impression recto verso et en permettant à tous les employés de consulter leurs bulletins de paie en ligne. Ces initiatives produisent des résultats, puisque la consommation de papier a diminué de près de 28 % depuis la mise en place de son plan d'action de développement durable. Par ailleurs, la Société a utilisé 256 cartouches d'encre dans les imprimantes dont elle est propriétaire. Les cartouches vides ont, par la suite, été retournées au fournisseur pour leur récupération.

Investissement Québec consomme aussi diverses fournitures de bureau, les deux plus importantes étant les enveloppes et les boîtes de carton. Leurs volumes respectifs sont de 68 500 et 1 120 unités. Dans le cadre de ses activités, la Société utilise aussi divers types de fournitures électroniques. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, elle a acheté 27 moniteurs, 23 ordinateurs de bureau et 17 téléphones cellulaires ou intelligents, qui représentent les trois catégories de fournitures électroniques les plus importantes.

Recyclage et déchets

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, la Société récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le plastique, le métal, le verre, les piles et les tapis. À ce jour, il n'y a pas de méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, des démarches ont été entreprises à cet égard auprès des sociétés immobilières qui détiennent les locaux occupés par la Société.

En outre, Investissement Québec expédie ses équipements informatiques désuets à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge d'en disposer de façon écologique et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Cette année, un envoi a été effectué, lequel contenait 13 moniteurs, un ordinateur de bureau et une imprimante ou télécopieur.

Énergie

L'unique source d'énergie utilisée²² par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime²³ qu'elle a consommé 2 105 433 kWh (7 580 GJ) d'électricité en 2010-2011²⁴, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux, comparativement à 2 088 004 kWh (7 516 GJ) en 2009-2010. Comme l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 % d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydro-électricité. Cette année, sa consommation a produit 12,6 tonnes d'équivalents CO₂.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Au cours du dernier exercice, dans le cadre d'activités liées au travail, les employés ont parcouru 719 625 km en voiture, 21 853 km en autocar et 71 990 km en train, et ont effectué 75 vols²⁵ représentant 423 122 km. Ces déplacements, qui ont nécessité 57 570 litres d'essence, 3 286 litres de diesel et 17 913 litres de kérosène, ont produit des émissions de gaz à effet de serre²⁶ contenant 181,3 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), 16,7 kg d'oxyde nitreux (N₂O) et 46,8 kg de méthane (CH₄), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 187,4 tonnes d'équivalents CO₂²⁷. Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques²⁸, soit 7,3 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 490,9 kg de dioxyde de soufre (SO₂) et 426,2 kg d'oxyde d'azote (NO₂). Pour une deuxième année, la Société est en mesure de comptabiliser l'incidence environnementale du déplacement quotidien²⁹ de ses employés entre le domicile et le travail. Ces données ont été recueillies par sondage interne³⁰. Pour 2010-2011, les émissions totales de gaz à effet de serre liées à ces déplacements sont de 578,9 tonnes d'équivalents CO₂.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle encourage l'utilisation des salles de vidéoconférence dans ses deux principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence ou à des caméras Web. Au cours du dernier exercice, 290 vidéoconférences ont été tenues. La Société estime que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter sensiblement ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est difficile de quantifier cette réduction de manière précise. Par ailleurs, puisque la Société cherche toujours à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer sa performance environnementale, elle a compensé les émissions de gaz à effet de serre générées par le déplacement des clients et partenaires lors de trois événements au cours de l'exercice financier au coût de 416 \$.

Dans ses activités, la Société n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant affecter ou appauvrir la couche d'ozone.

²² Aucun combustible fossile n'est utilisé par Investissement Québec comme source d'énergie directe.

²³ L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

²⁴ La consommation d'électricité du Centre de commerce mondial de Montréal n'était pas disponible au moment de publier le rapport annuel. La consommation d'électricité des bureaux d'Investissement Québec à Montréal est donc basée sur la consommation totale de l'immeuble en 2007-2008, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec.

²⁵ Ces vols comprennent les vols effectués dans le cadre de déplacements d'affaires par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

²⁶ Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du « Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » d'Environnement Canada, publié en avril 2007. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement.

²⁷ Les taux de conversion du CH₄ et du N₂O en équivalent CO₂ sont les suivants : 1 g de CH₄ est équivalent à 21 g de CO₂ et 1 g de N₂O est équivalent à 310 g de CO₂.

²⁸ Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada, Transports Canada et l'Agence européenne pour l'environnement.

²⁹ Le déplacement quotidien des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

³⁰ Taux de réponse de 54 %.

Eau

La consommation d'eau d'Investissement Québec étant plutôt limitée, elle ne touche aucune source d'eau naturelle de façon importante, puisque l'eau consommée provient des réseaux municipaux et est principalement utilisée dans les toilettes et les cuisines et pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées ne sont pas recyclées par la Société et sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs; toutefois, la Société tente d'obtenir plus d'information auprès de ses gestionnaires immobiliers à ce sujet. En 2010-2011, la Société n'a pas acheté d'eau de source pour ses employés, comparativement à 15 480 litres en 2009-2010. Afin de cesser sa consommation d'eau embouteillée, la Société a remplacé tous ses distributeurs d'eau embouteillée par des distributeurs alimentés par le service d'eau public.

Respect des lois

La Société veille à respecter les lois en matière d'environnement. Aucune sanction n'a été imposée à la Société pour non-respect des lois environnementales.

PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	2010-2011	2009-2010
Consommation de papier ⁽¹⁾	17,6 t	13,4 t
Consommation d'eau de source embouteillée	-	15 480 l
Consommation d'électricité	2 105 433 kWh	2 088 004 kWh
Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité ⁽²⁾	12,6 t éq. CO ₂	15,5 t éq. CO ₂
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES		
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	7,3 t	8,3 t
Émission de dioxyde de soufre (SO ₂)	490,9 kg	575,7 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO ₂)	426,2 kg	488,7 kg
GAZ À EFFET DE SERRE⁽²⁾		
Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂)	181,3 t	209,2 t
Émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O)	16,7 kg	19,0 kg
Émissions de méthane (CH ₄)	46,8 kg	50,1 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	187,4 t éq. CO ₂	216,2 t éq. CO ₂
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux transports des employés	578,9 t éq. CO ₂	573,7 t éq. CO ₂
Émissions totales de gaz à effet de serre	778,9 t éq. CO ₂	805,4 t éq. CO ₂

(1) En raison de modifications dans les systèmes de calcul de consommation de papier, les achats ont augmenté comparativement à ceux de 2009-2010.

(2) En raison de modifications dans les calculs, les résultats de 2009-2010 ont été modifiés.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2010, à l'occasion de plusieurs rencontres du Comité d'orientation en développement durable, la Société a procédé à une évaluation de l'importance de ses enjeux, dont les résultats sont présentés dans le graphique de la page suivante. Pour la Société, ce graphique est un cadre de référence utile permettant de situer les relations avec ses parties prenantes et de mieux définir ses engagements en matière de développement durable. La Société est en train de mener un sondage auprès de ses parties prenantes afin de valider si les résultats sont à jour.

Afin de déterminer l'importance relative des différents enjeux, les 95 indicateurs du niveau d'application A de la GRI ont été classés par ordre de priorité pour la Société, sur une échelle de 1 à 10, 1 étant le degré d'importance le moins élevé et 10 le plus élevé, compte tenu de la nature des activités de la Société. Par la suite, le comité a coté l'importance de ces mêmes indicateurs du point de vue des clients et des partenaires de la Société. Les résultats sont inspirés des volets de la GRI. Les différents indicateurs regroupés dans un volet sont présentés dans l'index GRI à la page 89. Pour y parvenir, une moyenne des cotes pour tous les indicateurs d'un volet a été calculée, sauf pour ceux jugés non applicables en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société. Ces regroupements permettent d'avoir une vue d'ensemble des différents enjeux du développement durable. Toutefois, pour les prochains exercices, le travail sera réalisé au niveau des volets de la GRI en tenant compte de la mission de la nouvelle société.

PERTINENCE DES ENJEUX SELON LES PARTIES PRENANTES

PERTINENCE DES ENJEUX	
<p>Impact potentiel⁽¹⁾ sur les parties prenantes</p> <p>Très important</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Abolition du travail forcé ou obligatoire⁽²⁾ • Consommation d'énergie • Émissions, effluents et déchets⁽²⁾ • Effectif • Formation et éducation des employés⁽²⁾ • Impacts environnementaux et sociaux du portefeuille de produits et de services • Impacts économiques indirects⁽²⁾ • Incidences environnementales liées au transport • Interdiction du travail des enfants⁽²⁾ • Performance économique⁽²⁾ • Portefeuille financier régional • Pratique d'évaluation de l'impact des activités sur les communautés • Prise de position sur les politiques publiques • Produits et services conçus afin de fournir un avantage environnemental et social • Respect de la vie privée⁽²⁾ • Respect des normes relatives aux communications marketing • Risques liés à la corruption • Satisfaction de la clientèle • Vérifications environnementales et sociales
<p>Important</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité relative à la fourniture et à l'utilisation des produits et des services • Biodiversité⁽²⁾ • Conformité environnementale⁽²⁾ • Dépenses en protection de l'environnement • Eau⁽²⁾ • Conformité aux lois et aux règlements • Diversité et égalité des chances⁽²⁾ • Incidents de discrimination • Interaction environnementale avec les clients • Liberté syndicale et droit de négociation⁽²⁾ • Matières consommées • Pratique d'investissement et d'achat⁽²⁾ • Procédure d'embauche locale • Relations employés-direction⁽²⁾ • Santé et sécurité au travail⁽²⁾
	<p>Important Très important</p> <p>Impact potentiel⁽¹⁾ pour Investissement Québec</p>

(1) Conséquences (économiques, financières, de réputation, etc.) négatives ou positives d'un changement sur la Société et sur ses parties prenantes, en tenant compte du degré d'influence que la Société peut exercer sur chacun des enjeux.

(2) Indicateurs liés aux volets de la GRI.

PARAMÈTRES DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se poursuit et se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. La Société produit depuis quatre ans un rapport de développement durable où les éléments de réponse et de reddition de comptes se retrouvent dans les différentes sections de son rapport annuel. Elle continue d'appliquer les lignes directrices de la GRI³¹ dans son quatrième rapport de développement durable. En 2009-2010, elle avait décidé de faire évaluer par une tierce partie, Samson Bélair/Deloitte & Touche, la conformité de son niveau d'application A, le faisant ainsi passer au niveau A+. Pour 2010-2011, la Société déclare que son rapport est conforme au niveau d'application A de la GRI.

NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	Renseigner sur 28 critères imposés : 1.1 2.1 – 2.10 3.1 – 3.8, 3.10 – 3.12 4.1 – 4.4, 4.14 – 4.15	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner sur tous les critères du niveau C ainsi que sur 17 autres critères imposés : 1.2 3.9, 3.13 4.5 – 4.13, 4.16 – 4.17	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Informations relatives à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs : social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social (LA, SO, HR ou PR), économique (EC) et environnemental (EN)		Minimum de 20 indicateurs dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base G3 et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence, en y répondant ou en donnant la raison pour laquelle on n'en tient pas compte	

Le rapport de développement durable couvre l'exercice financier d'Investissement Québec qui a pris fin le 31 mars 2011. L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des informations recueillies auprès des gestionnaires. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec et de ses filiales et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Les données visent généralement les deux dernières années; toutefois, il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec sur son site Internet au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Le contenu et la qualité du rapport de la Société respectent les principes de la GRI. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable. De plus, la Société a déposé un questionnaire sur son site Internet au www.investquebec.com/questionnaire/ pour mieux connaître les attentes de ses parties prenantes et recueillir leurs commentaires et suggestions.

³¹ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
PROFIL		
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	1, 10
1.2	Description des impacts, des risques et des opportunités majeurs	66, 67, 68, 82, 83
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	page couverture
2.2	Principaux produits et services	21, 22, 24, 33, 161, 162
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	33, 62, 63, 148
2.4	Lieu du siège social	168
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	168
2.6	Nature du capital et forme juridique	107
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	3, 17, 23, 168
2.8	Taille de l'organisation	71
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	6, 8
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	(a)
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
PROFIL DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1, 88
3.2	Date du dernier rapport publié	88
3.3	Périodicité du rapport	1, 88
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	88
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	86, 87, 88
3.6	Délimitation du rapport	88
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	88
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	88
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	88
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	85
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	(b)
INDEX DU CONTENU GRI		
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	89, 90, 91, 92, 93, 94
VALIDATION PAR DES TIERS		
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	88
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
GOUVERNANCE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 62

Code	Indicateur	Pages
4.2	Statut du président du conseil d'administration	48
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	47, 48, 49, 50, 51, 52
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	35, 47
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	56, 57, 58, 59
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	165, 166
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	54
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	2, 3, 69, 70
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	54, 55, 65, 66, 67, 68
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	53
ENGAGEMENTS EXTERNES		
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	66, 67, 68
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	54, 88, 100, 107, 116
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	(c)
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
4.14	Liste des parties prenantes	35, 36, 37, 38, 39
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	35, 36, 37, 38, 39
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	35, 36, 37, 38, 39
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	35, 36, 37, 38, 39
APPROCHE MANAGERIALE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
	Approche de gestion	41
VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	(d)
EC2	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques	82, 83
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	116, 147
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	(e)
VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
EC5	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants	(f)
EC6	Politiques et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants	38
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants	71
VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement au bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation	(g)
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	5, 16, 17, 18, 19, 41, 42, 43, 155, 156, 157, 158, 159, 160

Code	Indicateur	Pages
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
	Approche de gestion	83
VOLET : MATIÈRES		
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	83
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	83
VOLET : ÉNERGIE		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	84
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	84
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité	(h)
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives	(i)
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	84
VOLET : EAU		
EN8	Consommation totale d'eau, par source	85
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	85
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	85
VOLET : BIODIVERSITÉ		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	(j)
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	15
EN13	Habitats protégés ou restaurés	(j)
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité	(j)
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction	(j)
VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS		
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	84
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	84
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	84
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids	84
EN20	Émissions de NO _x , de SO _x et d'autres polluants atmosphériques par type et en poids	84
EN21	Rejet total d'eaux usées	85
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	83
EN23	Nombre total et volume des déversements importants	(k)
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III, VIII	(i)
EN25	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuable à l'organisation	(j)
VOLET : PRODUITS ET SERVICES		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint	84
EN27	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie	(i)
VOLET : CONFORMITÉ		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement	85

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Code	Indicateur	Pages
VOLET : TRANSPORT		
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	84
VOLET : GÉNÉRALITÉS		
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type	84
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
	Approche de gestion	69
VOLET : EMPLOI		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	71, 72
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	71
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	(f)
VOLET : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
LA4	Pourcentage d'employés régis par une convention collective	73
LA5	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	73
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	73
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	71
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	74
LA9	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	(l)
VOLET : FORMATION ET ÉDUCATION		
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	74
LA11	Programme de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	74
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	74
VOLET : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 60, 62, 70, 71, 72
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	73
DROITS DE L'HOMME		
VOLET : PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT		
HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme	70
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	70
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	(m)
VOLET : NON-DISCRIMINATION		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	69
VOLET : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION		
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	73
VOLET : INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS		
HR6	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants	(n)

Code	Indicateur	Pages
VOLET : ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
HR7	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé	(n)
VOLET : PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme	(i)
VOLET : DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	(i)
SOCIÉTÉ		
VOLET : COMMUNAUTÉS		
S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	(o)
VOLET : CORRUPTION		
S02	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	67
S03	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	(m)
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	69
VOLET : POLITIQUES PUBLIQUES		
S05	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbying	69
S06	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays	(f)
VOLET : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leur résultat	(f)
VOLET : CONFORMITÉ		
S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	(p)
VOLET : COMMUNAUTÉ (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	17, 168
FS14	Initiatives afin d'améliorer l'accès aux services financiers aux gens défavorisés	70
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS		
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration	(i)
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie	(i)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences	(i)
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	(f)
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	36
VOLET : COMMUNICATION MARKETING		
PR6	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris la publicité, la promotion et la commandite	40
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	40
VOLET : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE		
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	40

Code	Indicateur	Pages
VOLET : CONFORMITÉ		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	(q)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS15	Politique pour la conception et la vente équitables des produits et services financiers	69, 70
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	37
IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
VOLET : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué aux activités d'affaires	15
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux aux activités d'affaires	15
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	15
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales aux activités d'affaires	15
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	15
FS6	Pourcentage du portefeuille pour les activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	16, 17, 18, 19, 20, 21, 22
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	20, 21
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	21, 82
VOLET : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	15
VOLET : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans le portefeuille de l'organisation avec qui elle a abordé des questions environnementales ou sociales	15
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection positive et négative environnementale ou sociale	(i)
FS12	Politique de vote concernant les actions votantes détenues par l'organisation ou sur lesquelles elle donne son avis quant aux aspects environnementaux ou sociaux	(i)

- (a) Investissement Québec a reçu le deuxième prix du *Canadian Competitiveness Awards* de la revue *Site Selection*.
- (b) Aucun changement important au cours de la période visée en regard des rapports précédents.
- (c) La Société n'est affiliée à aucune association.
- (d) Étant donné que le rapport de développement durable est intégré au rapport annuel, l'ensemble de l'information de cet indicateur se retrouve dans les états financiers de la Société et les notes afférentes se retrouvent aux pages 102 à 151.
- (e) La Société ne reçoit aucune subvention ni aide publique puisque le gouvernement est son principal actionnaire. Pour plus de détail à ce sujet, se reporter à la note 1 de la page 107.
- (f) L'indicateur n'est pas retenu en raison de sa non-pertinence pour la Société.
- (g) La Société n'a pas le mandat d'investir dans les infrastructures et les services publics tels que le transport et les aménagements sociaux, sportifs ou médicaux. La Société ne réalise donc pas le type d'investissement décrit par cet indicateur.
- (h) L'économie d'énergie est difficile à calculer en raison de la méthode de calcul employée afin d'obtenir la consommation énergétique totale de la Société.
- (i) L'indicateur est non applicable en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société.
- (j) Les bureaux de la Société sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.
- (k) Aucun déversement n'a été effectué en raison des activités de la Société.
- (l) Aucune question de santé et de sécurité n'est régie par des ententes formelles avec les syndicats.
- (m) Aucune formation n'a été donnée pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.
- (n) La Société n'a pas d'activités à risque liées au travail des enfants et au travail forcé.
- (o) Comme présenté à la page 168, la Société a des bureaux répartis à travers les régions du Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, chacun de ces bureaux a peu d'impacts directs sur les communautés locales.
- (p) Aucune amende ni sanction non pécuniaire n'a été reçue pour le non-respect des lois et règlements.
- (q) Aucune amende n'a été reçue pour le non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.



Information financière

REVUE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Ces états comprennent le bilan consolidé, les résultats consolidés, le résultat consolidé étendu, l'état consolidé de la variation de l'avoir, les flux de trésorerie consolidés et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec, les interventions dont les pertes sont assumées conjointement, selon différents pourcentages, par le gouvernement et par la Société ainsi que les interventions dont les pertes sont assumées entièrement par la Société. La partie du portefeuille dont les pertes sont assumées par le gouvernement et la partie dont les pertes sont assumées par la Société sont présentées séparément dans les notes complémentaires aux états financiers.

La valeur du portefeuille sous gestion de la Société s'élève à 8,8 milliards de dollars au 31 mars 2011.

La Société effectuera un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes seront appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2011. Au 31 mars 2010, la Société a mis en place les systèmes requis afin de se conformer aux nouvelles exigences de présentation des états financiers.

BILAN

L'actif total au 31 mars 2011 s'établit à 6,8 milliards de dollars. Il se compose principalement de billets à recevoir du gouvernement du Québec relativement au Programme des immigrants investisseurs (3,2 milliards de dollars), de prêts, déduction faite de la provision pour pertes (946 millions de dollars) et d'actions (59 millions de dollars).

Par ailleurs, le solde des garanties, déduction faite du passif au titre de garantie, s'élève à 1,9 milliard de dollars.

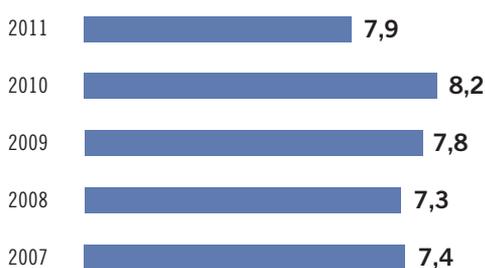
La provision cumulée pour pertes est de 835 millions de dollars au 31 mars 2011. Elle représente 20,6 % du solde brut du portefeuille d'interventions financières de la Société. Le tableau ci-dessous présente la provision cumulée pour perte en pourcentage du solde brut du portefeuille d'interventions financières, pour les cinq dernières années :

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES EN POURCENTAGE DU SOLDE BRUT DU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES



Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

RATIO EMPRUNTS/CAPITAUX PROPRES



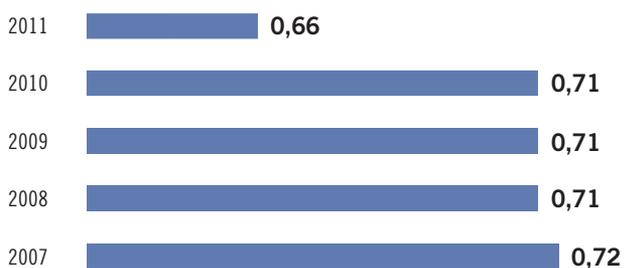
Par ailleurs, le ratio des capitaux propres sur le solde net du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société est de 2,02 au 31 mars 2011, démontrant la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a réalisé un bénéfice net de 62,2 millions de dollars, lequel se compose notamment des principaux éléments suivants : revenus du portefeuille (442,4 millions de dollars), dépenses du portefeuille (252,9 millions de dollars) et provision pour pertes assumée par la Société (1,7 million de dollars), qui représente 0,4 % du solde brut moyen du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société. Ainsi, le rendement sur l'avoir s'élève à 9,56 %, soit un rendement supérieur au coût des fonds du gouvernement.

Les frais d'administration s'élèvent à 65,2 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du solde brut moyen du portefeuille d'interventions financières, ils ont évolué comme suit depuis cinq ans :

FRAIS D'ADMINISTRATION EN POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE MOYEN SOUS GESTION



ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

L'état du résultat étendu présente le bénéfice net auquel est ajoutée la variation nette des gains ou pertes non réalisés sur certains actifs regroupés sous le titre « actifs financiers disponibles à la vente ». Le résultat étendu s'établit à 79,3 millions de dollars au 31 mars 2011.

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.



Jacques Daoust
Président et chef de la direction



Renaud Gilbert, CA
Vice-président aux finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation de l'avoir et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

 CA auditeur

Diane Bergeron, CA auditeur



 S.E.N.C.R.L.¹

Québec, le 24 mai 2011

Québec, le 24 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 16162

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires (note 6)	99 397	101 808
Placements (note 7)	3 725 130	3 315 004
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 13)	945 709	888 187
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 13)	59 375	52 835
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 13)	298	337
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 11 et 13)	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 14)	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	763 776	733 893
Autres éléments d'actif (note 15)	10 882	9 315
	6 810 620	6 297 948
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Emprunts à court terme (note 16)	10 000	192 000
Emprunts à long terme (note 17)	5 423 249	4 801 513
Intérêts courus sur les emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement	15 885	16 161
Passif au titre de la garantie (notes 12 et 13)	377 427	378 988
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	232 430	228 097
Autres éléments de passif (note 18)	61 821	70 681
	6 120 812	5 687 440
Avoir		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	8 850
	656 864	577 564
	689 808	610 508
	6 810 620	6 297 948
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (NOTES 12 ET 13)	1 910 164	2 005 841
Engagements de financement et d'investissement (note 29)		
Autres engagements (note 30)		
Éventualités (note 34)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 36)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


L'Honorable Jean Bazin, c.r.
Président du conseil d'administration

Pierre Barnès, FCGA
Président du Comité de vérification

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
REVENUS DU PORTEFEUILLE		
Intérêts sur les interventions financières	161 220	112 942
Honoraires de garantie	57 840	70 696
Primes au risque (note 19)	3 503	6 585
Commissions d'engagement	8 501	12 908
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(31 927)	(43 285)
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	110 806	109 425
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	110 522	102 511
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	501	255
Autres revenus (note 20)	21 446	20 741
	442 412	392 778
DÉPENSES DU PORTEFEUILLE		
Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières (note 21)	80 273	46 154
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	110 726	108 846
Honoraires d'intermédiaires financiers	52 814	42 528
Autres dépenses (note 22)	9 041	6 901
	252 854	204 429
PROVISION		
Provision pour pertes (note 13)	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	(98 356)	(206 635)
Provision pour pertes nette	1 703	27 460
AVANTAGES CONFÉRÉS		
Avantages conférés aux clients	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	(177 306)
Avantages conférés nets	8 560	21 727
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		
Contributions financières non remboursables (note 23)	102 159	103 959
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec (note 23)	(50 221)	(49 357)
Contributions financières nettes	51 938	54 602
FRAIS D'ADMINISTRATION (NOTE 24)	65 201	58 018
BÉNÉFICE NET	62 156	26 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
BÉNÉFICE NET	62 156	26 542
Autres éléments du résultat étendu		
Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	18 675	28 424
Reclassement dans les résultats nets des gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
VARIATION NETTE DES GAINS NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	17 144	26 030
RÉSULTAT ÉTENDU	79 300	52 572

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE L'AVOIR CONSOLIDÉ

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
AVOIR INITIAL	32 944	32 944
Bénéfices non répartis au début	568 714	542 172
Bénéfice net	62 156	26 542
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	8 850	(17 180)
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	17 144	26 030
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	25 994	8 850
AVOIR	689 808	610 508

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	62 156	26 542
Ajustements pour :		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	1 271	1 902
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(753)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(109 472)	(107 879)
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(110 522)	(102 511)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	110 726	108 846
Avantages conférés aux clients	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	(177 306)
Revenus d'intérêts au taux effectif	(74 867)	(46 301)
Honoraires de garantie au taux effectif	(29 269)	(42 174)
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	31 927	43 285
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(850)	(1 026)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie au taux effectif	15 444	11 383
Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	(8)	(164)
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite	6 627	4 851
Perte (gain) non réalisée sur les instruments financiers dérivés	1 201	(12 566)
Provision pour pertes	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(98 356)	(206 635)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 570	1 485
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée	774	57
Quote-part des résultats – Sociétés satellites	4 487	2 691
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 25)	(4 817)	49 535
	(85 643)	(16 380)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	19 671	(2 987)
Acquisition de placements	(894 258)	(947 325)
Disposition de placements	598 638	843 449
Distributions de placements	2 527	–
Augmentation nette des prêts	(74 497)	(527 144)
Diminution nette des actions	10 441	3 164
Diminution nette des parts	60	816
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	27 193	30 692
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée	(1 677)	(3 796)
Diminution nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(28 563)	(28 522)
	(340 465)	(631 653)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution nette des emprunts à court terme	(182 000)	(280 100)
Emprunts à long terme	1 270 947	2 099 194
Remboursements des emprunts à long terme	(645 600)	(1 142 300)
	443 347	676 794
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	17 239	28 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	83 488	54 727
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	100 727	83 488
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	96 988	79 728
	100 727	83 488
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	64 403	27 594

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer des investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). Elle exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère, Investissement Québec, établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et a pris fin le 31 mars 2010. Toutefois, en vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Il prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires. Un nouveau plan stratégique a été adopté par le conseil d'administration le 28 mars 2011 et a été transmis au gouvernement du Québec pour approbation. Le nouveau plan a été établi conformément à l'article 69 de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette fusion est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, comme il est mentionné à la note 36.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la provision pour pertes, de la juste valeur des instruments financiers, de la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente, de la dépréciation des actifs à long terme, des régimes de retraite et des éventualités. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur visé.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats consolidés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu consolidé. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont considérés comme trésorerie et équivalents de trésorerie. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

PLACEMENTS

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats consolidés selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placement, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers audités de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. De plus, en vertu d'ententes contractuelles avec certaines autres sociétés en commandite, la Société participe aux bénéfices, selon sa quote-part, jusqu'à concurrence d'un taux de rendement interne net de 5 % et ce, pour toute la durée de l'entente. Elle participe également, selon sa quote-part, aux bénéfices générés par ces sociétés excédant un taux de rendement interne net de 15 %. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de ces clauses. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée au poste « Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Sociétés satellites

La Société comptabilise les placements dans les sociétés satellites à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée au poste « Quote-part des résultats – Sociétés satellites » sous la rubrique « Autres dépenses » de l'état consolidé des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les coûts de transaction y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu consolidé. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà du coût ou du coût après amortissement, la perte non réalisée incluse dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats consolidés, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats consolidés, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises aux résultats consolidés si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

PRÊTS

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage de prêts assumés par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolubles. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement, de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices et d'un facteur lié au contexte économique.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

ACTIONS ET PARTS

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts privilégiées avec modalités de remboursement est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

La provision cumulée pour pertes sur les actions non participantes et parts avec modalités de remboursement est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Actions non participantes et parts sans modalité de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement est ramenée à la juste valeur de ces dernières en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les coûts de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats consolidés, s'il y a lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats consolidés aux postes « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions fait l'objet d'une radiation.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats consolidés au poste « Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts » sous la rubrique « Autres revenus ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés, sur base de versement, aux résultats consolidés au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes de sociétés privées sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

GARANTIES

Le passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir sont classés respectivement dans la catégorie des autres passifs financiers et des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan consolidé, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan consolidé, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats consolidés sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie assumés par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts, et tout écart entre la juste valeur de la créance et la juste valeur du passif au titre de la garantie pour la portion des interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec » au bilan consolidé. Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté sous la rubrique « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » de l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 $\frac{1}{3}$ %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

La Société assume, avec une tierce partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE LIMITÉE

Les logiciels et les développements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développements informatiques	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

EMPRUNTS

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts à court terme et à long terme, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » et « Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan consolidé sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats consolidés comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

PRIMES AU RISQUE

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats consolidés au poste « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions » sous la rubrique « Primes au risque ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées aux résultats consolidés au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat, au poste « Participations aux bénéfices et autres primes » sous la rubrique « Primes au risque ».

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés au poste « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat » sous la rubrique « Primes au risque » de l'état consolidé des résultats.

AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS

Les avantages conférés aux clients sont imputés aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les avantages que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières versées aux entreprises sont imputées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice. Les contributions financières versées à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été engagée par celui-ci. Les contributions financières versées au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats consolidés de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats consolidés de l'exercice alors en cours.

HONORAIRES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats consolidés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier d'un immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services ont été rendus par l'intermédiaire financier.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient des options de vente d'actions à la suite de la restructuration d'une intervention financière ainsi que d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan consolidé et hors bilan. Ces options de vente d'actions et ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats consolidés au poste « Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition à l'application des normes sur les dérivés incorporés. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés à compter de la date de transition ont été revus afin de recenser les dérivés incorporés. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessiterait d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et les pertes de change attribuables à la dépense de provision pour pertes sont constatés aux résultats consolidés sous les rubriques « Provision pour pertes » et « Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec ». Les gains et les pertes de change réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés aux résultats consolidés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus ». Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés au poste « Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » de l'état du résultat étendu consolidé. Les autres gains et pertes de change sont constatés aux résultats consolidés au poste « Gain (perte) de change réalisé » sous la rubrique « Autres revenus ».

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces membres de la haute direction est établi par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

Le coût des services passés découlant des modifications au régime de rentes d'appoint facultatif est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative de la portion restante de la carrière active des employés couverts par le régime.

3. MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES FUTURES

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société appliquera, à compter du 1^{er} avril 2011, les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS).

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'ICCA.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2011							
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	Placements dans des sociétés satellites	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Encaisse	3 739	—	—	—	—	—	—	3 739
Placements temporaires	96 988	2 409	—	—	—	—	—	99 397
Placements	—	—	299 130	3 194 185	193 987	37 828	—	3 725 130
Prêts	—	—	—	945 709	—	—	—	945 709
Actions	—	5 505	385	53 485	—	—	—	59 375
Parts	—	—	170	128	—	—	—	298
Honoraires de garantie à recevoir	—	—	—	94 959	—	—	—	94 959
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	—	—	—	1 107 355	—	—	—	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	—	—	—	763 776	—	—	—	763 776
Autres éléments d'actif	258	—	—	5 105	—	—	—	5 363
	100 985	7 914	299 685	6 164 702	193 987	37 828	—	6 805 101
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	—	—	—	—	—	—	10 000	10 000
Emprunts à long terme	—	—	—	—	—	—	5 423 249	5 423 249
Intérêts courus	—	—	—	—	—	—	15 885	15 885
Passif au titre de la garantie	—	—	—	—	—	—	377 427	377 427
Autres éléments de passif	15 216	—	—	—	—	—	31 226	46 442
	15 216	—	—	—	—	—	5 857 787	5 873 003

2010

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	Placements dans des sociétés satellites	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Encaisse	3 760	—	—	—	—	—	—	3 760
Placements temporaires	79 728	22 080	—	—	—	—	—	101 808
Placements	—	—	247 400	2 875 034	184 488	8 082	—	3 315 004
Prêts	—	—	—	888 187	—	—	—	888 187
Actions	—	2 899	375	49 561	—	—	—	52 835
Parts	—	—	170	167	—	—	—	337
Honoraires de garantie à recevoir	—	—	—	99 484	—	—	—	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	—	—	—	1 093 325	—	—	—	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	—	—	—	733 893	—	—	—	733 893
Autres éléments d'actif	669	—	—	2 460	—	—	—	3 129
	84 157	24 979	247 945	5 742 111	184 488	8 082	—	6 291 762
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	—	—	—	—	—	—	192 000	192 000
Emprunts à long terme	—	—	—	—	—	—	4 801 513	4 801 513
Intérêts courus	—	—	—	—	—	—	16 161	16 161
Passif au titre de la garantie	—	—	—	—	—	—	378 988	378 988
Autres éléments de passif	14 426	—	—	—	—	—	41 713	56 139
	14 426	—	—	—	—	—	5 430 375	5 444 801

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Ainsi, le taux d'actualisation correspond au plus élevé entre le taux facturé au client et le taux du marché. Ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan consolidé, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. Le tableau ne présente pas la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie limitée, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ».

	2011			2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actifs financiers						
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction						
Encaisse et placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	100 727	100 727	—	83 488	83 488	—
Options d'achat d'actions	258	258	—	501	501	—
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	—	—	—	168	168	—
Actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction						
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	2 409	2 409	—	22 080	22 080	—
Actions participantes cotées en Bourse	5 505	5 505	—	2 899	2 899	—
Actifs financiers disponibles à la vente						
Obligations et autres titres de créance	113 268	113 268	—	117 540	117 540	—
Actions et autres titres de participation	185 862	185 862	—	129 860	129 860	—
Actions participantes de sociétés privées	385	385	—	375	375	—
Parts sans modalité de remboursement	170	170	—	170	170	—
Prêts et créances						
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	3 194 185	3 254 835	60 650	2 875 034	2 946 706	71 672
Prêts	945 709	1 266 614	320 905	888 187	1 152 097	263 910
Actions non participantes avec modalités de remboursement	53 485	106 367	52 882	49 561	93 255	43 694
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	128	1 360	1 232	167	1 228	1 061
Honoraires de garantie à recevoir	94 959	111 506	16 547	99 484	116 884	17 400
Provision cumulée pour pertes, avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 871 131	1 458 073	(413 058)	1 827 218	1 480 356	(346 862)
Autres actifs	5 105	5 105	—	2 460	2 460	—
Parts de sociétés en commandite						
Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	193 987	193 987	—	184 488	184 488	—
Placements dans des sociétés satellites	37 828	37 828	—	8 082	8 082	—
	6 805 101	6 844 259	39 158	6 291 762	6 342 637	50 875
Passifs financiers						
Passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction						
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	15 216	15 216	—	14 426	14 426	—
Autres passifs financiers						
Emprunts	5 433 249	5 548 919	(115 670)	4 993 513	5 089 812	(96 299)
Passif au titre de la garantie	377 427	343 159	34 268	378 988	352 886	26 102
Autres passifs	47 111	47 111	—	57 874	57 874	—
	5 873 003	5 954 405	(81 402)	5 444 801	5 514 998	(70 197)
			(42 244)			(19 322)

LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FIGURANT AU BILAN CONSOLIDÉ EST ESTIMÉE D'APRÈS LES MÉTHODES ET LES HYPOTHÈSES SUIVANTES :

Encaisse et placements temporaires et autres éléments d'actif et de passif

L'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des autres éléments d'actif et de passif est considérée équivalente à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des intérêts courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établis selon le cours acheteur à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les interventions financières douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Actions et parts ». Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

Provision cumulée pour pertes, avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci au titre d'avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et à l'écart entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat ou de vente d'actions qui ne sont pas négociées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à court terme est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

				2011
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	3 739	—	—	3 739
Placements temporaires	22 761	76 636	—	99 397
Placements disponibles à la vente	185 862	113 268	—	299 130
Parts de sociétés en commandite	—	—	193 982	193 982
Actions désignées comme détenues à des fins de transaction	5 505	—	—	5 505
Autres éléments d'actif				
Options d'achat d'actions	68	—	190	258
	217 935	189 904	194 172	602 011
Passifs financiers				
Autres éléments de passif				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	—	15 216	—	15 216

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

				2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	3 760	–	–	3 760
Placements temporaires	7 333	94 475	–	101 808
Placements disponibles à la vente	131 277	116 123	–	247 400
Parts de sociétés en commandite	–	–	184 483	184 483
Actions désignées comme détenues à des fins de transaction	2 899	–	–	2 899
Autres éléments d'actif				
Options d'achat d'actions	93	–	408	501
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	–	168	–	168
	145 362	210 766	184 891	541 019
Passifs financiers				
Autres éléments de passif				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	–	14 426	–	14 426

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	2011		
	Parts de sociétés en commandite	Options d'achat d'actions	Total
Solde au début de l'exercice	184 483	408	184 891
Pertes réalisées et non réalisées comprises dans le bénéfice net	(6 627)	(218)	(6 845)
Acquisitions	18 653	–	18 653
Distributions	(2 527)	–	(2 527)
Solde à la fin de l'exercice	193 982	190	194 172

	2010		
	Parts de sociétés en commandite	Options d'achat d'actions	Total
Solde au début de l'exercice	170 529	726	171 255
Pertes réalisées et non réalisées comprises dans le bénéfice net	(4 851)	(318)	(5 169)
Acquisitions	18 805	–	18 805
Solde à la fin de l'exercice	184 483	408	184 891

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2011	2010
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 1,00 % à 1,21 %, échéant entre avril et juin 2011	51 127	49 716
Certificats de dépôt, de 0,13 % à 1,22 %, échéant en avril et en juin 2011	14 269	16 304
Billets de trésorerie, de 0,20 % à 0,26 %, échéant entre avril et juin 2011	291	8 555
Billets de provinces du Canada, de 0,26 % à 1,23 %, échéant en avril et en mai 2011	3 078	–
Bons du Trésor de l'Ontario, de 1,08 % à 1,09 %, échéant en juin 2011	5 462	4 438
Bons du Trésor du Canada, de 0,16 % à 0,97 %, échéant en avril et en mai 2011	22 761	–
Bons du Trésor du Québec	–	715
	96 988	79 728
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Bon du Trésor de l'Ontario, 1,36 %, échéant en avril 2011	1 631	5 197
Billet d'une province du Canada, 1,18 %, échéant en mai 2011	100	2 043
Bon du Trésor du Manitoba, 1,30 %, échéant en avril 2011	678	–
Acceptation bancaire	–	525
Certificat de dépôt	–	3 184
Bon du Trésor du Québec	–	3 798
Bons du Trésor du Canada	–	7 333
	2 409	22 080
	99 397	101 808

Le montant des placements temporaires libellés en dollars américains totalise 10,1 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (2,0 millions au 31 mars 2010).

7. PLACEMENTS

	2011	2010
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,23 % à 4,94 %, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars	3 194 185	2 875 034
Obligations et autres titres de créance, de 2,00 % à 11,90 %, échéant entre mai 2011 et février 2036, valeur nominale de 109,1 millions de dollars	113 268	117 540
Actions et autres titres de participation	185 862	129 860
Parts de sociétés en commandite ⁽¹⁾	193 982	184 483
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	5	5
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation	37 828	8 082
	3 725 130	3 315 004

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 16,9 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (14,7 millions au 31 mars 2010), et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 21,8 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (13,3 millions au 31 mars 2010).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	536 375	521 870
De 1 à 2 ans	662 825	526 648
De 2 à 3 ans	526 017	644 841
De 3 à 4 ans	810 587	513 520
De 4 à 5 ans	763 243	777 966
De 5 à 10 ans	212 395	196 819
De 10 à 20 ans	27 535	3 455
Plus de 20 ans	269	—
	3 539 246	3 185 119
Aucune échéance	185 884	129 885
	3 725 130	3 315 004

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

	2011				2010			
	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations et autres titres de créance	111 668	1 809	(209)	113 268	115 452	2 285	(197)	117 540
Actions et autres titres de participation	161 468	27 237	(2 843)	185 862	123 097	12 647	(5 884)	129 860
	273 136	29 046	(3 052)	299 130	238 549	14 932	(6 081)	247 400

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. Au 31 mars 2011, la Société a conclu que les pertes non réalisées, comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu consolidé, sont temporaires car la direction juge que la Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a comptabilisé aux résultats des baisses de valeur durables pour un montant de 2,1 millions de dollars (0,6 million au 31 mars 2010).

8. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt ^{(1) (2) (8)}				
Taux fixe ^{(3) (4)}	1 473	382 683	384 156	373 431
Taux variable ^{(5) (10)}	65 577	280 457	346 034	381 372
	67 050	663 140	730 190	754 803
Sans intérêt ^{(6) (7) (8)}	231	251 973	252 204	189 135
Douteux	25 588	573 797	599 385	571 452
	92 869	1 488 910	1 581 779	1 515 390
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(6 599)	(111 050)	(117 649)	(157 766)
Prêts sans intérêt	(25)	(74 770)	(74 795)	(23 064)
Prêts douteux ⁽⁹⁾	(17 132)	(426 494)	(443 626)	(446 373)
	(23 756)	(612 314)	(636 070)	(627 203)
	69 113	876 596	945 709	888 187
Les encaissements de capital et de redevances prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :				
Moins de 1 an	27 029	219 958	246 987	196 774
De 1 à 2 ans	21 846	204 936	226 782	230 944
De 2 à 3 ans	16 457	190 358	206 815	197 590
De 3 à 4 ans	12 431	237 349	249 780	225 047
De 4 à 5 ans	7 415	176 806	184 221	228 717
De 5 à 10 ans	10 257	566 661	576 918	608 816
De 10 à 20 ans	—	476 202	476 202	408 567
Plus de 20 ans	—	333 303	333 303	224 542
	95 435	2 405 573	2 501 008	2 320 997
Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	446	2 606	3 052	6 712
De 30 à 90 jours	584	3 119	3 703	4 746
Plus de 90 jours	278	323	601	1 063
	1 308	6 048	7 356	12 521

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,97 % et 19,81 % au 31 mars 2011 (entre 4,90 % et 19,64 % au 31 mars 2010).

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,89 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre 1,48 % et 18,50 % au 31 mars 2011 (taux des bons du Trésor de 0,20 %, plus une prime entre 2,55 % et 18,50 % au 31 mars 2010).

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,25 % et 15,00 % au 31 mars 2011 (entre 0,50 % et 8,75 % au 31 mars 2010).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 300,0 millions de dollars au 31 mars 2011 (226,5 millions au 31 mars 2010).

(5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 4,50 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre - 3,00 % et 10,00 % au 31 mars 2011 (taux variable de 3,75 %, plus une prime entre - 3,00 % et 10,00 % au 31 mars 2010).

(6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 2,94 % et 19,18 % au 31 mars 2011 (entre 3,75 % et 17,86 % au 31 mars 2010).

(7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(8) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 16,6 millions de dollars au 31 mars 2011 (16,2 millions au 31 mars 2010).

(9) Y compris des contributions remboursables par redevances de 0,6 million de dollars au 31 mars 2011 (38,8 millions au 31 mars 2010).

(10) Aucun billet au 31 mars 2011 (billets de 75,0 millions au 31 mars 2010).

9. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions ⁽¹⁾				
Non participantes avec modalités de remboursement	51	61 728	61 779	56 374
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	192	5 313	5 505	2 899
Participantes de sociétés privées	29	356	385	375
	272	67 397	67 669	59 648
Provision cumulée pour pertes				
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(32)	(8 262)	(8 294)	(6 813)
	240	59 135	59 375	52 835
L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :				
Moins de 1 an	15	—	15	45
De 1 à 2 ans	38	12	50	73
De 2 à 3 ans	—	—	—	—
De 3 à 4 ans	7	7	14	150
De 4 à 5 ans	—	—	—	14
De 5 à 10 ans	—	45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	—	260 000	260 000	260 079
	60	305 019	305 079	305 361
Les actions non participantes, avec modalités de remboursement, en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	7	7	14	40
De 30 à 90 jours	—	—	—	—
Plus de 90 jours	—	—	—	—
	7	7	14	40

(1) Y compris la valeur comptable des actions provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 4,7 millions de dollars au 31 mars 2011 (aucune action provenant de prêts restructurés au 31 mars 2010).

10. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts ^{(1) (2)}				
Privilégiées avec modalités de remboursement	669	254	923	844
Sans modalité de remboursement	45	125	170	170
	714	379	1 093	1 014
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(669)	(126)	(795)	(677)
	45	253	298	337
L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :				
Moins de 1 an	—	138	138	146
De 1 à 2 ans	—	17	17	31
De 2 à 3 ans	—	13	13	37
De 3 à 4 ans	994	20	1 014	7
De 4 à 5 ans	—	20	20	1 014
De 5 à 10 ans	675	100	775	775
De 10 à 20 ans	—	200	200	200
Plus de 20 ans	—	523	523	543
	1 669	1 031	2 700	2 753

(1) Aucune part provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux au 31 mars 2011 (0,1 million au 31 mars 2010).

(2) Aucune part privilégiée, avec modalités de remboursement, n'est en souffrance selon les dispositions contractuelles ni ne fait l'objet d'une provision spécifique.

11. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Honoraires de garantie à recevoir	16 091	97 152	113 243	117 915
Provision cumulée pour pertes	(4 114)	(14 170)	(18 284)	(18 431)
	11 977	82 982	94 959	99 484
Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit:				
Moins de 1 an	6 008	18 404	24 412	21 838
De 1 à 2 ans	4 150	15 313	19 463	19 066
De 2 à 3 ans	3 101	13 765	16 866	16 776
De 3 à 4 ans	2 262	12 513	14 775	14 804
De 4 à 5 ans	1 633	11 607	13 240	13 202
De 5 à 10 ans	2 705	43 487	46 192	49 600
De 10 à 20 ans	33	12 209	12 242	19 869
	19 892	127 298	147 190	155 155
Les honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	116	40	156	65
De 30 à 90 jours	124	160	284	1 078
Plus de 90 jours	30	11	41	260
	270	211	481	1 403

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 76,7 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (85,7 millions au 31 mars 2010), et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,2 million de dollars canadiens au 31 mars 2011 (0,3 million au 31 mars 2010).

12. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	286 779	402 489	689 268	664 177
D'engagement financier	61 189	1 537 134	1 598 323	1 720 652
	347 968	1 939 623	2 287 591	2 384 829
Passif au titre de la garantie				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(34 260)	(50 993)	(85 253)	(83 317)
Garanties d'engagement financier	(10 267)	(110 673)	(120 940)	(129 656)
	(44 527)	(161 666)	(206 193)	(212 973)
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(29 093)	(63 866)	(92 959)	(88 802)
Garanties d'engagement financier	(13 368)	(64 907)	(78 275)	(77 213)
	(42 461)	(128 773)	(171 234)	(166 015)
	(86 988)	(290 439)	(377 427)	(378 988)
	260 980	1 649 184	1 910 164	2 005 841
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins de 1 an	39 500	34 328	73 828	105 561
De 1 à 2 ans	40 910	32 025	72 935	68 292
De 2 à 3 ans	26 555	26 768	53 323	52 899
De 3 à 4 ans	40 142	85 286	125 428	65 124
De 4 à 5 ans	44 165	55 726	99 891	136 332
De 5 à 10 ans	154 765	475 042	629 807	542 482
De 10 à 20 ans	1 931	1 230 448	1 232 379	1 414 139
	347 968	1 939 623	2 287 591	2 384 829

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,5 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2011 (1,6 milliard au 31 mars 2010), et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 17,9 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (19,2 millions au 31 mars 2010). Le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 96,1 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (110,5 millions au 31 mars 2010), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en d'autres devises s'élève à 0,4 million de dollars canadiens au 31 mars 2011 (0,5 million au 31 mars 2010).

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

2011

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	34 946	201	534	4 176	225	45 507	85 589
Provision pour pertes	(660)	(23)	135	910	(37)	1 378	1 703
Recouvrements	318	—	—	—	—	124	442
Radiations	(10 848)	(146)	—	(972)	(27)	—	(11 993)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(5 902)	(5 902)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	1 354	1 354
Solde à la fin de l'exercice	23 756	32	669	4 114	161	42 461	71 193
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	592 257	6 612	143	14 255	118	120 508	733 893
Provision pour pertes ⁽²⁾	81 544	1 544	(17)	1 337	31	13 917	98 356
Recouvrements	1 300	169	—	—	—	11 609	13 078
Radiations	(62 787)	(63)	—	(1 422)	(18)	—	(64 290)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(19 839)	(19 839)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	2 578	2 578
Solde à la fin de l'exercice	612 314	8 262	126	14 170	131	128 773	763 776
Total							
Solde au début de l'exercice	627 203	6 813	677	18 431	343	166 015	819 482
Provision pour pertes ⁽³⁾	80 884	1 521	118	2 247	(6)	15 295	100 059
Recouvrements	1 618	169	—	—	—	11 733	13 520
Radiations ⁽⁴⁾	(73 635)	(209)	—	(2 394)	(45)	—	(76 283)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(25 741)	(25 741)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	3 932	3 932
Solde à la fin de l'exercice	636 070	8 294	795	18 284	292	171 234	834 969

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 82,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (89,4 millions au 31 mars 2010) pour les prêts, actions et parts, et de 67,5 millions de dollars (27,4 millions au 31 mars 2010) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 212,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (303,8 millions au 31 mars 2010).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan consolidé.

(2) Y compris un montant de 2,7 millions de dollars au titre de remise au gouvernement du Québec des gains de change au 31 mars 2011 (15,2 millions au 31 mars 2010).

(3) Y compris un montant de 2,7 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2011 (15,2 millions au 31 mars 2010).

(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions et de parts provenant de prêts restructurés s'élevaient à 7,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (1,6 million au 31 mars 2010).

2010

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
Provision pour pertes	14 833	(895)	432	354	151	12 585	27 460
Recouvrements	243	698	—	1	—	45	987
Radiations	(3 397)	295	—	(609)	(119)	—	(3 830)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(7 316)	(7 316)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	867	867
Solde à la fin de l'exercice	34 946	201	534	4 176	225	45 507	85 589
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552
Provision pour pertes ⁽²⁾	184 837	7 896	83	(760)	(76)	14 655	206 635
Recouvrements	1 398	224	—	1	—	133	1 756
Radiations	(80 834)	(8 915)	(101)	(655)	(111)	—	(90 616)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(7 726)	(7 726)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	1 292	1 292
Solde à la fin de l'exercice	592 257	6 612	143	14 255	118	120 508	733 893
Total							
Solde au début de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973
Provision pour pertes ⁽³⁾	199 670	7 001	515	(406)	75	27 240	234 095
Recouvrements	1 641	922	—	2	—	178	2 743
Radiations ⁽⁴⁾	(84 231)	(8 620)	(101)	(1 264)	(230)	—	(94 446)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	—	—	—	(15 042)	(15 042)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	—	—	—	2 159	2 159
Solde à la fin de l'exercice	627 203	6 813	677	18 431	343	166 015	819 482

(1) (2) (3) (4) Voir les notes de la page précédente.

14. AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2011	2010
Avantages conférés aux clients	995 442	1 012 180
Autres montants	111 913	81 145
	1 107 355	1 093 325

15. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2011	2010
Options d'achat d'actions (note 26)	258	501
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 473	1 404
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 26)	—	168
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,8 millions de dollars (5,9 millions au 31 mars 2010) ⁽¹⁾	4 002	4 153
Actifs incorporels à durée de vie limitée, déduction faite de l'amortissement cumulé de 8,4 millions de dollars (8,0 millions au 31 mars 2010)	1 517	2 033
Honoraires d'administration à recevoir – Entités sous contrôle commun	176	304
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽²⁾	2 953	47
Autres créances ⁽³⁾	503	705
	10 882	9 315

(1) Y compris des acquisitions d'un montant de 44 000 \$ auprès d'entités sous contrôle commun au 31 mars 2011 (1,2 million au 31 mars 2010).

(2) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2011		2010	
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	246	2 999	3 245	390
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 13)	(161)	(131)	(292)	(343)
	85	2 868	2 953	47

(3) Y compris une somme de 0,2 million de dollars à recevoir d'une entité sous contrôle commun au 31 mars 2011 (0,2 million au 31 mars 2010).

16. EMPRUNTS À COURT TERME

	2011	2010
Acceptations bancaires – Institutions financières	–	39 000
Billets – Institutions financières	–	121 000
Billets – ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, 1,25 %, échéant en avril 2011	10 000	32 000
	10 000	192 000

En vertu du décret 1368-2009, daté du 21 décembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, pour combler des besoins en financement n'excédant pas 1,9 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 juin 2012. L'encours total maximal des emprunts autorisés de la Société, y compris le présent régime d'emprunt, s'établit à 3,34 milliards de dollars (excluant les avances du gouvernement du Québec et les billets des immigrants investisseurs figurant à la note 17).

De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, figurant à la note 17.

En date du 31 mars 2011, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme et à long terme totalisant 1,5 milliard de dollars.

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (3,00 % au 31 mars 2011; 2,25 % au 31 mars 2010) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2011 et 2010, celles-ci n'étaient pas utilisées.

17. EMPRUNTS À LONG TERME

	2011	2010
Billets – ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement :		
– 2,05 %, échéant en octobre 2012, valeur nominale de 248,5 millions de dollars	248 087	247 796
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 827	99 758
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 60,0 millions de dollars	59 896	59 854
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 134,1 millions de dollars	133 882	133 787
– 3,11 %, échéant en mai 2014, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 855	49 808
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 782	99 712
– 4,32 %, échéant en décembre 2017, valeur nominale de 150,0 millions de dollars	149 339	149 240
– 4,29 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 200,0 millions de dollars	198 815	198 679
– 4,57 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 30,0 millions de dollars	29 826	29 806
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,67 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 75,0 millions de dollars	74 545	74 492
– 4,48 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 364	–
– 4,37 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 677	–
– 4,21 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 673	–
– 3,85 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 668	–
– 3,54 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 75,0 millions de dollars	74 497	–
– 4,86 %, échéant en décembre 2033, valeur nominale de 260,0 millions de dollars	258 013	257 926
– 4,78 %, échéant en décembre 2041, valeur nominale de 165,0 millions de dollars	163 743	163 701
– 4,59 %, échéant en décembre 2041, valeur nominale de 31,1 millions de dollars	30 874	–
– 4,33 %, échu en juillet 2010, valeur nominale de 28,2 millions de dollars	–	28 194
– 8,00 %, échu en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	–	76 320
– 1,05 %, échu en décembre 2010, valeur nominale de 25,0 millions de dollars	–	24 975
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2017 et mai 2026	331 817	260 067
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 000	4 000
Billets – Immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars (taux effectifs de 2,23 % à 4,94 %) ⁽¹⁾	3 170 069	2 843 398
	5 423 249	4 801 513
Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :		
Moins de 1 an	591 400	634 800
De 1 à 2 ans	956 923	594 200
De 2 à 3 ans	840 382	958 123
De 3 à 4 ans	924 015	844 782
De 4 à 5 ans	852 215	926 415
De 5 à 10 ans	997 497	673 990
De 10 à 20 ans	101 627	33 000
Plus de 20 ans	456 120	425 000
	5 720 179	5 090 310
Aucune échéance	2 000	4 000
	5 722 179	5 094 310

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

18. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2011	2010
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	941	1 331
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	4 779	3 887
Revenus reportés ⁽¹⁾	2 520	2 530
Passifs liés aux instrument financiers dérivés (note 26)	15 216	14 426
Congés de maladie et vacances à payer (note 33)	12 859	12 012
Avance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sans intérêt ni modalité de remboursement	3 111	3 473
Autres passifs et charges à payer ⁽²⁾	22 395	33 022
	61 821	70 681

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de 50 000 \$ aux 31 mars 2011 et 2010.

(2) Y compris une somme de 0,8 million de dollars due à des entités sous contrôle commun au 31 mars 2011 (0,1 million au 31 mars 2010).

19. PRIMES AU RISQUE

	2011	2010
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	379	1 099
Participations aux bénéfiques et autres primes	3 124	5 486
	3 503	6 585

20. AUTRES REVENUS

	2011	2010
Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	8	164
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	850	1 026
Dividendes	5	4
Honoraires d'intéressement	2 880	2 990
Honoraires d'attestation et de certification	5 851	6 048
Gain (perte) de change réalisé ⁽¹⁾	(438)	369
Revenus sur les placements disponibles à la vente ⁽²⁾	9 032	8 569
Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite	(6 627)	(4 851)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les instruments financiers dérivés	(8 095)	8 654
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	12 924	(6 455)
Autres revenus	5 056	4 223
	21 446	20 741

(1) Le poste « Gain (perte) de change réalisé » est constitué d'un montant de 4,8 millions de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2011 (pertes de change de 5,4 millions au 31 mars 2010), et d'un montant de 4,4 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2011 (gains de change de 5,4 millions au 31 mars 2010).

(2) Revenus sur les placements disponibles à la vente

	2011	2010
Revenus d'intérêts sur les obligations et autres titres de créance	3 795	3 621
Revenus de dividendes sur les actions et autres titres de participation	3 706	2 554
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	1 531	2 394
	9 032	8 569

21. INTÉRÊTS LIÉS AU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES

	2011	2010
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	63 816	32 627
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	495	1 371
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	1 271	1 902
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(753)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 444	11 383
	80 273	46 154

(1) Proviennent de transactions conclues avec le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, s'élève à 48 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (0,4 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

22. AUTRES DÉPENSES

	2011	2010
Honoraires de contre-garantie	2 903	3 000
Quote-part des résultats – Sociétés satellites	4 487	2 691
Autres dépenses	1 651	1 210
	9 041	6 901

23. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2011		2010	
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Contributions financières non remboursables – Entreprises	46 178	52 484	98 662	99 668
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	4 598	–	4 598	4 806
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 162	–	1 162	1 201
Contributions financières à remboursement conditionnel – Entreprises	–	(2 263)	(2 263)	(1 716)
	51 938	50 221	102 159	103 959

(1) Correspond aux « Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

24. FRAIS D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	39 720	41 338
Loyers	3 320	3 127
Déplacements, représentation, publicité et promotion	3 881	3 987
Honoraires professionnels et autres honoraires	2 162	2 577
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 570	1 485
Frais de restructuration ⁽²⁾	8 855	–
Autres	5 693	5 504
	65 201	58 018

(1) Y compris une somme de 6,5 millions de dollars qui se rapporte à des entités sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (5,2 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

(2) À la suite de l'adoption de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, les frais de restructuration suivants ont été comptabilisés : 5,5 millions de dollars au titre d'indemnités de départ, 1,3 million de dollars au titre de pénalités pour la résiliation de certains baux, 0,8 million de dollars au titre de radiations d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée ainsi que 1,3 million de dollars au titre de frais divers.

25. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2011	2010
Autres éléments d'actif	12 621	39 716
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(276)	6 193
Autres éléments de passif	(7 349)	22 729
Provision cumulée pour pertes	(86 342)	(64 579)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	76 529	45 476
	(4 817)	49 535

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. À la suite de la restructuration d'une intervention financière, la Société peut également bénéficier d'options de vente d'actions. La Société conclut aussi des swaps et des contrats à terme normalisés qui sont négociés à des Bourses organisées et qui sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau ci-après présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2011, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux swaps.

	2011		2010	
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	258	–	258	501
Contrats de change – Options	–	–	–	168
Contrats de taux d'intérêt – Swaps	–	15 216	(15 216)	(14 426)
	258	15 216	(14 958)	(13 757)

27. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan consolidé ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers consolidés de la Société sont en fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	2011						
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires	–	99 397	–	–	–	3 739	103 136
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,9%					
Placements	–	112 277	424 098	2 762 671	8 407	417 677	3 725 130
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,5%	4,2%	3,4%	1,7%		
Prêts sans intérêt	1 773	1 903	16 976	77 360	154 192	–	252 204
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		8,1%	9,9%	7,5%	9,4%		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	354 335	2	172	60 998	377 385	718 688	1 511 580
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		7,0%	12,5%	9,3%	8,5%		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	–	–	(663 443)	(663 443)
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	1 107 355	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	763 776	763 776
Autres actifs	–	–	–	–	–	10 882	10 882
	356 108	213 579	441 246	2 901 029	539 984	2 358 674	6 810 620
Passif et avoir							
Emprunts sans intérêt	–	108 079	407 010	2 654 980	–	333 817	3 503 886
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,6%	4,3%	3,4%			
Emprunts portant intérêt	–	477 931	–	297 942	1 153 490	–	1 929 363
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,4%		2,2%	4,5%		
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	–	–	–	–	232 430	232 430
Autres passifs	–	(148 307)	–	–	163 524	439 916	455 133
Avoir	–	–	–	–	–	689 808	689 808
	–	437 703	407 010	2 952 922	1 317 014	1 695 971	6 810 620
Écart de sensibilité	356 108	(224 124)	34 236	(51 893)	(777 030)	662 703	–
Garanties⁽¹⁾	–	–	–	–	–	1 910 164	1 910 164
Écart de sensibilité	–	–	–	–	–	(1 910 164)	(1 910 164)
Total 2011	356 108	(224 124)	34 236	(51 893)	(777 030)	(1 247 461)	(1 910 164)
							2010
Instruments financiers portés au bilan	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	648 336	–
Instruments financiers hors bilan	–	–	–	–	–	(2 005 841)	(2 005 841)
Total 2010	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	(1 357 505)	(2 005 841)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

(1) Les garanties sont présentées à la valeur nominale.

28. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées au sein de la Société.

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2011	2010
Au bilan		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires	99 397	101 808
Placements	3 539 246	3 185 119
Prêts	945 709	888 187
Actions	53 485	49 561
Parts	298	337
Honoraires de garantie	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776	733 893
Autres actifs financiers	5 105	2 628
	6 613 069	6 158 102
Hors bilan		
Garanties	1 910 164	2 005 841
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	590 209	504 282
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	895 757	786 302
Engagements d'investissement	306 312	316 424
	3 702 442	3 612 849
	10 315 511	9 770 951

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2011 se détaille comme suit :

Par secteur d'activité :	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
Entreprises du secteur primaire	14 548	159	70	289	1 477	8 945	584	9 155	35 227
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	268 884	23	–	70 848	1	1 382 940	260 141	598 437	2 581 274
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	96 345	53 829	–	2 219	1 402	48 464	11 816	18 347	232 422
Produits du bois	151 669	–	–	1 653	–	40 888	24 002	18 732	236 944
Machinerie	55 910	–	–	2 177	9	34 916	93 690	23 432	210 134
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	47 361	–	–	963	–	18 477	98 521	8 506	173 828
Autres	192 699	4 823	–	6 691	3	137 988	61 891	69 364	473 459
	812 868	58 675	–	84 551	1 415	1 663 673	550 061	736 818	3 908 061
Entreprises du secteur tertiaire	118 293	541	228	10 119	61	237 546	39 564	149 784	556 136
	945 709	59 375	298	94 959	2 953	1 910 164	590 209	895 757	4 499 424

Auprès du gouvernement du Québec :

Billets à recevoir du gouvernement du Québec	3 194 185
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie à recevoir et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 021 834
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 649 184
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts	563 403
Garanties	774 173
	9 073 910

INFORMATION FINANCIÈRE

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2010 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engage- ments de prêts – ententes acceptées par les clients	Engage- ments de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
Par secteur d'activité :									
Entreprises du secteur primaire	9 404	2 172	79	197	–	5 001	3 691	6 124	26 668
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	240 166	–	–	78 413	–	1 507 780	270 935	527 736	2 625 030
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	81 207	49 975	–	2 558	9	45 779	14 785	20 680	214 993
Produits du bois	119 872	–	–	1 147	4	28 524	32 316	19 349	201 212
Machinerie	54 145	–	–	1 461	1	29 906	107 332	20 289	213 134
Autres	229 314	116	–	7 301	(2)	146 768	50 919	66 343	500 759
	724 704	50 091	–	90 880	12	1 758 757	476 287	654 397	3 755 128
Entreprises du secteur tertiaire	154 079	572	258	8 407	35	242 083	24 304	125 781	555 519
	888 187	52 835	337	99 484	47	2 005 841	504 282	786 302	4 337 315
Auprès du gouvernement du Québec :									
Billets à recevoir du gouvernement du Québec									2 875 034
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie à recevoir et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes									961 644
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie									1 766 219
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec									1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec									733 893
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :									
Prêts									479 375
Garanties									675 132
									8 584 622

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des pertes.

Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente, des actions désignées comme détenues à des fins de transaction et des actifs liés aux instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques du marché fréquemment utilisé dans l'industrie financière. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

VaR au 31 mars :

	2011	2010
Taux d'intérêt	(469)	(488)
Taux de change	(1 306)	(1 337)
Cours boursiers	(3 326)	(4 624)
Diversification	1 343	1 220
	(3 758)	(5 229)

Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés aux prêts que la Société consent et des frais d'intérêts liés aux emprunts que la Société contracte pour financer ces prêts. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan consolidé et hors bilan. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement des structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes.

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars :

	2011	2010
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net et sur le résultat étendu	2 146	(572)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net et sur le résultat étendu	(2 146)	572

Risque structurel de taux de change

Bien qu'une partie importante des garanties d'emprunts ou des engagements financiers que la Société accorde, de même que les honoraires de garantie y afférents, soient libellés en devises autres que le dollar canadien, l'impact sur le bénéfice net de la Société est considéré comme sans importance étant donné qu'une partie importante des garanties sont effectuées dans des interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités. La politique de liquidité encadre ce risque grâce à des ratios reconnus par l'industrie financière et par les autorités réglementaires internationales.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. La Société dispose de deux ententes de financement irrévocables auprès d'institutions financières, chacune d'une durée initiale de 364 jours, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 175 millions de dollars. La première entente, d'un montant autorisé de 125 millions de dollars, vient à échéance le 31 août 2011. La deuxième entente, d'un montant de 50 millions de dollars, vient à échéance le 28 février 2012. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Les tableaux ci-après présentent les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan aux 31 mars 2011 et 2010. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	10 000	—	—	—	—	—	—	—	10 000
Emprunts à long terme	591 400	956 923	840 382	924 015	852 215	997 497	557 747	2 000	5 722 179
Intérêts sur les emprunts	64 667	64 112	58 709	53 747	52 747	227 511	356 164	—	877 657
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	377 427	377 427
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	5 577	4 277	3 212	2 317	1 747	2 315	(4 950)	—	14 495
Autres passifs	21 028	—	—	—	—	—	—	23 057	44 085
	692 672	1 025 312	902 303	980 079	906 709	1 227 323	908 961	402 484	7 045 843
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	815 057	326 160	155 151	69 289	50 401	10 625	622	1 764 421	3 191 726
Garanties ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	1 910 164	1 910 164
	815 057	326 160	155 151	69 289	50 401	10 625	622	3 674 585	5 101 890
	1 507 729	1 351 472	1 057 454	1 049 368	957 110	1 237 948	909 583	4 077 069	12 147 733

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2010 se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	192 000	—	—	—	—	—	—	—	192 000
Emprunts à long terme	634 800	594 200	958 123	844 781	926 416	673 990	458 000	4 000	5 094 310
Intérêts sur les emprunts	53 853	46 321	46 105	40 859	38 313	171 335	347 006	—	743 792
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	378 988	378 988
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	6 129	3 918	2 530	1 791	1 536	3 222	(6 956)	—	12 170
Autres passifs	31 742	—	—	—	—	—	—	21 983	53 725
	918 524	644 439	1 006 758	887 431	966 265	848 547	798 050	404 971	6 474 985
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	709 432	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	—	1 644 226	3 076 595
Garanties ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	2 005 841	2 005 841
	709 432	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	—	3 650 067	5 082 436
	1 627 956	930 672	1 253 496	1 001 474	1 014 579	876 156	798 050	4 055 038	11 557 421

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

29. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres sociétés en commandite.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

			2011	2010
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	2 427	108 532	110 959	181 543
Garanties	18 784	241 810	260 594	256 584
Contributions financières	3 655	641 925	645 580	666 018
	24 866	992 267	1 017 133	1 104 145
Ententes acceptées par les clients				
Prêts (1) (2) (3) (4)	26 806	563 403	590 209	504 282
Garanties	121 584	774 173	895 757	786 302
Contributions financières	154 497	184 626	339 123	319 813
	302 887	1 522 202	1 825 089	1 610 397
	327 753	2 514 469	2 842 222	2 714 542
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	—	20 239	20 239	35 782
FIER Partenaires, s.e.c.	—	52 544	52 544	62 381
Fonds-Soutien	—	4 000	4 000	4 000
Sociétés satellites	—	229 529	229 529	214 261
	—	306 312	306 312	316 424
	327 753	2 820 781	3 148 534	3 030 966

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains aux 31 mars 2011 et 2010.

- (1) Y compris un montant de 352,2 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,25 % et 10,00 % et qui ont une durée qui varie entre 3 et 30 ans.
- (2) Y compris un montant de 84,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.
- (3) Y compris un montant de 146,9 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.
- (4) Y compris un montant de 6,8 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2011.

30. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 43,2 millions de dollars au 31 mars 2011 (45,6 millions au 31 mars 2010) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2011 et 2010.

31. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir. Au 31 mars 2011, le capital de la Société s'élève à 689,8 millions de dollars (610,5 millions de dollars au 31 mars 2010).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les informations sur les objectifs en matière de capital sont mentionnées à la note 1. Les objectifs n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

32. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 31 mars 2011, le taux de cotisation d'Investissement Québec est de 8,69 % de la masse salariale cotisable pour le RREGOP (8,19 % au 31 mars 2010), de 11,54 % pour le RRPE (10,54 % au 31 mars 2010), et de 7,25 % pour le RRF (7,25 % au 31 mars 2010). Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats consolidés de l'exercice s'élèvent à 2,0 millions de dollars (2,0 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

Certains membres de la haute direction participent à un régime de rentes d'appoint. Les responsabilités de l'employeur à l'égard de ce régime de retraite consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 2,2 millions de dollars au 31 mars 2011 (1,6 million au 31 mars 2010) et figurent au poste « Autres éléments de passif » du bilan consolidé. L'obligation au titre des prestations constituées s'élève à 4,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (3,0 millions au 31 mars 2010). La Société a imputé 0,6 million de dollars aux résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2011 (0,4 million au 31 mars 2010). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,50 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,00 %. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2011. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 28 février 2012.

Par ailleurs, une fiducie a été constituée afin de garantir les obligations de la Société au titre des prestations constituées aux termes du régime de rente d'appoint. En vertu de la convention de fiducie, la Société a souscrit une lettre de crédit bancaire auprès d'une institution financière, en faveur du fiduciaire, d'un montant de 8,5 millions de dollars. Celui-ci tient compte des impôts qui seront payables selon la réglementation canadienne en vigueur et qui seront récupérés lors du versement des prestations aux bénéficiaires du régime de rente d'appoint.

33. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2011	2010
Solde au début de l'exercice	12 012	11 582
Dépense de l'exercice	4 157	4 360
Montants versés au cours de l'exercice	(3 310)	(3 930)
Solde à la fin de l'exercice	12 859	12 012

34. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de 1 \$. Investissement Québec est garante, avec une tierce partie, du passif environnemental de ce terrain. À cet égard, la Société a inscrit un passif de 4,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (4,9 millions au 31 mars 2010). Au cours de l'exercice, la Société a diminué son passif d'un montant de 14 000 \$ à titre de paiement de frais liés aux travaux de décontamination et d'assainissement. De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2011, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

35. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

36. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 9 décembre 2010, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette loi prévoit la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, qui continueront, à compter du 1^{er} avril 2011, leur existence en Investissement Québec, une compagnie à fonds social, ayant pour mission de contribuer à la prospérité du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Cette société exercera des activités de prestation de services financiers. De plus, elle administrera des programmes d'aide financière et elle exécutera tout autre mandat qui lui sera confié par le gouvernement, lesquels font partie du Fonds du développement économique (le Fonds) institué en vertu de la Loi. Celle-ci précise, de plus, les sommes qui composent le Fonds et celles qui peuvent y être prises, notamment la rémunération versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats faisant partie du Fonds. La Loi établit les règles relatives aux responsabilités de la Société dans l'administration des programmes d'aide et dans l'exécution des mandats que lui confiera le gouvernement. Elle prévoit également la responsabilité du gouvernement relativement à ces programmes et à ces mandats.

En vertu de la Loi, Investissement Québec procédera, le 1^{er} avril 2011, au transfert au Fonds de certains éléments d'actif et de passif ainsi que des garanties hors bilan. À la date de publication des états financiers de la Société, la direction n'a pas toutes les données nécessaires pour évaluer le montant des éléments transférés.

Comme les états financiers de la Société générale de financement du Québec seront publiés après ceux de la Société, il n'est pas possible de divulguer l'information financière relative à la fusion.

Par ailleurs, le ministre des Finances souscrira, après le 1^{er} avril 2011, un montant de 400 millions de dollars au capital-actions de la Société.

37. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

38. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

						2011	2010
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
ACTIF							
Encaisse	3 324	242	12	161	—	3 739	3 760
Placements temporaires	73 248	23 754	2 395	—	—	99 397	101 808
Placements	37 811	3 493 315	193 987	17	—	3 725 130	3 315 004
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	945 709	—	—	—	—	945 709	888 187
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	59 375	—	—	—	—	59 375	52 835
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	298	—	—	—	—	298	337
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	94 959	—	—	—	—	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 102 258	—	—	5 097	—	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776	—	—	—	—	763 776	733 893
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	73 999	—	—	—	(73 999)	—	—
Avances à des filiales	229 438	—	—	—	(229 438)	—	—
Autres éléments d'actif	11 126	1 473	97	61	(1 875)	10 882	9 315
	3 395 321	3 518 784	196 491	5 336	(305 312)	6 810 620	6 297 948
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Emprunts à court terme	10 000	—	—	—	—	10 000	192 000
Emprunts à long terme	2 253 180	3 170 069	—	—	—	5 423 249	4 801 513
Intérêts courus sur les emprunts	15 885	—	—	—	—	15 885	16 161
Avances de la société mère	—	—	229 267	171	(229 438)	—	—
Passif au titre de la garantie	377 427	—	—	—	—	377 427	378 988
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	—	232 430	—	—	—	232 430	228 097
Autres éléments de passif	49 021	8 458	1 264	4 953	(1 875)	61 821	70 681
	2 705 513	3 410 957	230 531	5 124	(231 313)	6 120 812	5 687 440
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	630 870	81 832	(34 041)	209	(48 000)	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	25 994	—	—	(25 994)	25 994	8 850
	689 808	107 827	(34 040)	212	(73 999)	689 808	610 508
	3 395 321	3 518 784	196 491	5 336	(305 312)	6 810 620	6 297 948
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE	1 910 164	—	—	—	—	1 910 164	2 005 841

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

39. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

						2011	2010
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
REVENUS DU PORTEFEUILLE							
Intérêts sur les interventions financières	161 220	—	—	—	—	161 220	112 942
Honoraires de garantie	57 840	—	—	—	—	57 840	70 696
Primes au risque	3 503	—	—	—	—	3 503	6 585
Commissions d'engagement	8 501	—	—	—	—	8 501	12 908
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(31 927)	—	—	—	—	(31 927)	(43 285)
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	—	110 806	—	—	—	110 806	109 425
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	—	110 522	—	—	—	110 522	102 511
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	196	231	74	—	—	501	255
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 568	—	—	—	(1 568)	—	—
Autres revenus	19 074	8 972	(6 627)	27	—	21 446	20 741
	219 975	230 531	(6 553)	27	(1 568)	442 412	392 778
DÉPENSES DU PORTEFEUILLE							
Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières	80 273	—	—	—	—	80 273	46 154
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	—	110 726	—	—	—	110 726	108 846
Honoraires d'intermédiaires financiers	—	52 814	—	—	—	52 814	42 528
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	—	1 776	—	—	(1 776)	—	—
Autres dépenses	8 147	558	—	3	333	9 041	6 901
	88 420	165 874	—	3	(1 443)	252 854	204 429
PROVISION							
Provision pour pertes	100 059	—	—	—	—	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(98 356)	—	—	—	—	(98 356)	(206 635)
Provision pour pertes nette	1 703	—	—	—	—	1 703	27 460
AVANTAGES CONFÉRÉS							
Avantages conférés aux clients	78 678	—	—	—	—	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	—	—	—	—	(70 118)	(177 306)
Avantages conférés nets	8 560	—	—	—	—	8 560	21 727
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES							
Contributions financières non remboursables	50 143	51 938	—	78	—	102 159	103 959
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec	(50 143)	—	—	(78)	—	(50 221)	(49 357)
Contributions financières nettes	—	51 938	—	—	—	51 938	54 602
FRAIS D'ADMINISTRATION	63 678	500	1 148	—	(125)	65 201	58 018
BÉNÉFICE NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES							
Quote-part des résultats des filiales	57 614	12 219	(7 701)	24	—	62 156	26 542
	4 542	—	—	—	(4 542)	—	—
BÉNÉFICE NET	62 156	12 219	(7 701)	24	(4 542)	62 156	26 542

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.



Renseignements
supplémentaires

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Investissement Québec évalue chaque année les retombées économiques des projets qu'elle finance et de son portefeuille³². La méthodologie utilisée repose sur des simulations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui, à l'aide de son modèle intersectoriel québécois, reproduit d'une façon simplifiée le fonctionnement de l'économie québécoise. Les retombées économiques, soit les emplois, la valeur ajoutée et les recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec, sont présentées par programme. Plusieurs validations sont effectuées, notamment pour éliminer le double comptage des entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme.

En utilisant les données fournies par Investissement Québec, l'ISQ évalue en premier lieu les retombées économiques des projets, c'est-à-dire l'incidence économique des dépenses des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets que la Société a financés au cours de l'année. L'agrandissement ou la construction de bâtiments ainsi que l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipement sont les principaux aspects dont tient compte le modèle de l'ISQ. Dans les calculs, les coûts des projets sont ventilés par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation financière précaire ainsi que les crédits-acheteurs. Ces crédits sont toutefois simulés dans l'évaluation du portefeuille de la Société.

Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets, dont la valeur simulée en 2010-2011 s'élève à 3,5 milliards de dollars. Ainsi, selon les simulations de l'ISQ, les projets financés devraient représenter l'équivalent d'une charge de travail de 26 721 années-personnes. Les travailleurs mobilisés (ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction, techniciens et autres) procureront au gouvernement du Québec, par l'impôt perçu sur leurs salaires, des recettes fiscales et parafiscales de 288,5 millions de dollars.

L'ISQ utilise par la suite les données d'Investissement Québec pour évaluer les retombées économiques du portefeuille de la Société au 31 mars 2011, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place des projets financés au cours des années précédentes. Le modèle de l'ISQ évalue la charge de travail que la réalisation de ces ventes représente pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs, ainsi que les recettes procurées au gouvernement par l'impôt sur les salaires. Ainsi, pour l'exercice 2010-2011, ces ventes s'élèvent à 43,7 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes correspond à une charge de travail de 334 932 années-personnes et à des recettes fiscales et parafiscales de 3,3 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec pour cette période.

Le niveau des retombées économiques varie d'une année à l'autre en fonction, d'une part, de l'évolution du portefeuille (entrées et sorties d'entreprises) et, d'autre part, de la performance des entreprises financées et de la conjoncture économique.

Attribution des retombées à Investissement Québec

La Société ne s'attribue pas entièrement les recettes fiscales et parafiscales des projets d'investissements qu'elle finance et des ventes de ses clients. En effet, puisque ses interventions doivent être complémentaires à celles des institutions financières, elle utilise un modèle d'attribution qui ne comptabilise que la partie des retombées générée par les entreprises dont la structure financière dépasse le seuil de risque habituellement toléré par les institutions prêteuses. Pour les outils de développement économique, tels que le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), le programme Renfort et les mandats gouvernementaux, elle a recours à une autre méthode selon laquelle les retombées lui sont attribuées en proportion de la probabilité que les projets soutenus ne se réalisent pas sans son intervention ou qu'ils se réalisent à l'extérieur du Québec. Ces deux méthodes d'attribution ont été élaborées par la Société en collaboration notamment avec des spécialistes de l'ISQ, des représentants du ministère des Finances et des universitaires.

Dans tous les cas, les retombées sont pondérées par divers critères pour n'attribuer à Investissement Québec que les projets susceptibles de procurer un gain net à l'économie, sans tenir compte des projets qui n'entraînent qu'un simple déplacement de l'activité économique au Québec. Ainsi, pour l'exercice financier 2010-2011, 48,0 % de l'ensemble

³² Y compris les entreprises financées entre 1988 et 2011 dont le dossier est encore administré par la Société. Compte tenu du délai de production des états financiers des entreprises, les évaluations portent sur les données de la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

des recettes totales³³ provenant de la réalisation des projets, soit 138,6 millions de dollars, sont attribuables aux interventions d'Investissement Québec, de même que 33,9% de l'ensemble des recettes liées aux ventes, soit 1,1 milliard de dollars. Les recettes totales attribuables à Investissement Québec, soit l'ensemble des recettes attribuables aux projets financés par la Société et au portefeuille de celle-ci, s'élèvent donc à 1,2 milliard de dollars.

Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un système de cotation mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. La méthodologie et les résultats globaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses communications, notamment à l'Association canadienne française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, à l'Association canadienne d'évaluation en 1999, à l'American Chamber of Commerce Research Association (ACCRA) en 2001, désormais le Council for Community and Economic Research (C2ER), et à l'Association de science régionale de langue française en 2002. L'ACCRA a d'ailleurs décerné un prix d'excellence à Investissement Québec en juin 2004 pour sa méthodologie d'évaluation des retombées économiques du programme FAIRE.

SYNTHÈSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	2010-2011	2009-2010
RETOMBÉES RELATIVES À LA RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS		
Valeur des projets simulés	3 536,6 M\$	5 681,1 M\$
Retombées économiques générées par ces projets		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	26 721	50 425
Valeur ajoutée	2 017,5 M\$	3 692,6 M\$
Recettes du gouvernement du Québec	288,5 M\$	541,4 M\$
RETOMBÉES RELATIVES AUX VENTES SIMULÉES DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE		
Valeur des ventes simulées	43 737,6 M\$	45 399,5 M\$
Retombées économiques générées par ces ventes		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	334 932	349 665
Valeur ajoutée	27 200,2 M\$	27 897,9 M\$
Valeur ajoutée par emploi	81 211 \$	79 785 \$
Recettes du gouvernement du Québec	3 268,3 M\$	3 585,3 M\$
RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC		
Relatives à la réalisation des projets financés	138,6 M\$	166,3 M\$
Relatives aux ventes des entreprises du portefeuille	1 107,0 M\$	1 085,2 M\$
Recettes fiscales et parafiscales totales attribuables à Investissement Québec	1 245,6 M\$	1 251,5 M\$
Coûts	127,6 M\$	238,9 M\$
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	9,76/1	5,24/1

Valeur des intrants par programme

Le tableau suivant présente les intrants, c'est-à-dire les données relatives aux entreprises clientes et à leurs projets qui ont été utilisées pour simuler les retombées économiques de 2010-2011.

Puisque les entreprises en situation précaire sont exclues, de même que le financement des crédits-acheteurs, ce dernier étant simulé dans le portefeuille, l'évaluation des retombées économiques des projets repose sur 96 % de la valeur des projets financés.

L'évaluation des retombées économiques du portefeuille est basée sur les ventes des entreprises financées depuis 1988 dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur un échantillon de 93 % des entreprises du portefeuille de la Société.

³³ Comprend les recettes fiscales et parafiscales.

VALEUR DES INTRANTS, 2009-2010

Programme ou volet de programme	Projets		Portefeuille		
	Valeur simulée (M\$)	Taille de l'échantillon ⁽¹⁾	Ventes (M\$)	Total (M\$)	Financement autorisé Échantillon (M\$)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	121,6	92 %	2 527,0	236 476,5	217 635,5
Regroupement	21,6	100 %	643,1	46 741,3	40 530,4
Tourisme	15,3	94 %	53,2	19 770,9	18 213,5
Recherche et développement	298,7	83 %	599,5	47 396,4	46 343,4
Exportation	130,7	91 %	2 836,7	207 151,4	196 829,1
Fonds de roulement					
De croissance	35,9	93 %	945,9	55 168,5	53 001,0
Conjoncturel	s.o.	s.o.	58,4	3 419,6	3 419,6
De redressement	1,4	88 %	50,4	4 530,6	4 530,6
Relève	145,6	100 %	867,5	88 300,6	82 688,9
Financement écologique	10,2	99 %	30,7	3 906,9	1 930,9
Mesures d'expérimentation	21,6	82 %	205,5	14 184,5	14 184,5
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives ⁽²⁾	35,0	98 %	784,0	72 425,1	70 640,4
OBNL ⁽²⁾	83,8	100 %	496,8	121 393,6	117 048,1
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	s.o.	5,7	46 358,6	46 358,6
PASI	937,3	100 %	13 289,7	398 856,4	389 356,4
FAIRE	s.o.	s.o.	7 869,2	726 253,8	718 308,3
Mandats gouvernementaux	93,5	100 %	4 730,3	957 652,0	954 552,0
Immigrants investisseurs	750,2	100 %	10 530,5	224 947,6	204 841,7
PSIF	s.o.	s.o.	3 248,8	254 962,0	250 484,0
Renfort	834,2	96 %	9 151,9	786 273,3	636 492,2
TOTAL⁽³⁾	3 536,6	96 %	43 737,6	4 316 169,6	4 067 389,1

(1) La taille de l'échantillon correspond à la proportion de la valeur simulée des projets sur la valeur totale des projets autorisés.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PAR PROGRAMME

La section suivante présente les résultats des retombées économiques sur le plan des emplois, de la valeur ajoutée et des recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec.

Emplois

Le tableau ci-dessous présente l'incidence économique de l'activité d'Investissement Québec sur l'emploi, c'est-à-dire l'équivalent de la charge de travail en années-personnes nécessaire à la réalisation des projets financés en 2010-2011 par la Société ainsi qu'à la réalisation des ventes des entreprises du portefeuille pour la même période.

EMPLOIS⁽¹⁾ PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2010-2011

Programme ou volet de programme	Projets			Portefeuille		
	Emplois directs	Emplois indirects	Total	Emplois directs	Emplois indirects	Total
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance						
Investissement	580	309	889	13 190	6 700	19 890
Regroupement	23	9	32	3 726	1 481	5 207
Tourisme	87	45	132	840	158	998
Recherche et développement	2 727	1 077	3 804	4 330	1 683	6 013
Exportation	243	93	336	17 825	8 093	25 918
Fonds de roulement						
De croissance	99	46	145	7 043	2 216	9 259
Conjoncturel	s.o.	s.o.	s.o.	298	188	486
De redressement	9	2	11	433	132	565
Relève	60	31	91	4 969	2 201	7 170
Financement écologique	49	32	81	222	80	302
Mesures d'expérimentation	4	3	7	786	462	1 248
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Coopératives ⁽²⁾	119	61	180	7 567	2 511	10 078
OBNL ⁽²⁾	493	278	771	16 443	2 273	18 716
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Biolevier	s.o.	s.o.	s.o.	56	22	78
PASI	5 593	2 426	8 019	48 692	31 894	80 586
FAIRE	s.o.	s.o.	s.o.	28 907	18 358	47 265
Mandats gouvernementaux	465	198	663	14 247	8 256	22 503
Immigrants investisseurs	3 952	2 078	6 030	56 559	29 190	85 749
PSIF	s.o.	s.o.	s.o.	15 363	11 093	26 456
Renfort	3 666	1 864	5 530	48 404	26 336	74 740
TOTAL⁽³⁾	18 169	8 552	26 721	219 911	115 021	334 932

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2011), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Charge de travail, en années-personnes, nécessaire à la réalisation des ventes par nos entreprises clientes et leurs fournisseurs.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la rémunération totale des facteurs de production, soit les salaires et les traitements avant impôt, le revenu net des entreprises et les autres revenus bruts avant impôt. Une entreprise produit une valeur ajoutée par ses investissements et ses activités de transformation de matières premières, de biens ou de composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée se calcule aussi à l'aide des ventes de l'entreprise et de ses fournisseurs.

VALEUR AJOUTÉE PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2010-2011

Programme ou volet de programme	Projets (M\$)	Portefeuille (M\$)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) (\$)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE			
FINANCEMENT PME			
Production et alliance			
Investissement	74,3	1 540,7	77 459
Regroupement	2,3	405,5	77 871
Tourisme	9,6	43,8	43 878
Recherche et développement	236,1	412,5	68 591
Exportation	20,2	1 830,3	70 619
Fonds de roulement			
De croissance	11,2	609,5	65 823
Conjoncturel	s.o.	37,0	76 275
De redressement	0,5	33,2	58 720
Relève	6,7	531,0	74 065
Financement écologique	6,8	23,8	78 815
Mesures d'expérimentation	1,1	124,8	100 059
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES			
Coopératives ⁽¹⁾	13,9	589,3	58 476
OBNL ⁽¹⁾	59,1	762,4	40 737
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Biolevier	s.o.	4,8	61 142
PASI	608,4	7 187,0	89 185
FAIRE	s.o.	4 630,5	97 969
Mandats gouvernementaux	55,7	2 666,5	118 492
Immigrants investisseurs	478,9	6 517,9	76 012
PSIF	s.o.	2 123,3	80 259
Renfort	432,7	5 793,4	77 513
TOTAL ⁽²⁾	2 017,5	27 200,2	81 211

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2011), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Les retombées économiques en matière de recettes fiscales et parafiscales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont composées de l'impôt sur les salaires et traitements et des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au Fonds des services de santé, à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale. L'évaluation effectuée ne tient compte que des recettes du gouvernement du Québec, sans égard aux recettes procurées aux autres gouvernements, ni aux revenus provenant de l'impôt sur les sociétés.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2010-2011

Programme ou volet de programme	Recettes fiscales (M \$)		Recettes parafiscales (M \$)		Total (M \$)
	Projets	Portefeuille	Projets	Portefeuille	
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	3,7	57,5	7,2	133,1	201,5
Regroupement	0,1	16,1	0,2	35,6	52,0
Tourisme	0,5	0,9	1,0	3,4	5,8
Recherche et développement	11,4	21,4	20,3	37,4	90,5
Exportation	0,9	79,5	1,8	162,7	244,9
Fonds de roulement					
De croissance	0,5	23,4	1,1	55,3	80,3
Conjoncturel	s.o.	1,7	s.o.	3,2	4,9
De redressement	0,0	1,2	0,1	3,0	4,3
Relève	0,3	21,7	0,7	48,8	71,5
Financement écologique	0,4	1,1	0,7	2,5	4,7
Mesures d'expérimentation	0,0	4,2	0,1	8,3	12,6
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives ⁽¹⁾	0,7	19,0	1,4	50,3	71,4
OBNL ⁽¹⁾	2,9	21,1	6,3	63,7	94,0
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	0,2	s.o.	0,4	0,6
PASI	30,5	300,3	54,4	563,0	948,2
FAIRE	s.o.	173,3	s.o.	321,2	494,5
Mandats gouvernementaux	3,0	103,7	5,2	161,7	273,6
Immigrants investisseurs	24,0	246,7	48,5	571,8	891,0
PSIF	s.o.	76,6	s.o.	191,6	268,2
Renfort	20,5	248,6	40,1	506,9	816,1
TOTAL ⁽²⁾	99,4	1 079,0	189,1	2 189,3	3 556,8

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2011), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

SOLUTIONS FINANCIÈRES ET MESURES FISCALES GÉRÉES PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Voici une description sommaire des solutions financières et des mesures fiscales gérées par Investissement Québec. Pour avoir plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le site Internet de la Société : www.investquebec.com. Vous y trouverez notamment les formulaires nécessaires pour présenter une demande en ligne relative à certains produits financiers ou à certaines mesures fiscales.

FINANCEMENT PME

Programme servant à appuyer, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt, des projets d'investissement, d'innovation, d'alliance stratégique, d'exportation, de transfert de propriété ou respectueux de l'environnement réalisés par des PME provenant principalement des secteurs de la fabrication, de la nouvelle économie et du tourisme. Il permet aussi aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur.

PROGRAMME FAVORISANT LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

PROGRAMME FAVORISANT LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT (PASI)

Programme de soutien financier visant à appuyer les projets d'investissements structurants ou stratégiques ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable ou non remboursable, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant, dans les entreprises québécoises, une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

CRÉDIT-ACHETEUR

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens par des entreprises québécoises à des entreprises étrangères.

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER)

Fonds visant à procurer aux entreprises une source de capital aux étapes de démarrage, de développement, de redressement ou de transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et FIER Partenaires.

FONDS D'AMORÇAGE D'ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES

Fonds gérés par Investissement Québec en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et FIER Partenaires, s.e.c., dont l'objectif principal est d'accroître les capitaux disponibles pour le financement d'amorçage d'entreprises technologiques au Québec. Il s'agit de trois fonds, auxquels les investisseurs privés contribuent et qui visent à financer des projets d'entreprises en phase d'amorçage provenant des secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et des technologies vertes.

MESURES FISCALES

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables. Les mesures fiscales en vigueur sont les suivantes :

Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (CDAE)

Mesure fiscale destinée aux sociétés du secteur des technologies de l'information de toutes les régions du Québec qui exercent des activités liées aux affaires électroniques.

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR)

Mesure fiscale relative à des activités spécifiques exercées dans certains secteurs de la fabrication et de la transformation afin de favoriser la diversification économique des régions ressources. Les activités visées se retrouvent notamment dans les secteurs des métaux, du bois, des aliments et de l'énergie.

Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (GAS)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui exercent des activités spécifiques dans les secteurs des ressources maritimes et éoliennes de même que dans le secteur manufacturier.

Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium (ALU)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui transforment de l'aluminium ayant déjà subi une première transformation ou qui exercent certaines activités de valorisation ou de recyclage relatives à ce secteur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias — Volet général (TMVG) et Volet sociétés spécialisées (TMVS)

Mesure fiscale conçue pour les sociétés de toutes les régions du Québec qui produisent des titres multimédias. Pour être admissibles, ces titres doivent répondre à certaines conditions en matière d'interactivité et être produits à des fins d'exploitation commerciale.

Centre de développement des biotechnologies (projet novateur ou non) (CDB)

Mesure fiscale qui vise le regroupement de sociétés du secteur des biotechnologies au sein d'immeubles adaptés à leurs besoins et qui favorise de ce fait la création de pôles scientifiques.

INFORMATION SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS

En vertu de la Politique de financement des services publics, divulguée lors du discours sur le budget 2009-2010, Investissement Québec doit rendre compte chaque année de sa tarification pour les services de solutions financières et de mesures fiscales qu'elle fournit aux entreprises.

REVENUS D'HONORAIRES ET COÛTS DES SERVICES RENDUS, 2010-2011

	Revenus d'honoraires (M\$)	Coûts des services rendus (M\$)
Honoraires d'attestation d'admissibilité aux mesures fiscales	5,9	7,4
Honoraires d'interventions financières		
Commissions d'engagement	8,5	3,4
Honoraires de garantie	57,8	s.o.
Honoraires d'amendement	1,1	1,7
TOTAL PARTIEL	67,4	5,1
TOTAL GLOBAL	73,3	12,5

La Société pratique deux types de tarifs, soit les honoraires d'attestation d'admissibilité aux mesures fiscales et les honoraires d'interventions financières, ces derniers étant eux-mêmes divisés en commissions d'engagement, honoraires de garantie et honoraires d'amendement. En mai 2010, le conseil d'administration a réaffirmé les principes de cette tarification.

Les honoraires d'attestation d'admissibilité aux mesures fiscales, les honoraires d'amendement et les commissions d'engagement se composent d'un tarif de base servant à couvrir au minimum les coûts directs et d'un tarif administratif compensant les coûts indirects. Ils visent à financer les activités de la Société.

Les honoraires de garantie sont fixés par la Société de la façon la plus uniforme possible et en fonction du risque auquel elle s'expose, tout en étant adaptés à son mandat de développement économique. De plus, ils suivent les pratiques du marché.

HONORAIRES D'ATTESTATION D'ADMISSIBILITÉ AUX MESURES FISCALES

Les honoraires d'attestation d'admissibilité aux mesures fiscales comprennent la délivrance d'attestations initiales et d'attestations annuelles, modifiées ou amendées, ainsi que la production de lettres d'intérêt et de duplicata. Mise en place en 2004, la grille de tarification a été revue en 2007, et prévoit une indexation annuelle de 2 % jusqu'en 2010. Cette grille est actuellement en révision et sera indexée de 2 % par année.

Les tarifs sont basés sur le nombre total d'employés de l'entreprise cliente dans le cas des mesures fiscales dont le crédit est calculé en fonction de l'accroissement de la masse salariale; dans le cas des autres mesures, les tarifs sont établis d'après le nombre d'employés pour lesquels l'entreprise présente une demande.

HONORAIRES D'INTERVENTION FINANCIÈRES COMMISSIONS D'ENGAGEMENT

Les commissions d'engagement sont à proprement parler des frais d'étude qui sont facturés au client pour l'analyse de sa demande de financement. Généralement, ces commissions consistent en l'application d'un taux sur le montant du risque autorisé.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

HONORAIRES DE GARANTIE

Les honoraires de garantie sont calculés au 31 janvier de chaque année et sont établis en fonction du risque relatif à une intervention financière autorisée par la Société.

HONORAIRES D'AMENDEMENT D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES

Toute modification apportée aux modalités d'une intervention financière donne lieu à un amendement pour lequel des honoraires sont facturés au client. En général, les honoraires d'amendement compensent la Société pour les ressources qu'elle consacre à l'amendement; ils varient donc selon l'importance et la nature de celui-ci.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au décret 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, adopté par le gouvernement le 17 juin 1998, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie le 26 septembre 2000, qui a été mis à jour le 29 mai 2007. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code s'applique à toute personne qui est nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.
2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite comme suit à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I 16.1), à savoir :

«La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel. »

3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, à savoir : le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

4. Le membre qui exerce des fonctions à temps plein au sein d'Investissement Québec ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générales relatives aux conditions de travail au sein d'Investissement Québec par lesquelles il serait aussi visé.

5. Abrogé

6. Le membre qui fournit, ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période durant laquelle les services sont fournis, de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette prohibition s'étend pendant l'année qui suit la fin définitive de son mandat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.
8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1); ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).
10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.
11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou autres avantages, sauf s'ils sont d'usage ou qu'ils ont une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.
13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.
15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cette prohibition s'étend pendant l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.
16. Un Comité de gouvernance et d'éthique est constitué conformément aux dispositions prévues au règlement intérieur d'Investissement Québec et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.59). Il se réunit au moins deux fois par année et ses responsabilités sont, notamment, les suivantes :
 - a. élaborer le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;
 - b. examiner, à la demande du président du conseil d'administration de la Société, toute question se rapportant à l'interprétation ou à l'application du présent Code;
 - c. examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et présenter, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.
17. Le conseil d'administration d'Investissement Québec a, notamment, les fonctions suivantes :
 - a. approuver le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ainsi que ses modifications, s'il y a lieu;
 - b. nommer les membres et le président du Comité de gouvernance et d'éthique.

DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Cette politique est accessible sur le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la Politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction a été mis en place en mai 2008. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Le sous-comité relève du vice-président aux communications et au marketing et est composé de la directrice de la vérification interne, d'un représentant de la vice-présidence aux communications et au marketing et d'un représentant du président et chef de la direction. Le sous-comité a tenu quatre réunions en 2010-2011. Ses travaux ont porté sur l'analyse et la conformité de la Politique linguistique. En outre, dans le cadre du regroupement d'Investissement Québec et de la Société générale de financement du Québec, le sous-comité a procédé à l'analyse et à l'harmonisation des politiques linguistiques des deux sociétés. Une version actualisée de la Politique linguistique sera soumise à l'approbation du conseil d'administration.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AU QUÉBEC

BROSSARD

4805, boulevard Lapinière, bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone: 450 676-2123

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone: 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1100, boulevard René-Lévesque, bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone: 819 478-9675

GATINEAU

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone: 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour, bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone: 450 680-6161

MONTRÉAL

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone: 514 876-9290

Centre de commerce mondial de Montréal

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone: 514 873-4375

Région est de Montréal

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone: 514 873-9292

Saint-Laurent

3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone: 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone: 418 643-5172

RIMOUSKI

70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone: 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone: 819 763-3300

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone: 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone: 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone: 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone: 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6012

DANS LE MONDE

ATLANTA

191 Peachtree st. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone: 404 584-5340

BEIJING

19 Dongzhimenwai Dajie, District de Chaoyang
Beijing 100600, Chine
Téléphone: +86 10 5139 4265

CHICAGO

444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone: 312 645-0398

LONDRES

59, Pall Mall
Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone: +44 20 7766 5931

LOS ANGELES

10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone: 310 209-3332

MUMBAI

221, Dr. D.N. Road, bureau 616, 6^e étage
Fort House (Old Handloom House)
Mumbai 400 001, Inde
Téléphone: +91 22 6749-4486

MUNICH

Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone: +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone: 212 843-0976

PARIS

66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone: +33 (0)1 40 67 85 26

STOCKHOLM

Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO

Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1 Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032 Japon
Téléphone: +81 3 5733 4588



Logo FSC
à placer par l'imprimeur

Imprimé sur du Rolland Opaque50 contenant 50 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Sources Mixtes et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

Élaboration des contenus et rédaction :

Vice-présidence principale aux communications,
aux affaires publiques et au développement durable
et Vice-présidence aux finances

Révision : Vice-présidence principale aux
communications, aux affaires publiques et
au développement durable et Direction
de la vérification interne

Coordination de la création et de la production :

Vice-présidence principale aux communications,
aux affaires publiques et au développement durable

© Investissement Québec, juin 2011

Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-61914-7

*The financial statements of this report are also available
in English on Investissement Québec's website.*

INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H3B 4L8

1 866 870-0437
investquebec.com